

## Société « BNA Assurances »



Société Anonyme au capital de 87 391 790 dinars divisé en 87 391 790 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Site web : [www.bnaassurances.com](http://www.bnaassurances.com)

Siège social : Cité des pins, Zone Nord Est les Berges du lac 2, 1053 Tunis

Tél : 70 026 000 Fax : 71 268 400

RNE n° 0845686P

### Prospectus d'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse

Visa n° 25 / 1159 du 06 AOUT 2025 Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

#### Responsable de l'information

**M. Anouar FOUGHALI**

Responsable Comptabilité Générale

Adresse : Cité les pins, Les Berges du lac II 1053 Tunis

Tél:70 026 035 Fax: 71 268 400

#### Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



Complexe le Banquier, Avenue Tahar

HADDAD Les Berges du lac 1053

Tunis

Tél : 71 139 500

Fax : 71 656 299

Le présent prospectus est mis à la disposition du public sans frais auprès de « AMI Assurances » : Cité des pins, Zone Nord Est les Berges du lac 2, 1053 Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)



Août 2025

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE</b>	<b>5</b>
<b>FLASH SUR L'OPERATION D'ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE</b>	<b>8</b>
DECISION AYANT AUTORISEE L'ADMISSION	8
BUT DE L'ADMISSION	8
RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES ADMIS	8
COURS D'INTRODUCTION	8
DECISION D'ADMISSION DE LA BOURSE	8
COTATION DES TITRES	9
<b>CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES</b>	<b>10</b>
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS	10
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	10
1.3. RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	10
1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	17
1.5. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	17
1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	17
<b>CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION</b>	<b>18</b>
2.1. CARACTERISTIQUES ET MODALITES DE L'OPERATION	18
2.1.1. BUT DE L'ADMISSION	18
2.1.2. DECISION AYANT AUTORISE L'ADMISSION	18
2.1.3. COURS D'INTRODUCTION	18
2.1.4. ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA VALORISATION DE BNA ASSURANCES :	18
2.1.5. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES ADMIS	19
2.1.6. DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES OFFERTES	19
2.1.7. REGIME DE NEGOCIABILITE	20
2.1.8. REGIME FISCAL APPLICABLE	20
2.1.9. MARCHE DES TITRES	20
2.1.10. DECISION D'ADMISSION DE LA BOURSE	20
2.1.11. COTATION DES TITRES	20
2.2. TRIBUNAL COMPETENT EN CAS DE LITIGES	20
2.3. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING	20
2.4. REGULATION DU COURS BOURSIER	20
2.5. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE	21
2.5.1. ENGAGEMENT DE RESPECTER L'ARTICLE 29 DU REGLEMENT GENERAL DE LA BOURSE	21
2.5.2. ENGAGEMENT DE SE CONFORMER A L'ANNEXE 12 DU REGLEMENT DU CMF RELATIF A L'APE	21
2.5.3. ENGAGEMENT DE TENUE DE COMMUNICATIONS FINANCIERES	21
2.5.4. ENGAGEMENT DE REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	21
2.6. ENGAGEMENTS DE L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE LA SOCIETE	21
2.6.1. ENGAGEMENT DE NE PAS CEDER PLUS DE 5% DE SA PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE	21
2.6.2. ENGAGEMENT DE NE PAS DEVELOPPER UNE ACTIVITE LOCALE CONCURRENTTE	21
<b>CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL</b>	<b>22</b>
3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	22
3.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	22
3.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE	22
3.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE	22
3.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)	22
3.1.5. IDENTIFIANT UNIQUE	22
3.1.6. EXERCICE SOCIAL	22
3.1.7. NATIONALITE	23
3.1.8. CAPITAL SOCIAL	23

3.1.9.	REGIME FISCAL	23
3.1.10.	LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA SOCIETE	23
3.1.11.	RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE	
	CLEARING	23
3.1.12.	CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	23
<b>3.2.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE</b>	<b>28</b>
<b>3.3.</b>	<b>EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL</b>	<b>28</b>
<b>3.4.</b>	<b>REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/05/2025</b>	<b>29</b>
3.4.1.	ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL AU 31/05/2025	29
3.4.2.	CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/05/2025	30
3.4.3.	NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31/05/2025	30
<b>3.5.</b>	<b>DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BNA BANK AU 31/12/2024</b>	<b>31</b>
3.5.1.	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE BNA BANK	31
3.5.2.	RELATIONS DE « BNA ASSURANCES » AVEC LES SOCIETES DU GROUPE BNA BANK AU 31/12/2024	39
3.5.3.	RELATIONS COMMERCIALES ENTRE « BNA ASSURANCES » ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE BNA AU 31/12/2024	40
3.5.4.	RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2024 (AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE BNA)	41
3.5.5.	OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BNA ASSURANCES ENVERS LES DIRIGEANTS	42
<b>3.6.</b>	<b>DIVIDENDES</b>	<b>43</b>
<b>3.7.</b>	<b>MARCHE DES TITRES</b>	<b>43</b>

## **CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION** **44**

<b>4.1.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DE SON SECTEUR</b>	<b>44</b>
4.1.2.	L'ASSURANCE EN TUNISIE	51
4.1.3.	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES	57
<b>4.2.</b>	<b>ORGANISATION DE LA SOCIETE</b>	<b>58</b>
4.2.1.	GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE	58
4.2.2.	SYSTEME D'INFORMATION	68
4.2.3.	POLITIQUE SOCIALE	68
3.5.1	EVOLUTION DE L'EFFECTIF	70
<b>4.3.</b>	<b>ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>71</b>
4.3.1.	ACTIVITE TECHNIQUE	71
4.3.2.	ACTIVITE FINANCIERE	72
4.3.3.	RESULTATS	73
<b>4.4.</b>	<b>INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES AU 30/06/2025 :</b>	<b>73</b>
<b>4.4.</b>	<b>MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)</b>	<b>75</b>
<b>4.7.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE</b>	<b>76</b>
4.7.1.	RISQUES TECHNIQUES	76
4.7.2.	RISQUE DE DEPENDANCE A LA BRANCHE AUTO	76
4.7.3.	RISQUES FINANCIERS (RISQUE DE TAUX, RISQUE DE MARCHE, RISQUE DE CONTREPARTIE)	76
4.7.4.	RISQUES COMMERCIAUX	78
4.7.5.	RISQUE DE NON-CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES EN VIGUEUR	78
4.7.6.	RISQUE DE SOLVABILITE	78
4.7.7.	RISQUES OPERATIONNELS	78
4.7.8.	RISQUES BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME (LAB-FT)	79
<b>4.8.</b>	<b>DEPENDANCE DE L'EMETTEUR</b>	<b>79</b>
<b>4.9.</b>	<b>LITIGES ET ARBITRAGES EN COURS</b>	<b>80</b>
<b>4.10.</b>	<b>MISSION DE DUE DILIGENCE :</b>	<b>81</b>
<b>4.11.</b>	<b>POLITIQUE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81</b>

## **CHAPITRE 5 - PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS** **82**

<b>5.1.</b>	<b>PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2024</b>	<b>82</b>
5.1.1	ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS AU 31/12/2024	82
5.1.2	PLACEMENTS AU 31/12/2024	82
<b>5.2.</b>	<b>PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2024 :</b>	<b>82</b>
<b>5.3.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>87</b>
5.3.1.	BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE	87
5.3.2.	ETATS DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE NON VIE COMPARES AU 31 DECEMBRE	89
5.3.3.	ETATS DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE COMPARES AU 31 DECEMBRE	90
5.3.4.	ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE	91

5.3.5.	ÉTATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE	92
5.3.6.	TABLEAUX DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES COMPARES AU 31 DECEMBRE	93
5.3.7.	NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024	94
5.3.8.	NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024	129
5.3.9.	RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	145
5.3.10.	ENGAGEMENTS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024	155
5.3.11.	TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES	156
5.3.12.	AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	157
5.3.13.	EVOLUTION DU RESULTAT NET ET DU RESULTAT TECHNIQUE	157
5.3.14.	EVOLUTION DES DIVIDENDES	157
5.3.15.	PRINCIPAUX INDICATEURS	157
5.3.16.	PRINCIPAUX RATIOS	158
5.4.	COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE BNA ASSURANCES SUR LE MARCHE HORS COTE DE LA BOURSE	159

## **CHAPITRE 6 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES** 160

<b>6.1.</b>	<b>MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>160</b>
6.1.1.	MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION	160
6.1.2.	FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE	160
6.1.3.	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET LEURS REPRESENTANTS ET DES DIRECTION	160
6.1.4.	MANDATS D’ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D’AUTRES SOCIETES	161
6.1.5.	FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DANS L’ETABLISSEMENT QU’ILS REPRESENTENT	161
<b>6.2.</b>	<b>INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2024</b>	<b>161</b>
6.2.1.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L’EXERCICE 2024	161
6.2.2.	PRETS ET GARANTIES ACCORDEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2024	162
<b>6.3.</b>	<b>CONTROLE</b>	<b>162</b>
<b>6.4.</b>	<b>NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU’AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL</b>	<b>163</b>

## **CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D’AVENIR** 165

<b>7.1.</b>	<b>EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>165</b>
7.1.1.	EVOLUTION RECENTE	165
	INDICATEURS D’ACTIVITE AU 30 JUIN 2025 :	165
7.1.2.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES :	167
<b>7.2.</b>	<b>ANALYSE DES ECARTS</b>	<b>168</b>
7.2.1.	ANALYSE DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2025-2029 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2021-2025 :	168
<b>7.3.</b>	<b>ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30/06/2025 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L’EXERCICE 2025</b>	<b>171</b>
<b>7.4.</b>	<b>PERSPECTIVES D’AVENIR</b>	<b>172</b>
	INTEGRATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCE 2025 :	172
<b>7.5.</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS PREVISIONNELS DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES SUR LA PERIODE (2025 – 2029)</b>	<b>179</b>
7.5.1.	BILANS PREVISIONNELS	179
7.5.2.	ÉTATS DE RESULTATS TECHNIQUES PREVISIONNELS	180
7.5.3.	ÉTAT DE RESULTAT GLOBAL	181
7.5.4.	ÉTATS DES FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS	182
7.5.5.	PRINCIPAUX INDICATEURS PREVISIONNELS	183
7.5.6.	INDICATEURS PREVISIONNELS PROPRES AU SECTEUR DE L’ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE	183
7.5.7.	RATIOS PREVISIONNELS	183
7.5.8.	AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2025 A 2029	185

## PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société BNA Assurance (EX AMI assurances) a été créée le 1er octobre 2003 suite au transfert du portefeuille de la société coopérative d'assurance et de réassurance Al Ittihad dont l'agrément a été retiré. BNA assurances a eu son agrément en Août 2003 et est entrée en activité en Octobre de la même année.

La société opérait sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 Décembre 2013, date de l'AGE qui a décidé la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de Mutuelle en Société Anonyme. A cet égard, il a été décidé que seuls les assurés adhérents, c'est-à-dire, ceux qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 Décembre 2013, et qui ont payé le droit d'adhésion de 20 DT avant le 31 janvier 2014, pourront bénéficier de la conversion du fonds commun en capital, suite à cette transformation.

La transformation de la forme juridique d'AMI Assurances a été réalisée en 2014 avec succès. Suite à cette démutualisation, « Assurances Mutuelles Ittihad » a changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad ».

L'opération a été accompagnée d' :

- Une conversion du fonds commun existant détenu par les adhérents d'AMI en capital social,
- Une levée de fonds auprès de tous les assurés d'un montant de 31,4MDT,
- Une incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420DT donnant lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT, a raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital.

En 2021, le capital de l'AMI a été porté de 40 983736D à 87 391 790D par l'émission et la création de 46 408 054 actions nouvelles de nominal 1D souscrites en numéraire au prix de 2D, libérée en totalité à la souscription, par décision de l'AGE du 25 Décembre 2020.

Cette dernière augmentation du capital de la société a permis au groupe BNA de renforcer sa participation dans le capital de l'AMI et de porter sa participation à 52,19%, une participation majoritaire, qui a intégré l'assureur dans le giron du groupe BNA.

En date du 09 Décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société a décidé de changer la dénomination sociale de cette dernière, de « AMI Assurances » à « BNA assurances ».

L'activité de BNA Assurances est scindée en deux catégories :

- Des services aux particuliers
- Des services aux entreprises

La BNA Assurances n'a cessé d'améliorer ses fondamentaux et de confirmer ses ambitions pour un meilleur positionnement et un rôle plus dynamique au sein du secteur d'assurance Tunisien. En effet, et depuis sa création, BNA Assurances s'assure aujourd'hui une place de choix au sein d'un secteur assez fragmenté. La société peut se targuer d'une part de marché significative sur le marché des assurances Tunisien, et ce, grâce à une parfaite maîtrise du risque automobile et un développement significatif des risques des particuliers.

Le développement soutenu du réseau d'agences est une priorité pour la BNA assurances, qui distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnels composant son réseau commercial qui comprend afin de l'année 2024, 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

Par ailleurs, L'assureur dispose du réseau de la société mère, la BNA, pour atteindre un plus grand nombre de clients, qui comprend 180 agences et 3 succursales.

Ce réseau lui permet d'assurer une meilleure proximité de sa clientèle et de proposer une gamme de produits aussi bien pour les particuliers (Assurance Auto, Assurance Vie, Responsabilité civile, Multirisque Habitation, etc.) que pour les entreprises (Assurance de construction, Assurance d'exploitation, etc.).

Pour l'année 2024 :

Le chiffre d'affaires global de BNA Assurance (EX AMI assurances) s'est établi à 174,1MD, contre 167,7MD en 2023, soit une évolution globale à la hausse de 6,4MD (+3,9%) s'expliquant essentiellement par :

- ✓ L'assurance Automobile, réalise un total des primes émises de 132,1MD contre 132,7MD en 2023 soit une baisse de 1 %.
  - ✓ Les assurances Incendie, Risques Divers & Risques Spéciaux enregistrent une hausse des primes de 19% en totalisant 4.6 MD contre 3.8 MD en 2023.
  - ✓ L'assurance Transport réalise une baisse de 0.2 MD passant de 2.5 en 2023 à 2.3 MD au 31/12/2024.
  - ✓ Les assurances de personnes (groupe et Vie) réalisent une hausse de 6,5MD.
- L'assurance Vie affiche une hausse des primes émises de 5,6MD passant de 21,9 à 27,5 MD en 2024.
  - L'assurance Santé enregistre une augmentation de 0,9 MD.

L'évolution de la structure du portefeuille se présente comme suit :

- La hausse de la part de l'assurance Vie de 2,8points en passant de 13% en 2023 à 15,8% en 2024 ;
- La baisse de la part de l'assurance Auto de -3,4points en passant de 79,2% en 2023 à 75,8% en 2024;
- La hausse de la part de la branche Groupe de 0,4points en passant de 4% en 2023 à 4,4% en 2024.

Les sinistres réglés, totalisent 109,2MD en 2024, contre 100,4MD en 2023. Cette rubrique a connu une variation de +8,8% du fait que :

- La baisse des sinistres décaissés dans la branche Automobile pour environ 1,1 MD ;
- L'augmentation des décaissements sinistres Vie pour environ 8,8 MD, suite à la forte augmentation de l'activité prévoyance issue de la bancassurance, qui nécessite la constitution de provisions récupérée en fonction de la maturation des contrats.

Les soldes des réassurances Non-Vie et Vie se sont établis respectivement à 5,9MD et 0,9MD au 31/12/2024, contre -4,1MD et 2,0MD au 31/12/2023.

Les provisions techniques brutes de BNA Assurances au terme de l'exercice 2024 ont totalisé 488,8MD contre 482,0MD en 2023, soit une progression de 6,8MD soit +1,4%.

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 9,1DT en 2023 à un bénéfice de 18,8DT en 2024, soit une amélioration de 9,7DT (+106%).

Le résultat technique vie est passé de -3,1DT en 2023 à -3,4DT en 2024, soit une dégradation de 0,3MD (-11%).

Les placements nets de la compagnie totalisent 497,4MD au 31/12/2024, contre 475,7MD au 31/12/2023, soit une progression de 4,6% ;

Les produits de placements de l'activité Non vie et vie de la Compagnie totalisent 23,5MD en 2024, contre 22,0MD en 2023, soit un accroissement de 6,8%.

Le résultat net de la société s'est établi à 16,3MD au 31/12/2024 contre 8,6MD au 31/12/2023, soit une progression de 90,2%.

Au terme du premier semestre de l'année 2025, la société BNA Assurances, a affiché hausse des primes émises nettes (+11,16%), en s'établissant à 93,15MD contre 83,80MD pour la même période en 2024.

Les charges de sinistres se sont stabilisées avec une légère augmentation de 0,43% passant de 49,55MD au 30/06/2024 à 49,76MD pour la même période en 2025.

Les produits de placement cumulés au terme du premier semestre de 2025, ont totalisé 21,25MD, contre 18,93MD à la même période une année auparavant.

## FLASH SUR L'OPERATION D'ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

### Décision ayant autorisée l'admission

La décision d'admission au marché principal de la cote de la bourse par inscription directe<sup>(1)</sup> des titres de la société BNA Assurances a été prise par le Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 18/10/2024.

### But de l'admission

Cette opération a pour but de ;

- Accroître la notoriété de l'entreprise grâce à une visibilité permanente à travers l'attention régulière portée par les médias économiques ;
- Ancrer encore plus la crédibilité, la transparence et la confiance de la compagnie ;
- Renforcer les relations avec les différents acteurs notamment les clients, les autres compagnies et les réassureurs ;
- Accroître la liquidité du titre.

### Renseignements généraux sur les titres admis

- Nombre d'actions : 87 391 790 Actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance des actions : à partir du 01/01/2025

### Cours d'introduction

Depuis le 10/12/2014, les actions BNA Assurances (ex AMI Assurances) sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur le système électronique, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil d'Administration de la Bourse de Tunis, réuni le 24/06/2025, a conformément aux dispositions de l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.

### Décision d'admission de la Bourse

Constatant que la société BNA Assurances remplit les conditions d'admission au marché principal de la cote de la Bourse notamment en matière de taux de diffusion de son capital social après du public soit (25,1% à la date du 31/05/2025 pour un minimum exigé de 10%) et de nombre d'actionnaires (soit 60 480 actionnaires à la même date pour un minimum exigé de 200 actionnaires), le Conseil de la Bourse a accordé en date du 24/06/2025 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société BNA Assurances, au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

*(1) La procédure d'inscription directe est celle qui permet à la Bourse, lorsque le capital de la société concernée est suffisamment diffusé dans le public, de procéder à l'inscription directe de la valeur sur le marché pour y être négociée dans les conditions de cotation habituellement pratiquées sur ledit marché, à partir d'un cours d'introduction fixé par la Bourse. (Article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13/02/1997 et tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment l'arrêté du Ministre des Finances du 15/08/2019.)*

L'admission définitive des 87 391 790 actions de nominal un (1) dinar chacune, reste toutefois tributaire de la présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le conseil a, conformément à l'article 60 du RGB, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.

### **Cotation des titres**

La date de la première cotation et le cours d'introduction des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 69 du Règlement Général de la Bourse.

L'avis de la Bourse annonçant l'introduction de la valeur BNA Assurances sera publié au moins deux jours de Bourse avant le premier jour de cotation et ce, conformément aux dispositions de l'article 69 du Règlement Général de la Bourse.

# CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

## 1.1. Responsable du prospectus

Monsieur Faker ERAIS  
Directeur Général de « BNA Assurances »

## 1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée »

Directeur Général de « BNA Assurances »  
Monsieur Faker ERAIS



## 1.3. Responsable du contrôle des comptes

### Etats financiers arrêtés au 31/12/2022, 31/12/2023 et 31/12/2024 :

- Le cabinet « Générale d'Expertise et de Management », Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Abderrazek GABSI  
Adresse : Immeuble Le Banquier, Rue du Lac Windermere – Les Berges du lac 1053 Tunis  
Tél : 71 656 020 Fax : 71 656 131  
e-mail : gem.gabsi@planet.tn
  - Le cabinet « Général d'Audit & Conseil » Membre du CPA Intrenational, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI.  
Adresse : 9, Place Ibn Hafis, Mutuelle Ville 1002 Tunis.  
Tél : 71 283 150 Fax : 71 289 827  
e-mail : gac.audit@gnet.tn
- **Extrait de l'opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2022**

Les états financiers de la Société BNA Assurance (EX AMI assurances) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI et le cabinet « La Générale d'Expertise et de Management » représenté par M. Abderrazek GABSI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

«A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.



## **I. Questions clés d'audit :**

### **1/ Evaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 459 994 660 Dinars, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon des dossiers sinistres des différentes branches d'assurances conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 Octobre 2010 ;
- Prendre connaissance des travaux effectués par l'actuaire contrôleur

La société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto arrêtés au 31 Décembre 2022. Cette action a conduit à l'ajustement des provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n° 2010-258 du 02 Octobre 2010.

### **2/ Evaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :**

La provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatée au 31 décembre 2022 se rapporte aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurances ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques impayés sur assurés et sur intermédiaires.

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et de la variation significative de la provision en 2022, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constitue un point clé d'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 01/2021 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

### **1- Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 03 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis, de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

### **2- Conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

- **Extrait de l'opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023**

Les états financiers de la Société BNA Assurance (EX AMI assurances) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet « La Générale d'Audit & Conseil » représenté par M. Chiheb GHANMI et le cabinet « La Générale d'Expertise et de Management » représenté par M. Abderrazek GABSI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

«A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

## **I. Questions clés d'audit :**

### **1- Evaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 481 992 955DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;

- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNER et des IBNYR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 Octobre 2010 ;
- Prendre connaissance des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2023. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 Octobre 2010.

## **2- Evaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :**

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2023 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur les assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur les assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions en 2023, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 01/2021 du 1<sup>er</sup> décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

## **II. Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note VIII des états financiers décrit que la Société AMI Assurances a reçu, le 25 septembre 2023, un avis de vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2019 et 2020. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la Société AMI Assurances jusqu'à la date d'arrêté par le Conseil d'Administration des états financiers de l'exercice 2023 et, de ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

2) La Note IX des états financiers décrit que la Société AMI Assurances a reçu, le 17 avril 2024, de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) un avis de vérification de ses déclarations sociales au titre des exercices 2022 et 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **III. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

#### **1- Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

#### **2- Conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

- **Extrait de l'opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société BNA Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 100 920 836 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16 315 042 DT.

« À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises. »

### **I. Questions clés d'audit :**

#### **1/ Evaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 488 838 814 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2024. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010.

## **2/ Evaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :**

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2024 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2024, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 01/2021 du 1er décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;

- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

### **1/ Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

### **2/ Conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

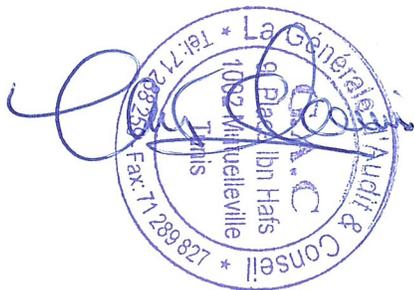
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

#### 1.4. Attestation des commissaires aux comptes

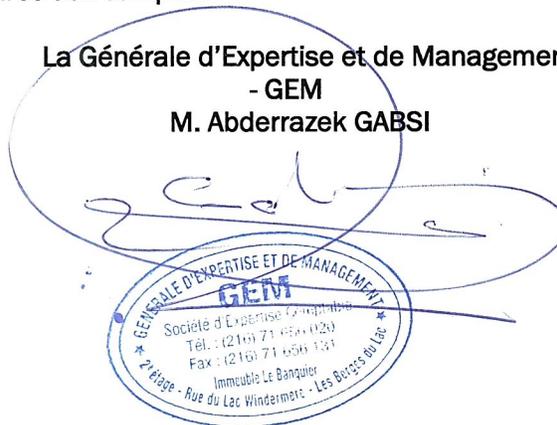
« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en affectant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

#### Les commissaires aux comptes

La General d'Audit & Conseil  
Membre de MGI WORLDWIDE  
M Chiheb GHANMI



La Générale d'Expertise et de Management  
- GEM  
M. Abderrazek GABSI



#### 1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus »

BNA Capitaux  
Le Directeur Général  
M. Slim EL MEMMI



#### 1.6. Responsable de l'Information

M. FOUGHALI Anouar

Responsable Comptabilité Générale

Adresse : Cité les pins, Les Berges du lac II 1053 Tunis

Tél: 70 026 035 Fax: 71 268 400



## CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

### 2.1. Caractéristiques et modalités de l'opération

#### 2.1.1. But de l'admission

Cette opération a pour but de ;

- Accroître la notoriété de l'entreprise grâce à une visibilité permanente à travers l'attention régulière portée par les médias économiques ;
- Ancrer encore plus la crédibilité, la transparence et la confiance de la compagnie ;
- Renforcer les relations avec les différents acteurs notamment les clients, les autres compagnies et les réassureurs ;
- Accroître la liquidité du titre.

#### 2.1.2. Décision ayant autorisé l'admission

La décision d'admission au marché principal de la cote de la bourse par inscription directe<sup>(1)</sup> des titres de la société BNA Assurances a été prise par le Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 18/10/2024.

#### 2.1.3. Cours d'introduction

Depuis le 10/12/2014, les actions BNA Assurances (ex AMI Assurances) sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur le système électronique, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil d'Administration de la Bourse de Tunis, réuni le 24/06/2025, a conformément aux dispositions de l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.

#### 2.1.4. Eléments d'appréciation de la valorisation de BNA Assurances :

La société BNA assurances a eu recours au cabinet EY pour évaluer son action. Les travaux d'évaluation effectués par EY ont abouti aux résultats suivants :

	Valeur des fonds propres	Nombre d'actions	Valeur par action (en DT)
Modèle des Flux Distribuables	208 932	87 391 790	2,39
Excess Earning	152 374	87 391 790	1,74
Moyenne des méthodes Intrinsèques (I)	180 653	87 391 790	2,07
Cours moyen Pondéré en bourse	205 058	87 391 790	2,35
P/E Boursier	198 486	87 391 790	2,27
Moyenne des méthodes basées sur le marché (II)	201 772	87 391 790	2,31
<b>Moyenne de toutes les méthodes [(I)+(II)] /2</b>	<b>191 213</b>	<b>87 391 790</b>	<b>2,19</b>

(1) La procédure d'inscription directe est celle qui permet à la Bourse, lorsque le capital de la société concernée est suffisamment diffusé dans le public, de procéder à l'inscription directe de la valeur sur le marché pour y être négociée dans les conditions de cotation habituellement pratiquées sur ledit marché, à partir d'un cours d'introduction fixé par la Bourse. (Article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13/02/1997 et tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment l'arrêté du Ministre des Finances du 15/08/2019.)

## Mission de Due Diligence et Ajustements.

Dans le cadre de son introduction en Bourse, la société BNA Assurances a confié les missions de due diligence financière, fiscale, sociale et juridique au cabinet Deloitte et ce, dans l'objectif de mieux apprécier la situation de la société et relever les risques et les inconformités potentielles.

L'examen des rapports de Due Diligence a fait ressortir :

- Un risque fiscal de **2 580KDT** ;
- Un risque social de **187KDT** ;
- Un crédit d'impôt de **1 605KDT** ;

L'actif net ajusté de la société se présente ainsi :

En mD	31/12/2024
<b>Actif net reporté</b>	<b>100 924</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>-527</b>
Amortissement de matériel de bureau	
<b>Placements</b>	
Plus-value latente sur actifs immobiliers	22 938
Plus-value latente sur titres	1 887
Effet d'impôt [40% x (2+3)]	-9 930
<b>Risques fiscaux &amp; sociaux</b>	
Risque fiscal	-2 580
Risque social	-187
Crédit d'impôts IS	-1 605
<b>Total des ajustements</b>	<b>9 996</b>
<b>Actif net ajusté</b>	<b>110 917</b>
<b>Autres éléments à considérer</b>	
<b>Titres participatifs</b>	<b>-75 000</b>
Échéance 2025	-35 000
Échéance 2028	-40 000
Amortissement de constructions	-12 552
Indemnités compensatrices	-307

Source : Rapport de Due Diligence Deloitte

### 2.1.5. Renseignements généraux sur les titres admis

- Nombre d'actions : 87 391 790 Actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance des actions : à partir du 01/01/2025

### 2.1.6. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **2.1.7. Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **2.1.8. Régime fiscal applicable**

Réglementation fiscale en vigueur.

### **2.1.9. Marché des titres**

Depuis le 10/12/2014, les actions BNA Assurances (ex AMI Assurances) sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur le système électronique, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **2.1.10. Décision d'admission de la Bourse**

Constatant que préalablement à son introduction en bourse, la société BNA Assurances remplit les conditions d'admission au marché principal de la cote de la Bourse notamment en matière de taux de diffusion de son capital social auprès du public soit (25,1% à la date du 31/05/2025 pour un minimum exigé de 10%) et de nombre d'actionnaires (soit 60 480 actionnaires à la même date pour un minimum exigé de 200 actionnaires), le Conseil de la Bourse a accordé en date du 24/06/2025 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société BNA Assurances, au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 87 391 790 actions de nominal un (1) dinar chacune, reste toutefois tributaire de la présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le conseil a, conformément à l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.

### **2.1.11. Cotation des titres**

La date de la première cotation et le cours d'introduction des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 69 du Règlement Général de la Bourse.

L'avis de la Bourse annonçant l'introduction de la valeur BNA Assurances sera publié au moins deux jours de Bourse avant le premier jour de cotation et ce, en vertu des dispositions du dit article.

## **2.2. Tribunal compétent en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

## **2.3. Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions sont prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN0007680010** ».

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

## **2.4. Régulation du cours boursier**

Le Conseil d'Administration de BNA Assurances du 18/10/2024 s'est engagé, après l'admission des actions de la société au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à obtenir lors de la

prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

## **2.5. Engagements de la société**

### **2.5.1. Engagement de respecter l'article 29 du Règlement Général de la Bourse**

Le Conseil d'Administration du 18/10/2024 de la société BNA Assurances s'est engagé à respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.

### **2.5.2. Engagement de se conformer à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'APE**

La société BNA Assurances s'engage à conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Épargne.

### **2.5.3. Engagement de tenue de communications financières**

Le Conseil d'Administration de la société BNA Assurances s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

### **2.5.4. Engagement de représentation au conseil d'administration**

La société BNA Assurances, dispose de deux administrateurs indépendants qui siègent au niveau de son conseil d'administration à savoir :

- M. Lassaad ENNABLI (Mandat 2023-2025) ;

- M. Badreddine OUALI (Mandat 2023-2025)

La société BNA Assurances s'engage à réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions « BNA Assurances » définis comme « public » conformément aux dispositions de l'article 39 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse, au cours d'une séance ou les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.

## **2.6. Engagements de l'actionnaire de référence de la société**

### **2.6.1. Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société**

La BNA BANK actionnaire de référence de BNA Assurances, s'engage à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'admission sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **2.6.2. Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente**

La BNA BANK actionnaire de référence de BNA Assurances, s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société BNA Assurances mettant en péril l'avenir de la société et les intérêts des actionnaires.

## CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### 3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

#### 3.1.1. Dénomination et siège social

**Dénomination sociale** : BNA assurances

**Siège social**: Cité des pins Les Berges du lac 2 1053 Tunis

**Téléphone** :70 026 000

**Fax** :71 268 400

**Site web** : www.bnaassurances.com

**E-Mail** : courrier@bnaassurances.com

#### 3.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

**Forme juridique** : Société Anonyme

**Législation particulière applicable** : Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, et la loi n°2008-08 du 13/02/2008.

#### 3.1.3. Date de constitution et durée

**Date de constitution** : 01/08/2003

**Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution

#### 3.1.4. Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, d'exercer les activités ci-après conformément aux principes et valeurs qu'elle a adoptés et pour lesquels a été constituée notamment :

1. La réalisation et la gestion des contrats ou de conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances ;
2. En vue de la réalisation de cet objet social, et plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut :
  - Participer, par tout moyen, à toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou actions, souscription, apport ou autrement,
  - Acquérir ou aliéner tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées,
  - Acquérir et gérer tous immeubles et domaines immobiliers, aliéner lesdits immeubles et domaines immobiliers,
  - Et plus généralement, effectuer ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis.

#### 3.1.5. Identifiant unique

0845686P

#### 3.1.6. Exercice social

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de chaque année.

### **3.1.7. Nationalité**

Tunisienne

### **3.1.8. Capital social**

Le capital social s'élève au 31/12/2024 à 87 391 790 dinars, divisé en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

### **3.1.9. Régime fiscal**

Règlementation fiscale en vigueur

### **3.1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société**

Siège social : Cité des pins Les berges du lac 2 – 1053 Tunis

### **3.1.11. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING**

#### **M. FOUHALI Anouar**

Responsable Comptabilité Générale

Adresse : Cité les pins, Les Berges du lac II 1053 Tunis

Tél:70 026 035 Fax: 71 268 400

### **3.1.12. Clauses statutaires particulières**

#### **Répartition des bénéfices – Dividendes – Paiement des dividendes (Article 32 des statuts) :**

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déduction - d'une fraction de 5% du bénéfice déterminé comme indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social-de la réserve légale prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés, l'Assemblée Général ordinaire peut décider sur proposition du conseil d'administration de prélever toute somme qu'elle juge convenable soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant. Le surplus est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital.

Aucune disposition ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société sont ou deviendraient à la suite de la distribution inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi et les statuts interdisent la distribution.

Le paiement des dividendes décidé par l'Assemblée Générale doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale. Les actionnaires peuvent, à l'unanimité, en décider autrement.

Dans le cas de dépassement du délai de trois (3) mois visé, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

Les dividendes perçus ne peuvent faire l'objet de demande de restitution sauf si leur distribution a eu lieu de façon contraire à la loi et aux stipulations des statuts ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif de la distribution.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits. Elle se prescrit en tous les cas par dix (10) ans à partir de la date de la décision de distribution. Ce délai est relevé à quinze (15) ans pour les actions en restitution intentées contre les dirigeants responsables de la décision de distribution des dividendes fictifs.

## Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires (Article 28 des statuts)

### **28.1 - Assemblées Ordinaires et Extraordinaires**

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires détenant individuellement ou collectivement au moins 10 actions. Elle peut avoir les pouvoirs, à la fois, d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

### **28.2 - Convocation des assemblées**

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver les comptes de l'exercice et affecter les résultats.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité elle peut être convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 3% du capital de la société, ou par le liquidateur ou par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par avis inséré au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et dans le bulletin officiel du registre national des entreprises (BORNE), dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée générale.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

La société s'engage à conformer l'article 28.2 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

### **28.3 - Droit de siéger à une Assemblée Générale**

Seuls les titulaires individuels ou collectifs d'au moins dix actions, libérés des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non-actionnaires.

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration.

#### **28.4 - Conditions à Remplir pour Siéger ou se faire Représenter**

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société avant le jour fixé pour la réunion.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqués à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital de la société ou détenant une participation au capital au moins égal à un million de dinars, a le droit d'obtenir à tout moment des copies des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, des rapports des commissaires aux comptes relatif aux trois derniers exercices ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

#### **28.5 - Règlement des Assemblées Générales**

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, en son absence, par un Administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux et le droit de vote attribué à chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau ; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

#### **28.6 - Ordre du jour de l'Assemblée**

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au minimum 5% du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée Générale si elle ne figure pas à son ordre du jour.

#### **28.7 - Droit de vote de l'Assemblée Générale**

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à une voix.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la Société.

#### **28.8 - Procès -Verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau ou tout au moins par la majorité d'entre eux.

La société s'engage à conformer l'article 28.8 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

## ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES - ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES (Article 29 des statuts)

### 29.1 - Assemblées Générales Ordinaires

#### a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires annuelles ou convoquées en cas de nécessité se composent des actionnaires titulaires individuellement ou collectivement d'au moins dix (10) actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de Quinze Jours doit être observé.

#### b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Elles confèrent au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants.

D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administration et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées à l'article 200 du CSC que le Conseil d'Administration a autorisée.

Elle approuve les emprunts par voies d'émission de bons ou d'obligations hypothécaires ou autres.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée en cas de nécessité statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas des objets du ressort de l'Assemblée Générale extraordinaire.

## **29.2 - Assemblées Générales Extraordinaires**

### **a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaires sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

### **b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires de la Société, à moins qu'elle ne réunisse l'unanimité des actionnaires.

### **c) Quorum**

Les Assemblées Générales Constitutives et Extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent, au moins, la moitié du capital social sur première convocation.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les formes légales.

Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires ou de représentants détenant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, une troisième Assemblée peut être convoquée dans les deux mois à partir de la date de convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

### **INDIVISIBILITE DES ACTIONS (article 14 des statuts)**

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les copropriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Dans le cas où une action est possédée séparément pour l'usufruit et la nue-propriété, l'action peut être inscrite au nom de l'usufruitier et des nus. Propriétaires, mais l'usufruitier est seul convoqué aux assemblées générales, même extraordinaires ou modificatives des statuts. Il a seul le droit d'y assister et de prendre part au vote comme s'il avait la toute propriété du titre.

En cas d'augmentation du capital, le droit de préférence à la souscription sera exercé, vis-à-vis de la Société, par l'usufruitier seul ; le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire.

## TRANSMISSION DES DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS (article 16 des statuts)

Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans quelque main qu'elle passe. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, ayant droit ou créancier d'un actionnaire ne peuvent, sous quelques prétextes que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

La société s'engage à conformer ses statuts à la réglementation en vigueur.

### 3.2. Renseignements à caractère général concernant le capital de la société

**Capital social** : 87 391 790 dinars  
**Nombre d'actions** : 87 391 790 actions  
**Nominal** :1 dinar  
**Forme des actions** : Nominative  
**Catégorie** : Ordinaire  
**Libération** : Intégrale  
**Jouissance** :01/01/2025

### 3.3. Evolution du capital social

Date de l'AGE	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale
		Montant en D	Nombre d'actions	Montant en D	Nombre d'actions	
28/12/2013	Conversion du fonds commun d'AMI assurances en capital social	1 735 140	1 735 140	1 735 140	1 735 140	1
	Souscription en capital social	1 570 000	1 570 000	3 305 140	3 305 140	1
18/10/2014	Incorporation de réserves	9915420	9 915 420	13 220 560	13 220 560	1
23/10/2015	Emission en numéraire	5 288 224	5 288 224	18 508 784	18 508 784	1
22/06/2017	Incorporation de réserves	4 627 196	4 627 196	23 135 980	23 135 980	1
05/06/2020	Incorporation de réserves	17 847 756	17 847 756	40 983 736	40 983 736	1
25/12/2020	Emission en numéraire	46 408 054	46 408 054	87 391 790	87 391 790	1

### 3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/05/2025

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>60 492</b>	<b>87 390 580</b>	<b>87 390 580</b>	<b>100,00%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>2 061</b>	<b>70 259 704</b>	<b>70 259 704</b>	<b>80,40%</b>
Ayant 3% et plus du capital	4	66 194 579	66 194 579	75,74%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	3	2 052 865	2 052 865	2,35%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	2 053	2 012 260	2 012 260	2,30%
<b>Personnes physiques</b>	<b>58 431</b>	<b>17 130 876</b>	<b>17 130 876</b>	<b>19,60%</b>
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	12	1 523 414	1 523 414	1,74%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	58 418	15 607 462	15 607 462	17,86%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>1</b>	<b>1 210</b>	<b>1 210</b>	<b>0,00%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	0	0	0	0,00%
<b>Personnes physiques</b>	<b>1</b>	<b>1 210</b>	<b>1 210</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus du capital	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3% du capital	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5% du capital	1	1 210	1 210	0,00%
Actions propres	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>60 492</b>	<b>87 391 790</b>	<b>87 391 790</b>	<b>100,00%</b>

#### 3.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social au 31/05/2025

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	39 241 019	39 241 019	44,9%
HBG HOLDING	12 591 192	12 591 192	14,4%
Union Générale Tunisienne du Travail	8 303 099	8 303 099	9,5%
SICAR INVEST	6 059 269	6 059 269	6,9%
<b>Total</b>	<b>66 194 579</b>	<b>66 194 579</b>	<b>75,7%</b>

### 3.4.2. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/05/2025

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Président</b>			
M. Ahmed BEN MOULEHOM	10	10	0,00%
<b>Directeur Général</b>			
M. Faker ERAIS	0	0	0,00%
<b>Administrateurs</b>			
BNA BANK	39 241 019	39 241 019	44,90%
HBG HOLDING	12 591 192	12 591 192	14,41%
Union Générale Tunisienne du Travail	8 303 099	8 303 099	9,50%
M. Lassaad ENNABLI	0	0	0,00%
M. Badreddine OUALI	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>60 135 320</b>	<b>60 135 320</b>	<b>68,81%</b>

### 3.4.3. Nombre d'actionnaires au 31/05/2025

Au 31/05/2025, le capital de la société BNA Assurances est réparti entre 60 492 actionnaires :

- 2 061 personnes morales ;
- 58 431 personnes physiques.

### 3.5. Description sommaire du groupe BNA BANK au 31/12/2024

#### 3.5.1. Présentation générale du groupe BNA BANK

##### 3.5.1.1. Schéma financier du périmètre de consolidation de la BNA BANK au 31/12/2024

Au 31/12/2024, la BNA est à la tête du « Groupe BNA BANK » qui se compose de la banque, société mère, 19 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

	Capital social au 31/12/2024 (en Dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de la BNA (en nombre d'actions)	Taux de participation directe de la BNA	Pourcentage d'intérêt
<b><u>Etablissement de crédit</u></b>					
BNA	320 000 000	64 000 000			99,17%
<b><u>Autres services financiers</u></b>					
BNA CAPITALUX	5 000 000	50 000	49 500	99,00%	98,68%
SOFINREC	13 775 000	2 755 000	2 695 000	97,82%	98,68%
SICAR Invest	10 000 000	1 000 000	597 999	59,80%	76,76%
SOIVM SICAF	4 000 000	400 000	266 284	66,57%	79,76%
SICAF Participations	500 000	50 000	49 993	99,99%	99,15%
SICAV BNA	2 615 734	22 314	6 937	31,09%	28,10%
Placement Obligataire SICAV	257 218 719	2 233 204	900	0,04%	0,08%
ZIED SARL	1 160 280	-	-	-	37,48%
Tunis Re	100 000 000	20 000 000	3 795 322	18,98%	19,87%
BNA Assurances	87 391 790	87 391 790	39 520 443	45,22%	51,72%
SODINO	38 051 690	3 805 169	941 798	24,75%	24,54%
<b><u>Promotion immobilière</u></b>					
SIMPAR	5 500 000	1 100 000	332 951	30,27%	42,30%
ESSOUKNA	5 050 500	5 050 500	2 006	0,04%	29,65%
SIVIA	1 400 000	140 000	6	0,00%	49,33%
El Medina	900 000	90 000	2	0,00%	48,39%
Les Œillets	900 000	180 000	52 898	29,39%	57,94%
<b><u>Autres services</u></b>					
Tunisie Informatique Services	750 000	7 500	4 648	61,97%	72,82%
SODET SUD	21 549 800	2 154 980	925870	42,96%	55,99%
SOGEST	100 000	10 000	2 000	20,00%	51,47%
Agro Services	600 000	6 000	1 791	29,85%	43,73%
Générale des ventes	4 000 000	4 000 000	2 000 000	50,00%	49,58%
SDA HENCHIR AYED	1 230 000	12 300	0	0,00%	39,36%

#### **Banque Nationale Agricole (BNA) :**

Créée en juin 1959, la Banque Nationale Agricole est une société anonyme, au capital social de 320MD divisé en 64 000 000 d'actions de nominal 5 dinars, détenu à hauteur de 35,3% par l'Etat tunisien et 15,0% par les Entreprises Publiques.

L'objet social de la banque est l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

L'introduction de la BNA à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

En 2024, la BNA a réalisé un PNB de 976MD et un bénéfice net de 214MD.

#### **BNA Capitaux :**

Créée en Mars 1995, l'activité de BNA Capitaux porte essentiellement sur le courtage en bourse et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et de tout patrimoine ainsi que la gestion d'OPCVM sous toutes leurs formes.

Le capital social de la société s'élève à 5MD divisé en 50 000 actions de valeur nominale 100D chacune totalement libérées.

En 2024, les produits d'exploitation de la société ont totalisé 12 200mD et le résultat net s'est élevé à 6 887mD.

#### **Société Financière de Recouvrement des Créances « SOFINREC » :**

Créée en Avril 2001, la SOFINREC est une société de recouvrement des créances affiliées à la BNA.

Le capital social s'élève à 13 775mD divisé en 2 755 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées.

En 2024, les produits d'exploitation de la société ont totalisé 5 701mD et le résultat net s'est élevé à 1 673mD.

#### **Société d'Investissement à Capital Risque « SICAR INVEST » :**

Créée en Mars 1997, la société a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises clientes.

Le capital social s'élève à 10MD divisé en 1 000 000 actions de valeur nominale 10D.

En 2024, les produits d'exploitation de la SICAR ont totalisé 5 512mD et le résultat net s'est élevé à 2 973mD.

#### **Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » :**

Créée en Juillet 1993, la société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital social de la société s'élève à 4MD divisé en 400 000 actions de valeur nominale 10D.

En 2024, les produits d'exploitation de la SICAF ont totalisé 532mD et le résultat net s'est élevé à 423mD.

#### **SICAF Participations :**

Créée en Décembre 2003, la « SICAF Participations BNA » est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 telle que modifiée par la loi 92-113 et complétée par la loi 2003-32 relative aux mesures fiscales portant appui aux opérations d'assainissement financier des banques de développement. Elle est chargée d'acquérir et de gérer le portefeuille titres de participations non rentables de la BNA.

Le capital social s'élève à 500mD divisé en 50 000 actions de valeur nominale 10D.

En 2024, les produits d'exploitation de la SICAF ont totalisé 89mD et le résultat net s'est élevé à 64mD.

#### **SICAV BNA :**

Créée en 1993, la société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières acquis au moyen de ses fonds propres.

Au 31/12/2024, l'actif net de la SICAV BNA a atteint 2 749mD avec une valeur liquidative de 121,965D et 22 314parts.

La BNA est dépositaire de la société « SICAV BNA ».

En 2024, les revenus de placement de la SICAV ont totalisé 206mD et le résultat net s'est élevé à 347mD.

#### **Placement Obligataire SICAV :**

Créée en Septembre 1996, la société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2024, l'actif net de la POS a atteint 274 656mD avec une valeur liquidative de 108,655D et 2 527 776parts.

La BNA est dépositaire de la société « Placement Obligataire SICAV ». En 2024, les revenus de placement de la SICAV ont totalisé 18 629mD et le résultat net s'est élevé à 16 805mD.

#### **ZIED SARL :**

Créée en Mai 2004, la société ZIED, Société à responsabilité limitée, a pour objet le commerce en gros de matériaux de construction ainsi que la gestion de portefeuille ou prise de participations.

Le capital social s'élève à 1 160 280MD.

L'activité de commerce de gros n'a pas encore débuté et les revenus de la société sont constitués entièrement des revenus de portefeuille provenant des dividendes distribués par la SIMPAR.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 19,6mD et le résultat net s'est élevé à 14mD.

#### **Société Tunis Re :**

Créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances ainsi que les banques, la société Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Le capital social s'élève à 100MD divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 5D.

En 2024, les primes émises ont totalisé 241 269mD et le résultat net s'est élevé à 21 406mD.

### **Société BNA Assurances :**

Opérant sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 décembre 2013, date de la tenue de l'AGE qui a décidé la transformation de la Société de la forme mutuelle en société anonyme. Depuis 2021, la société AMI a été intégrée au groupe BNA suite à une augmentation de son capital en numéraire qui est passé de 40 983736D à 87 391 790D divisé en 87 391 790 actions de nominal 1D.

L'AGE du 09 Décembre 2024, a décidé de changer la dénomination sociale de la société de « AMI Assurances » à « BNA Assurances ».

En 2024, les primes émises ont totalisé 174 018mD et le résultat net s'est élevé à 16 315mD.

### **Société SODINO SICAR :**

Créée en 1996, la société a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers au renforcement des fonds propres des entreprises clientes. L'activité de la SODINO se limite à la région du Nord-Ouest (Béja, Jendouba, Kef et Siliana).

Au 31/12/2023, le capital social s'élève à 38 051 690D divisé en 3 805 169 actions de valeur nominale 10D.

En 2023, les revenus d'exploitation ont totalisé 1 391mD et le résultat net s'est élevé à 146mD.

### **Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » :**

Créée en Avril 1973, l'activité de la SIMPAR porte sur toutes les opérations immobilières et de participations.

Le capital social s'élève à 5,5MD divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 4 172mD et le résultat net s'est élevé à -3 481mD.

### **ESSOUKNA :**

Créée en Novembre 1983, la société ESSOUKNA est une société de promotion immobilière.

Le capital social s'élève à 5 050mD divisé en 5 050 actions de valeur nominale 1D entièrement libérées.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 390mD et le résultat net s'est élevé à -3 180mD.

### **Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA » :**

Créée en Avril 1980, l'activité de la SIVIA porte sur toutes les opérations immobilières.

Le capital social s'élève à 1,4MD divisé en 140 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 6 103mD et le résultat net s'est élevé à -1 580mD.

### **El Médina :**

Créée en 1988, l'activité de la société « El Médina » porte sur l'acquisition et la vente de tous biens immobiliers.

Le capital social s'élève à 900mD divisé en 90 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

En 2023, les revenus d'exploitation ont totalisé 6 958mD et le résultat net s'est élevé à -2 747mD.

### **Les Œillets :**

Créée en Décembre 1997, l'activité initiale portait sur la construction de logements pour le compte du personnel de la BNA. En 2003, son objet a été étendu à tous les projets immobiliers.

Le capital social s'élève à 900mD divisé en 180 000 actions de valeur nominale 5D entièrement libérées.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 46mD et le résultat net s'est élevé à -1 356mD.

### **Tunisie Informatiques Services :**

Créée en Juin 1991, la société « TIS » a pour objet de concourir au développement des secteurs de l'informatique, de la télématique et de la monétique.

Le capital social s'élève à 750mD divisé en 7 500 actions de valeur nominale 100D entièrement libérées.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 6 503mD et le résultat net s'est élevé à 22mD.

### **Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud « SODET SUD » :**

Créée en Mars 2001, la société a pour objet l'étude et l'aménagement des zones et stations intégrées dans le sud tunisien. Au 31/12/2023, le capital social s'élève à 21 549 800D.

En 2024, aucun revenu n'a été réalisé et le résultat net s'est élevé à -638mD.

### **Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » :**

Créée en décembre 1978, l'objet de la SOGEST porte sur l'engineering conseil comprenant études techniques, surveillance de chantiers, supervision, coordination et contrôle des travaux dans le domaine génie civil et bâtiments.

Le capital social de la société s'élève à 100mD divisé en 10 000 actions de valeur nominale 10D entièrement libérées.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 1 100mD et le résultat net s'est élevé à -847mD.

**Société d'Etudes et de Prestation de Services « Agro Services » :**

Créée en juin 1991, la société a pour objet de concourir au développement du secteur de l'agriculture et de la pêche et ce, par la réalisation d'études de faisabilité et la fourniture d'une assistance technique en matière de production et de gestion des exploitations agricoles.

Le capital social s'élève à 600mD divisé en 6 000 actions de valeur nominale 100D chacune.

En 2023, les revenus d'exploitation ont totalisé 3 434mD et le résultat net s'est élevé à 102mD.

**Société La Générale des Ventes :**

Créée en Juillet 2007, la société a pour objet principal les prestations de services. Au 31/12/2023, son capital s'élève à 4 000 000D divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 1D.

En 2024, aucun revenu n'a été réalisé et le résultat net s'est élevé à 334mD.

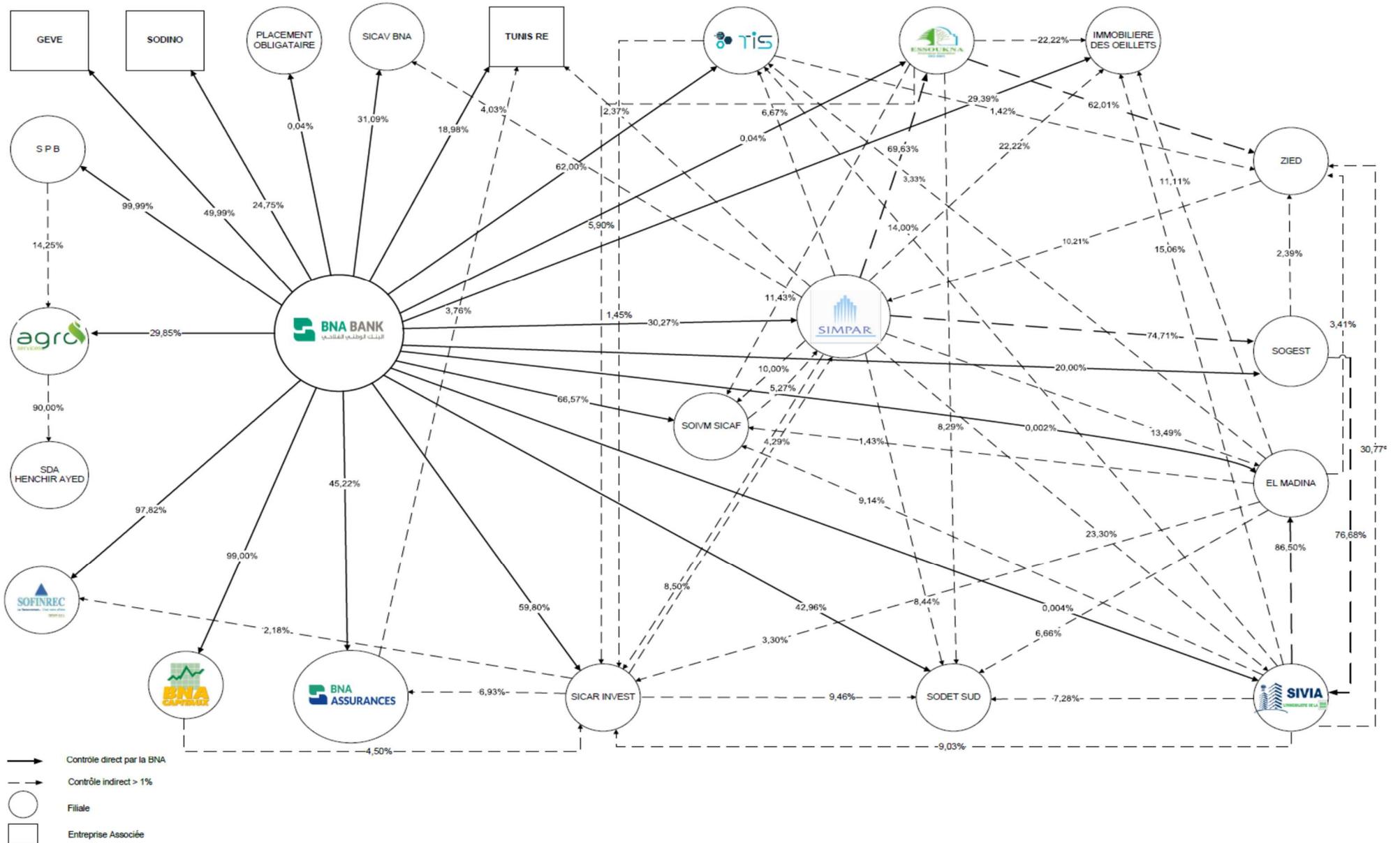
**SDI HENCHIR AYED :**

Créée en Septembre 2019, la société a pour objet principal la gestion d'une ferme agricole.

Au 31/12/2024, son capital s'élève à 1 230 000D divisé en 123 000 actions de valeur nominale 10D.

En 2024, les revenus d'exploitation ont totalisé 74mD et le résultat net s'est élevé à -227mD.

### 3.5.1.2. Schéma financier du groupe BNA au 31/12/2024



### 3.5.1.3. Etat des participations entre les sociétés du groupe arrêté au 31/12/2024

	BNA	AGROSERVICES	BNA ASSURANCES	BNA CAPITAUX	ESSOUKNA	GENERALE DE VENTE	LES CEILLETS	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	SICAF PARTICIPATIONS BNA	SICAR INVEST	SICAV BNA	SIMPAR	SIVIA	SOJET SUD	SODINO	SOFINREC	SOGEST	SOIVM SICAF	EL MADINA	TIS	TUNIS-RE	ZIED	SDA HENCHIRAYED
Capital en mD	320 000	600	87 392	5 000	5 051	4 000	900	252 778	500	10 000	2 231	5 500	1 400	21 550	38 052	13 775	100	4 000	900	750	100 000	1 160	730
BNA	0,83%	29,85%	45,22%	99,00%	0,04%	50,00%	29,39%	0,04%	99,99%	59,80%	31,09%	30,27%	0,00%	42,96%	24,75%	97,82%	20,00%	66,57%	0,00%	62,00%	18,98%	-	-
AGROSERVICES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90,00%
BNA ASSURANCES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,76%	-	-
BNA CAPITAUX	0,01%	-	-	-	-	-	-	0,01%	-	4,50%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESSOUKNA	-	-	-	0,16%	-	-	22,22%	0,01%	-	5,90%	0,49%	-	0,00%	8,29%	-	-	0,01%	11,43%	-	-	0,17%	62,01%	-
GENERALE DE VENTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LES CEILLETS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,93%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	14,25%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAR INVEST	-	-	6,93%	-	-	-	-	-	-	-	-	4,29%	-	-	-	2,18%	-	-	0,00%	-	-	-	-
SICAV BNA	0,01%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SIMPAR	-	-	-	0,16%	69,63%	-	22,22%	0,01%	-	8,50%	4,03%	-	23,30%	8,44%	-	-	74,71%	10,00%	13,49%	6,67%	2,37%	-	-
SIVIA	-	-	-	0,16%	0,04%	-	15,06%	0,01%	-	9,03%	0,66%	-	-	7,28%	-	-	0,02%	9,14%	86,50%	14,00%	-	30,77%	-
SOJET SUD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SODINO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOFINREC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOGEST	-	-	-	0,16%	0,23%	-	-	0,00%	-	0,30%	0,02%	-	76,68%	-	-	-	-	0,57%	0,00%	-	-	2,39%	-
SOIVM SICAF	-	-	0,05%	0,18%	-	-	-	-	-	0,52%	-	5,31%	0,00%	-	-	-	0,02%	-	0,00%	-	-	-	-
EL MADINA	-	-	-	0,16%	-	-	11,11%	0,01%	-	3,30%	0,34%	-	-	6,66%	-	-	-	1,43%	-	3,33%	-	3,41%	-
TIS	-	-	-	-	0,02%	-	-	0,00%	-	1,45%	-	-	-	-	-	-	-	0,86%	-	-	-	1,42%	-
TUNIS-RE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ZIED	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,21%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SDA HENCHIRAYED	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### 3.5.1.4. Événements récents modifiant le schéma financier du groupe BNA entre le 31/12/2024 et la date d'élaboration du présent document de référence

Néant

### 3.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2024

(mD)	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires (Total Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passif)	Charges Financières nettes
<b>Etablissement de crédit</b>						
BNA	2 161 580	2 289 162	387 380	213 582	20 297 500	1 308 081
<b>Autres services financiers</b>						
BNA CAPITAUX	24 229	12 201	7 163	6 877	5 815	63
SOFINREC	19 999	5 702	2 545	1 673	5 813	214
SICAR Invest	24 583	6 513	4 744	2 973	7 888	0
SOIVM SICAF	7 306	532	425	423	86	0
SICAF Participations	1 443	89	65	64	15	0
SICAV BNA*	2 722	206	112	347	27	0
Placement Obligataire SICAV*	274 656	18 629	16 263	16 805	1 137	0
ZIED SARL	1 325	20	12	14	5	0
Tunis Re	258 375	178 763	14 024	21 406	764 975	0
BNA Assurances	100 921	163 208	15 407	16 315	556 237	0
SODINO**	19 619	1 391	134	146	25 442	5
<b>Promotion immobilière</b>						
SIMPAR	24 589	4 172	1 560	-3 481	72 131	5 020
ESSOUKNA	26 567	390	-125	-3 180	48 122	3 188
SIVIA	6 340	6 104	1 538	-1 580	46 967	-3 398
El Medina	-7 565	6 958	1 146	-2 747	44 806	3 838
Les CEilllets	-7 273	46	-77	-1 356	14 685	-1 205
<b>Autres services</b>						
Tunisie Informatique Services (TIS)	620	6 503	79	22	2 954	-35
SODET SUD	3 804	0	-31	-638	10 882	619
SOGEST	-3 725	1 061	-474	-847	6 765	366
Agro Services	2 354	3 434	66	102	568	9
Générale des ventes	8 616	0	-90	334	104	0
SAD HENCHIR AYED	494	74	-204	-227	759	-23

\*Actif net

\*\*Chiffres arrêtés au 31/12/2023

### 3.5.1.6. Engagements financiers des sociétés du groupe au 31/12/2024

(mD)	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Ressources spéciales	Découverts	Leasing	Total
<b>Etablissement de crédit</b>								
BNA	6 052 599	150 686	216 315		275 717			6 695 317
<b>Autres services financiers</b>								
BNA CAPITAUX								
SOFINREC	1 050							1 050
SICAR Invest				586 142				586 142
SOIVM SICAF								
SICAF Participations								
SICAV BNA								
Placement Obligataire SICAV								
ZIED SARL								
Tunis Re								
BNA Assurances								
SODINO*				18 520				18 520
<b>Promotion immobilière</b>								
SIMPAR	52 562					2 540		55 102
ESSOUKNA	32 132					253		32 385
SIVIA	32 992					1		32 993
EI Medina	34 768					400		35 169
Les CEilllets	14 343							14 343
<b>Autres services</b>								
Tunisie Informatique Services (TIS)	318						55	373
SOJET SUD	10 143							10 143
SOGEST						2 368		2 368
Agro Services								
Générale des ventes								
SAD HENCHIR AYED	210					218		428
<b>Total</b>	<b>6 231 117</b>	<b>150 686</b>	<b>216 315</b>	<b>604 662</b>	<b>275 717</b>	<b>5 780</b>	<b>55</b>	<b>7 484 332</b>

\*chiffres arrêtés au 31/12/2023.

### 3.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe BNA BANK

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe BNA BANK recourent généralement aux banques et au marché financier.

### 3.5.2. Relations de « BNA Assurances » avec les sociétés du groupe BNA BANK au 31/12/2024

#### 3.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus : Néant

Prêts octroyés :

- Les dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank (société mère) et qui sont échus au cours de la même année totalisent 26 900 MDT, avec des taux d'intérêt qui varient entre 7,99% et 9,83%.
- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank et qui ne sont pas encore échus au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
<b>Total en DT</b>	<b>106 000 000</b>	<b>106 000 000</b>			

- L'encours des emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la société « BNA Assurances » avait souscrit, se présente comme suit au 31 décembre 2024:

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
<b>Total en DT</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 600 000</b>			

### 3.5.2.2. Dividendes encaissés par « BNA Assurances » et distribués par les sociétés du groupe

#### Dividendes encaissés par la BNA Assurances en 2024 au titre de l'exercice 2023

(en Dinars)	Dividende par action	Nombre d'actions détenues	Dividendes encaissés
Tunis Re	0,450	751 686	338 259
<b>Total</b>			<b>338 259</b>

#### Dividendes encaissés par la BNA Assurances en 2025 au titre de l'exercice 2024

(en Dinars)	Dividende par action	Nombre d'actions détenues	Dividendes encaissés
Tunis Re	0,480	751 686	360 809
Placement Obligataire SICAV	6,728	475	3 196
<b>Total</b>			<b>364 005</b>

### 3.5.2.3. Dividendes distribués par « BNA Assurances » et encaissés par les sociétés du groupe

Néant

### 3.5.2.4. Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

#### Créances de BNA Assurances sur les sociétés du groupe

(en Dinars)	Montant
BNA	497 908
<b>Total</b>	<b>497 908</b>

### 3.5.2.5. Apports en capitaux en 2024 avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant

Donnés : Néant

### 3.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe BNA BANK

Garanties et sûretés réelles : Néant

Cautions : Néant

## 3.5.3. Relations commerciales entre « BNA Assurances » et les autres sociétés du groupe BNA au 31/12/2024

### 3.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

(en Dinars)	Montant
SICAR INVEST	45 210
SIVIA	3 568
TIS	11 015
BNA	19 289 706
SIVIA	3 568
SPI MADINA	5 888
TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES	17 197
<b>Total</b>	<b>19 376 151</b>

### 3.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

### 3.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues : Néant

Données : Néant

### 3.5.3.4. Contrats de gestion

Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société BNA Assurances et la BNA Bank. À ce titre, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, s'élève à 3 500 051DT.

### 3.5.3.5. Contrats de location

Néant

### 3.5.3.6. Fonds gérés

Néant

## 3.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2024 (autres que les sociétés du groupe BNA)

### Contrat de gestion :

- La société « BNA Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société « GMP » dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société « GMP » d'une rémunération détaillée comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
  - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021 ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société « GMP » le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la société « AMI Assurances » (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12 731 DT a été encaissé par la société « AMI Assurances ». De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société « GMP » s'élève à 47 269 DT au 31 décembre 2024, totalement provisionné ;

### Contrat de location :

- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648/ DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;

## Relations commerciales :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2024 s'élève à 4 605 420DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024
Groupe HBG	122 656
Groupe VERMEG	4 239 387
UGTT	203 998
JMC	39 379
<b>Total en DT</b>	<b>4 605 420</b>

### 3.5.5. Obligations et engagements de la BNA Assurances envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - Un salaire annuel net de 288 000 DT,
  - Une voiture de fonction,
  - 400 litres de carburant par mois,
  - Les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
  - Une prime variable dont le montant a été fixé par décision du conseil d'administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31/12 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 Mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 48 000dt (net) ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - Un salaire annuel net de 130 600 DT,
  - 400 litres de carburant par mois,
  - Les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
  - Une prime variable dont le montant a été fixé par décision du conseil d'administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31/12 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 Mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 25 200dt (net) ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024 ; a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 Juin 2024 à 7 000DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élève à 42 000DT.

- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 Juin 2024 à 7 000DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice clos au 31 Décembre 2024 s'élève à 154 000DT et se répartit par comité comme suit :
  - Comité stratégique : 35 000 DT ;
  - Comité permanent d'audit : 28 000 DT ;
  - Comité de placement : 28 000 DT ;
  - Comité des risques : 28 000 DT ;
  - Comité de nomination et de rémunération : 35 000 DT.

### **3.6. Dividendes**

La société n'a pas distribué de dividendes durant les 3 derniers exercices.

### **3.7. Marché des titres**

Les actions de l'AMI Assurances sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

## CHAPITRE 4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

### 4.1. Présentation générale de la société et de son secteur

#### 4.1.1. L'assurance dans le monde<sup>1</sup>

Selon le rapport de Swiss Re institute N°5/2024, intitulé « Perspectives mondiales pour l'économie et le marché de l'assurance 2025-2026 », l'économie mondiale est prête à connaître une expansion solide continue. Les prévisions sont d'une croissance du PIB réel mondial de 2,8 % en 2025 et de 2,7 % en 2026, soit à peu près au même niveau qu'en 2024.

Cependant, la distribution des risques est orientée à la baisse, en raison de la géopolitique, du potentiel de changements politiques perturbateurs et des vulnérabilités des marchés financiers.

La divergence croissante entre les régions devrait être accentuée par la direction politique du prochain gouvernement américain.

Les propositions de campagne du président élu Trump ont des implications variées pour l'économie américaine, dont l'impact dépendra de leur étendue et de leur séquençement, mais les analystes anticipent désormais une désinflation plus lente et un cycle de réduction des taux d'intérêt moins marqué.

Les prévisions se maintiennent pour, une surperformance continue de la croissance des États-Unis, bien que l'élan se ralentisse progressivement. Cela est contrasté de plus en plus avec la zone euro et la Chine, qui font face à des vents contraires dus aux tensions commerciales et aux défis structurels.

Les prévisions sont que, l'inflation mondiale diminuera lentement pour atteindre en moyenne 3,3 % en 2025 et 3,0% en 2026, contre 5,1 % en 2024.

En réponse, la Réserve Fédérale prudente des États-Unis devrait procéder à seulement trois réductions de taux d'intérêt en 2025, tandis que les banques centrales de la zone euro et de la Chine assoupliront leur politique plus rapidement à mesure que les préoccupations de croissance domineront.

Cependant, les risques fiscaux pourraient exercer une pression à la hausse sur les rendements des obligations à long terme dans l'Occident.

À long terme, nos cinq grands thèmes structurels, les "cinq D" – démondialisation, décarbonation, démographie, numérisation et dette – façonneront les perspectives.

	2023	2024F		2025F		2026F	
	Actual	SRI	Consensus	SRI	Consensus	SRI	Consensus
<b>Real GDP growth, annual average, %</b>							
US	2.9	2.8	2.6	2.2	1.9	2.1	2.0
Euro area	0.5	0.7	0.7	0.9	1.2	1.1	1.4
UK	0.3	0.9	1.0	1.2	1.3	1.5	1.5
Japan	1.9	-0.1	0.0	1.2	1.2	0.9	1.0
China	5.2	4.9	4.8	4.6	4.5	4.1	4.2
Global	2.8	2.8	2.7	2.8	2.8	2.7	2.7
<b>Inflation, all-items CPI, annual average, %</b>							
US	4.1	2.9	2.9	2.5	2.3	2.4	2.4
Euro area	5.5	2.3	2.4	2.0	2.0	2.1	2.0
UK	7.4	2.5	2.5	2.2	2.3	2.3	2.0
Japan	3.6	2.6	2.5	2.0	2.0	2.0	1.7
China	0.2	0.4	0.5	1.1	1.2	1.5	1.5
Global	5.8	5.1	5.2	3.3	3.4	3.0	3.0
<b>Yield, 10-year govt bond, year-end, %</b>							
US	3.9	4.4	3.9	4.2	3.7	4.2	3.7
Euro area	2.2	2.2	2.2	2.3	2.2	2.4	2.3
UK	3.5	4.4	3.9	4.5	3.7	4.5	3.7

Note: F = forecasts.  
World GDP consensus forecast comes from the IMF (based on market exchange rates).  
Source: Bloomberg, Swiss Re Institute

1/ Source : Swiss Re Institute

En 2024, les primes d'assurance ont augmenté de 4,6% dans le monde, essentiellement tirées vers la hausse par les marchés émergents avec +6,7% et plus précisément par le marché Chinois (+7,5%).

We forecast global insurance premiums to grow at an above-trend 2.6% annually in real terms in the next two years

Global total insurance premium real growth rates (2024 values in brackets)



L'industrie de l'assurance non-vie améliore sa rentabilité et sa durabilité économique.

Les résultats souscrits ont bénéficié de l'inflation plus modérée et des tarifs de primes plus élevés cette année, et les attentes sont à ce qu'ils restent solides en 2025 et 2026.

Combiné avec une amélioration des résultats d'investissement, cela devrait soutenir la rentabilité. Les prévisions sont pour un retour sur fonds propres (ROE) de l'industrie de 10 % en 2025 et 2026 dans les six plus grands marchés d'assurance non-vie, ce qui dépasserait le coût du capital.

Une industrie plus résiliente est mieux positionnée pour réduire les écarts de protection, en particulier lorsque la base de capital est renforcée.

Cependant, l'inflation sociale ne ralentit pas aux États-Unis et l'augmentation des coûts des indemnités juridiques émerge également dans des marchés tels que le Royaume-Uni, l'Australie et le Mexique, impactant les assureurs en responsabilité civile.

Les prévisions sont d'une croissance des primes non-vie mondiales de 4,3 % cette année, un niveau record sur dix ans, à la suite de la réévaluation des risques en réponse à des sinistres élevés.

Les tarifs des primes modèrent désormais et les prévisions sont d'une croissance plus modérée des primes mondiales de 2,3 % par an en termes réels sur la période 2025-2026, en dessous de la moyenne de 3,1 % des cinq dernières années.

La saison active des ouragans aux États-Unis devrait conduire les pertes assurées liées aux catastrophes naturelles mondiales à dépasser les 100 milliards de dollars cette année, pour la cinquième année consécutive, et pourrait retarder le début de la modération des prix de l'assurance habitation.

Dans le tableau suivant, sont listés les tendances relatives à l'évolution des tarifs par branche d'assurance.

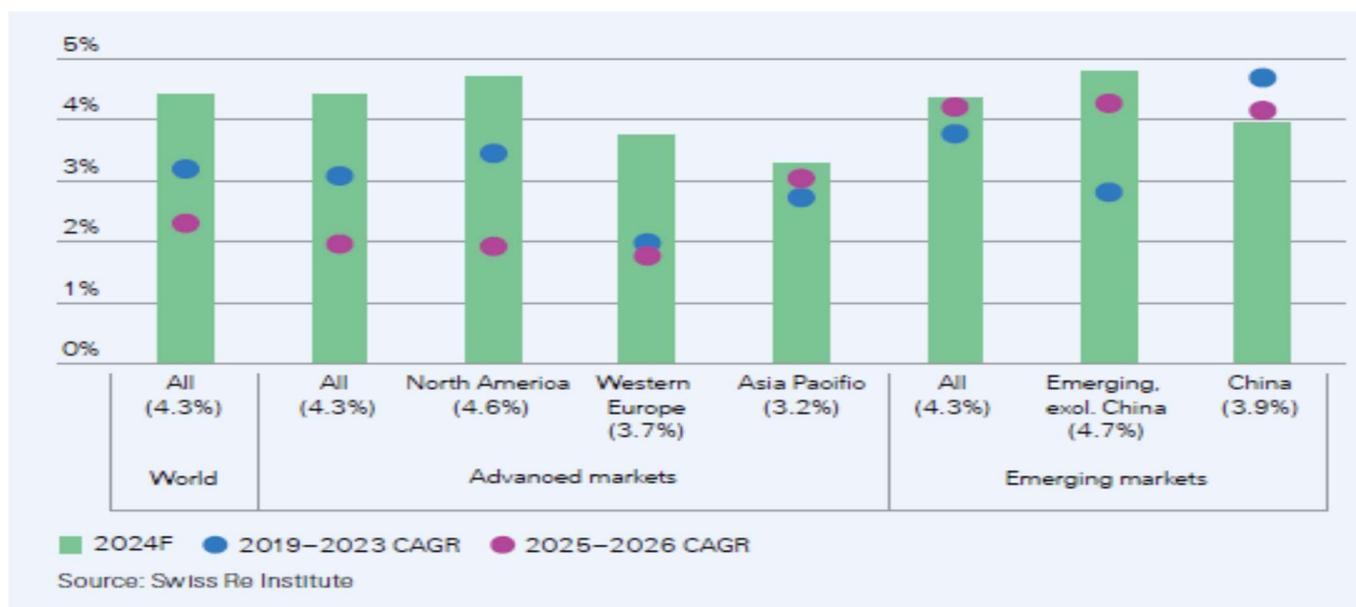
## Current non-life underwriting cycle dynamics point to moderating pricing

Dynamics of the current underwriting cycle

Cycle dynamics	Current trend	Current impact on pricing	Trend outlook (next 2–3 years)	Pricing outlook	Comments
Underwriting profitability of new business	Plateaued	→	Good w/w profitability increases competitive pressure	↓	Likely peaked in 2024-25
Claims uncertainty	Elevated: model & parameter uncertainties prevail, social inflation	↗	Uncertainties and social inflation trend continue	↗	Structurally higher
Cat losses	Recalibration to higher trend: significant losses from US hurricanes	↗	Continued inflation-adjusted exposure growth at 5–7% CAGR	↗	Structurally higher
Investment income	Improving, due to higher reinvestment yields compared to maturing liabilities	↘	Medium and long-term yields to stay near current levels and not fall with central bank policy rates due to longer duration	→	Investment incomes lags changes in interest rates
<b>Overall balance of pricing</b>		→		↘	

Source: Swiss Re Institute

Le schéma suivant montre l'évolution prévue des primes d'assurances Non vie dans le monde :



Le marché mondial de l'assurance-vie est dynamique. Les prévisions sont d'une croissance plus du double de la moyenne historique, à 3 % en termes réels sur 2025 et 2026, après une croissance record de 5 % en 2024.

Les primes mondiales totales d'assurance-vie devraient atteindre 4,8 trillions de dollars d'ici 2035, contre 3,1 trillions de dollars en 2024, soutenues par des taux d'intérêt plus élevés.

Les ventes d'annuités individuelles aux États-Unis devraient atteindre un nouveau record de plus de 400 milliards de dollars cette année.

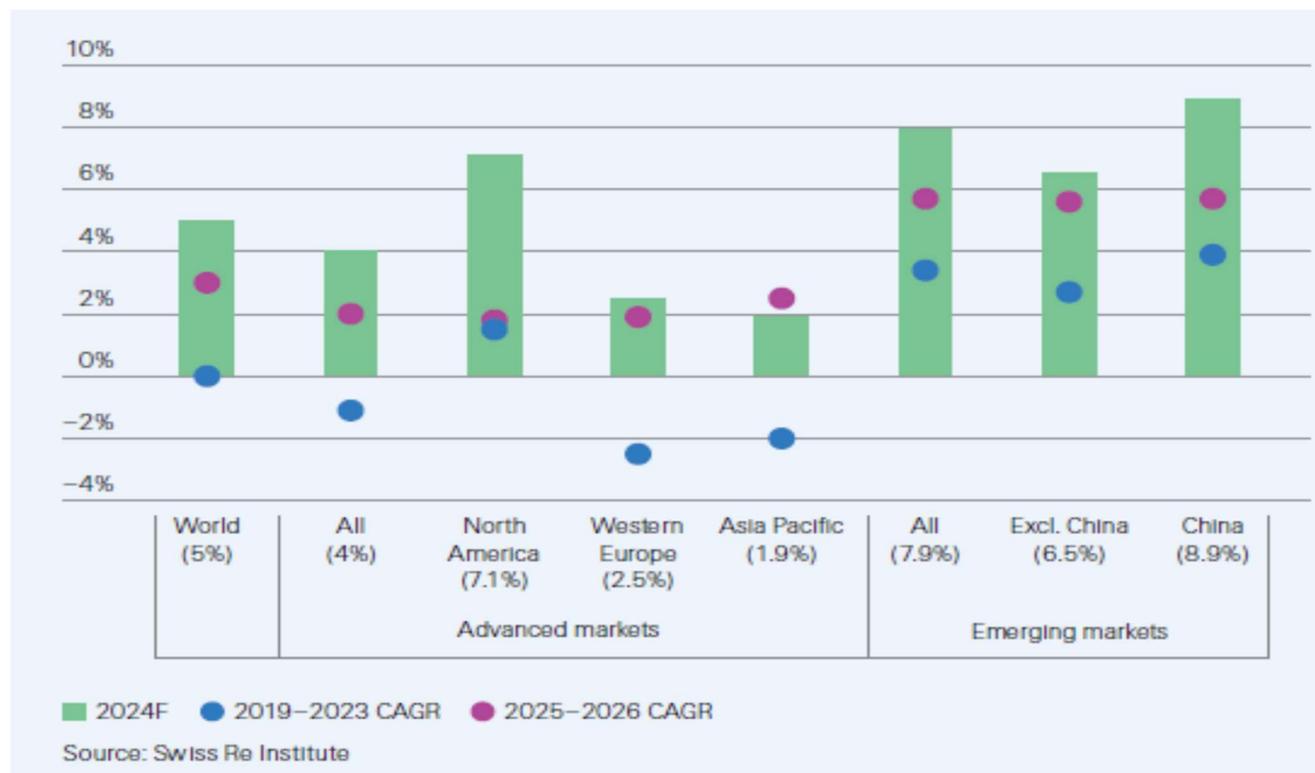
À mesure que la politique monétaire se desserre, ce qui présage que la croissance des ventes d'annuités à taux fixe ralentira et que l'attention se portera davantage sur les annuités indexées.

La réduction des risques de retraite représente également un vent favorable à long terme pour l'industrie de l'assurance-vie, avec potentiellement plus de 300 milliards de dollars de transferts d'annuités en bloc au Royaume-Uni et aux États-Unis dans les trois prochaines années.

La demande de protection contre les risques est moins influencée par les taux d'intérêt et annonce une croissance régulière. L'assurance-vie primaire bénéficie de perspectives de rentabilité positives en 2025 et 2026, en raison de rendements encore élevés sur les titres à revenu fixe.

Le risque de résiliation est maîtrisé, avec une sensibilité décroissante aux taux d'intérêt à mesure que les banques centrales abaissent leurs taux.

Le schéma suivant montre l'évolution prévue des primes d'assurances Vie dans le monde :



### Physionomie du marché de l'assurance au niveau mondial

Le marché mondial de l'assurance primaire devrait connaître une croissance supérieure à la tendance au cours des deux prochaines années, alors que le marché non-vie atteindra un point d'inflexion et que les ventes d'assurance-vie se modéreront après des niveaux récents élevés.

Les prévisions sont d'une croissance moyenne de 2,6 % des primes mondiales réelles en 2025 et 2026, inférieure à 2024 (4,6 %), mais supérieure à la moyenne des cinq dernières années (moyenne 2019-2023 : 1,6 %).

La demande sera soutenue par, une croissance économique mondiale stable, des marchés du travail résilients, la hausse des revenus réels à mesure que l'inflation se modère, ainsi que des taux d'intérêt à long terme encore élevés.

Pour les assureurs non-vie, les tarifs sur les lignes commerciales se stabilisent, tandis que les tarifs sur les lignes personnelles continuent de progresser.

La rentabilité souscrite en non-vie s'améliorera à mesure que la baisse de l'inflation atténuera progressivement la gravité des sinistres.

Toutefois, les catastrophes naturelles ont causé au moins 95 milliards de dollars de pertes assurées au niveau mondial au cours des neuf premiers mois de 2024, selon les estimations du groupe d'étude.

Les récentes tempêtes aux États-Unis devraient faire grimper les pertes assurées annuelles à plus de 100 milliards de dollars pour la cinquième année consécutive, et pourraient même retarder l'instauration de prix plus doux pour l'assurance habitation.

Pour les assureurs-vie, la demande pour les produits d'épargne devrait se modérer à mesure que les taux d'intérêt baissent, et les produits de protection contre les risques joueront un rôle plus important dans la croissance au cours des deux prochaines années.

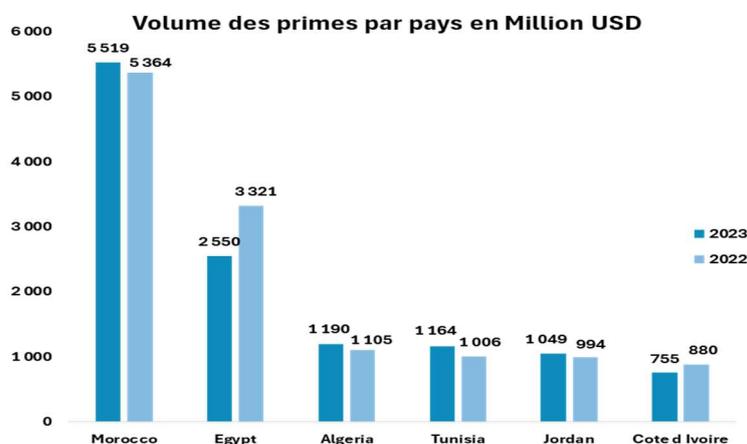
Les rendements des investissements doivent encore augmenter pour tous les assureurs, les rendements des portefeuilles étant encore inférieurs aux rendements du marché.

En ce qui concerne le risque cyber, l'incident de CrowdStrike a mis en lumière le risque d'accumulation dans les chaînes d'approvisionnement logicielles, ce qui pourrait nécessiter des investissements dans les données et l'infrastructure de modélisation pour mieux souscrire.

### Positionnement du marché Tunisien au niveau régional

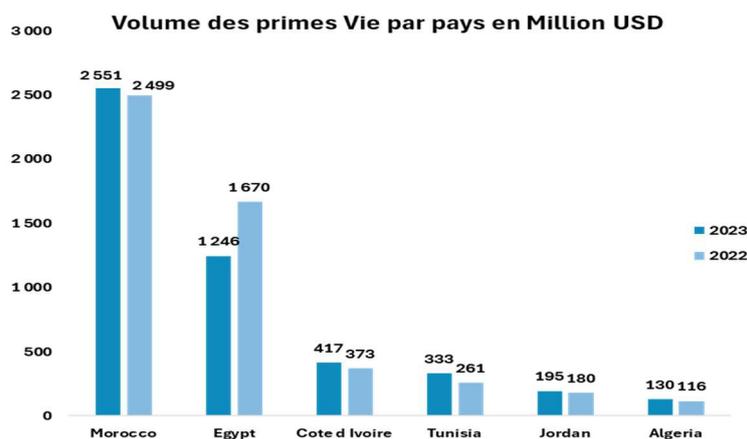
Selon le rapport de Swiss Re institute N° 3/2024, la Tunisie se classe à un niveau raisonnable par rapport à des économies similaires dans la région (64<sup>ème</sup> position) en termes de volumes des primes Vie et Non Vie, sauf par rapport au Maroc (48<sup>ème</sup> position), qui a vu l'industrie de l'assurance se développer très tôt par rapport à ses pairs et qui a réalisé déjà une avance comparable par rapport aux pays de la zone MENA.

Pays	Volume des primes MUSD		Classement en 2023	Part du marché mondial en %
	2023	2022		
Morocco	5 519	5 364	48	0,08%
Egypt	2 550	3 321	51	0,04%
Algeria	1 190	1 105	63	0,02%
Tunisia	1 164	1 006	64	0,02%
Jordan	1 049	994	65	0,01%
Cote d'Ivoire	755	880	69	0,01%



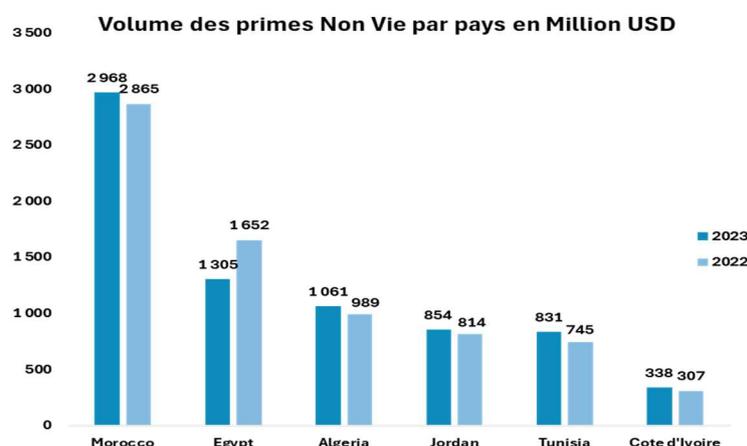
La Tunisie se classe en 63<sup>ème</sup> position au niveau mondial en termes de volume des primes en branche Vie en 2023 avec 333MillionUSD, soit 0,01% de part du marché mondial.

Pays	Volume des primes Vie MUSD		Classement en 2023	Part du marché mondial en %
	2023	2022		
Morocco	2 551	2 499	43	0,09%
Egypt	1 246	1 670	49	0,04%
Cote d'Ivoire	417	373	58	0,01%
Tunisia	333	261	63	0,01%
Jordan	195	180	64	0,01%
Algeria	130	116	67	0,00%



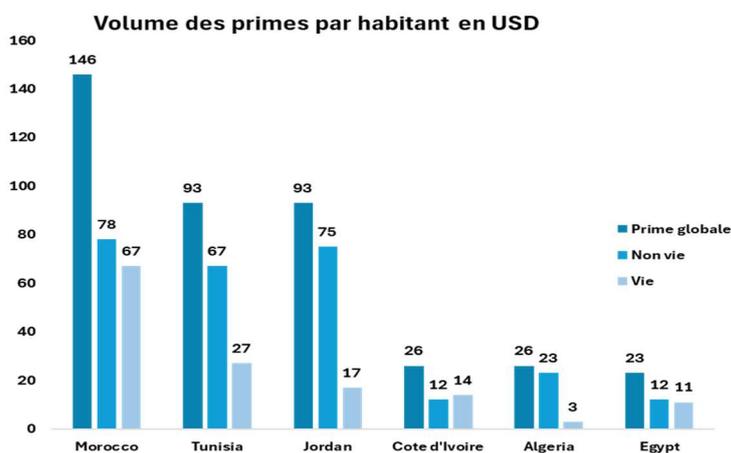
Pour les primes d'assurances relatives à l'activité Non Vie, la Tunisie se classe en 64<sup>ème</sup> position au niveau mondial, avec un volume de 831MillionUSD et 0,02% de part du marché.

Pays	Volume des primes Non Vie MUSD		Classement en 2023	Part du marché mondial en %
	2023	2022		
Morocco	2 968	2 865	45	0,07%
Egypt	1 305	1 652	57	0,03%
Algeria	1 061	989	61	0,02%
Jordan	854	814	63	0,02%
Tunisia	831	745	64	0,02%
Cote d'Ivoire	338	307	69	0,01%



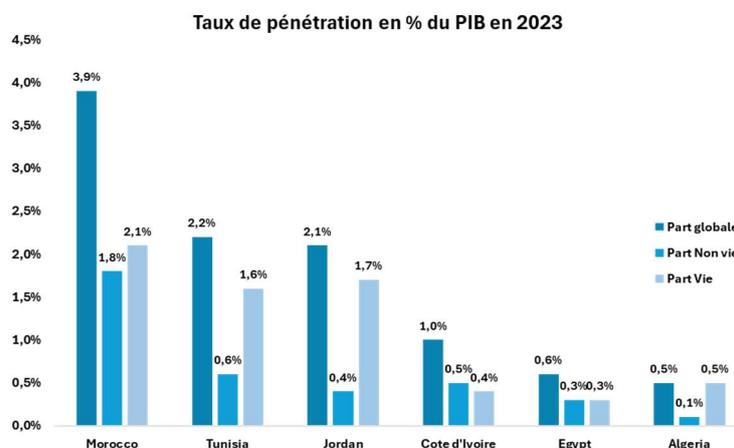
Concernant la prime globale par habitant, la Tunisie à la 58<sup>ème</sup> position du classement mondial avec 93USD par habitant contre 146USD pour le Maroc avec 146USD. Il est à signaler que 72% de la prime par habitant en Tunisie concerne l'activité Non vie contre 28% pour l'activité Vie.

Pays	Classement	Prime globale	Non vie	Vie
Morocco	54	146	78	67
Tunisia	58	93	67	27
Jordan	59	93	75	17
Cote d'Ivoire	67	26	12	14
Algeria	68	26	23	3
Egypt	69	23	12	11



Du côté du taux de pénétration\*, la Tunisie se classe en 45<sup>ème</sup> position mondiale avec 2,2%, derrière le Maroc à la 30<sup>ème</sup> position (3,9%) et devant la Jordanie qui se trouve à la 49<sup>ème</sup> position mondiale (2,1%).

Pays	Classement	Part globale	Part Non vie	Part Vie
Morocco	30	3,9%	1,8%	2,1%
Tunisia	45	2,2%	0,6%	1,6%
Jordan	49	2,1%	0,4%	1,7%
Cote d'Ivoire	66	1,0%	0,5%	0,4%
Egypt	68	0,6%	0,3%	0,3%
Algeria	69	0,5%	0,1%	0,5%



$$* \text{Taux de pénétration de l'assurance} = \frac{\text{Primes d'assurances collectées}}{\text{Produit Intérieur Brut (PIB)}} \times 100$$

#### 4.1.2. L'assurance en Tunisie

Le marché Tunisien des assurances est composé de 22 entreprises résidentes (parmi lesquelles 21 sociétés opèrent sous le statut de société anonyme et 2 sont constituées en société à forme mutuelle) ainsi que 7 compagnies off-shore.

La majorité des compagnies opèrent en multibranches (15) parmi lesquelles trois (03) sont spécialisées en assurance Takaful: «Zitouna Takaful», «El Amana Takaful» et « Assurances Attakafulia».

Quant aux autres compagnies, elles sont spécialisées dans une activité particulière d'assurance. Ainsi, on trouve :

- Cinq (05) compagnies spécialisées en assurance vie : Hayett, Gat Vie, Maghreb Vie, Carte Vie et Attijari Assurances ;

- Une (01) compagnie spécialisée en assurance des crédits à l'exportation : la Cotunace (qui a fusionné lors d'une opération de fusion par absorption réalisée à la fin de l'année 2012 avec la compagnie « Assurcrédit» spécialisée en assurance des crédits commerciaux locaux) ;

- Et une (01) compagnie spécialisée en réassurance : Tunis-Ré.

➤ En 2023, le marché tunisien des assurances a enregistré les résultats suivants\* :

- Les primes émises du secteur des assurances se sont élevées à 3 446MD en 2023 contre 3 185MD en 2022, soit une augmentation de 8,19%.
- Les sinistres réglés ont enregistré une augmentation de 6,70% passant de 1740MD en 2022 à 1 857MD en 2023.
- Les frais de gestion ont totalisé un montant de 787MD en 2023 contre 732MD en 2022, soit une augmentation de 7,56 %.
- Les provisions techniques ont enregistré une augmentation de 12,21% en 2023 passant de 7 224MD en 2022 à 8 105MD en 2023.
- Les montants des placements inscrits aux actifs des bilans se sont élevés à 9 189MD en 2023 contre 8 094MD en 2022, soit un taux de croissance de 13,53%.
- Le résultat technique de l'exercice s'est amélioré en 2023, Il dégage un excédent de 272MD contre un excédent de 219MD en 2022.
- Les bilans consolidés ont dégagé en 2023 un bénéfice de 277MD contre un bénéfice de 260MD en 2022.

\*Source : Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances FTUSA, Rapport annuel 2023

➤ Les indicateurs clés du secteur se présentent ainsi :



Source Rapport FTUSA 2023

(En Dinars)

	2022	2023	Ev. 23/22 en %
Primes Emises (Affaires Directes)	3 170 597 284	3 428 948 423	8,15
Acceptations	14 357 396	16 940 003	17,99
Primes Emises. (Affaires Directes+ Acceptations)	3 184 954 680	3 445 888 426	8,19
Sinistres Réglés (Affaires Directes)	1 735 599 259	1 845 224 417	6,32
Sinistres Réglés (Acceptations)	4 615 203	11 560 765	150,49
Sinistres Réglés (Affaires Directes + Acceptations)	1 740 214 462	1 856 785 182	6,70
Frais de Gestion (Affaires Directes)	729 987 067	784 183 614	7,42
Frais de Gestion (Acceptations)	2 106 494	3 255 108	54,49
Frais de Gestion (Affaires Directes + Acceptations)	732 093 561	787 438 722	7,56
Provisions Techniques	7 223 561 837	8 105 462 202	12,21
Cessions et Rétrocessions	531 089 316	576 520 113	8,55
Placements	8 094 177 230	9 188 972 437	13,53
Solde Financier	426 601 966	520 980 051	22,12
Solde de réassurance (résultats des cessions)	-203 810 271	-170 836 461	-16,18
Résultat technique net	218 611 793	272 162 299	24,50
<b>Résultat aux Bilans</b>	<b>259 738 122</b>	<b>277 321 012</b>	<b>6,77</b>

Source Rapport FTUSA 2023

Par ailleurs, les cessions et rétrocessions se sont accrues de 8,55% en 2023 (576MD) par rapport à 2022 (531MD).

## Structure du marché Tunisien en 2023

En 2023, le chiffre d'affaires global du secteur des assurances (affaires directes et acceptations) s'élève à 3 445,9MD contre 3 184,9MD en 2022 et 2 833,2MD en 2021 soit un taux de croissance de 8,19% en 2023 contre 12,42 % en 2022 et 10,15 % en 2021.

(En Dinars)

INTITULES	2021		2022			2023		
	Montant	En %	Montant	En %	T.C 22/21 en %	Montant	En %	T.C 23/22 en %
1. STAR	368 161 657	12,99	386 270 718	12,13	4,92	388 870 732	11,29	0,67
2. GAT	218 436 283	7,71	235 044 306	7,38	7,60	263 760 931	7,65	12,22
3. COMAR	233 346 338	8,24	252 757 720	7,94	8,32	263 638 651	7,65	4,30
4. MAGHREBIA	202 499 147	7,15	226 050 573	7,10	11,63	249 971 964	7,25	10,58
5. Assurances BIAT	171 427 247	6,05	206 306 270	6,48	20,35	243 643 350	7,07	18,10
6. ASTREE	187 233 277	6,60	236 035 315	7,41	26,06	238 917 382	6,93	1,22
7. LLOYD	144 388 508	5,10	159 271 851	5,00	10,31	196 724 659	5,71	23,52
8. MAE	151 860 148	5,36	164 672 771	5,17	8,44	190 952 546	5,54	15,96
9. G/CTAMA	144 937 948	5,12	164 008 817	5,15	13,16	187 709 626	5,45	14,45
10. BH Assurances	147 529 521	5,21	161 649 621	5,08	9,57	176 569 645	5,12	9,23
11. AMI	142 896 959	5,04	189 754 243	5,96	32,79	167 680 984	4,87	-11,63
12. CARTE	132 022 197	4,66	146 242 276	4,59	10,77	159 654 080	4,63	9,17
13. ATTIJARI Assurances	133 089 821	4,70	112 230 707	3,52	-15,67	133 936 267	3,89	19,34
14. MAGHREBIA VIE	91 754 145	3,24	103 333 424	3,24	12,62	111 592 669	3,24	7,99
15. ZITOUNA TAKAFUL	81 249 898	2,87	95 777 798	3,01	17,88	103 475 993	3,00	8,04
16. HAYETT	80 589 246	2,84	83 062 854	2,61	3,07	94 739 323	2,75	14,06
17. CARTE VIE	66 071 548	2,33	100 617 881	3,16	52,29	90 815 718	2,64	-9,74
18. GAT VIE	36 924 723	1,30	53 897 856	1,69	45,97	58 703 594	1,70	8,92
19. AT-TAKAFULIA	34 786 387	1,23	38 583 561	1,21	10,92	51 130 773	1,48	32,52
20. EL AMANA TAKAFUL	43 627 512	1,54	47 158 841	1,48	8,09	50 207 415	1,46	6,46
21. COTUNACE	13 966 819	0,49	13 805 711	0,43	-1,15	12 823 217	0,37	-7,12
22. LLOYD VIE	6 406 316	0,23	8 421 566	0,26	31,46	10 368 381	0,30	23,12
23. UIB Assurances	-	-	-	-	-	526	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 833 204 043</b>	<b>100</b>	<b>3 184 954 680</b>	<b>100</b>	<b>12,42</b>	<b>3 445 888 426</b>	<b>100</b>	<b>8,19</b>

Source Rapport FTUSA 2023

L'année 2023 s'est soldée par un maintien des positions en termes de classement des sociétés (par production) opérantes sur le marché, avec la STAR en tant que leader du secteur avec 11,3% de part de marché, en recul de 170pts de base par rapport à 2021. En deuxième position, s'affiche la GAT avec 7,65%, suivie par la COMAR qui lui a cédé sa position cette année ayant réalisé une moins bonne progression avec +4,3% contre +12,22% pour la GAT.

## Les assurances directes en 2023

### A- Primes Emises

Le montant des primes émises des entreprises d'assurances qui pratiquent les opérations directes totalise 3 428,948 MD en 2023 contre 3 170,597 MD en 2022 et 2 821,926 MD en 2021, soit une progression de 8,15% en 2023 contre 12,36% en 2022 et de 10,23% en 2021.

Les entreprises spécialisées en assurance Vie : GAT VIE, HAYETT, MAGHREBIA VIE, CARTE VIE, ATTIJARI ASSURANCES, LLOYD VIE et UIB Assurances ont réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 500,2MD contre 461,6MD en 2022 et 414,8MD en 2021, soit une augmentation de 8,44%.

### B- Les sinistres réglés :

Les sinistres réglés au titre des affaires directes s'élèvent à 1 845,224 MD en 2023 contre 1 735,6MD en 2022 et 1 636,2MD en 2021 soit une augmentation de 6,32% en 2023.

### C- Les frais de gestion :

Les frais de gestion se composent des frais d'acquisition et des autres charges de gestion nettes. Ils s'élèvent à 784,2MD en 2023 contre 729,987 MD en 2022 et 676,153 MD en 2021, soit une progression de 7,42% en 2023. Rapportés aux primes émises des affaires directes, les frais de gestion représentent 22,87% en 2023 contre 23,03% en 2022 et 23,96% en 2021.

#### C.1. Les frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition totalisent 498,7MD en 2023 contre 435,2MD en 2022 et 391,7MD en 2021, soit une progression de 14,59% en 2023.

Le taux de commissionnement moyen est de l'ordre de 14,54% en 2023 contre 13,73% en 2022 et 13,88% en 2021.

#### C.2. Les autres charges de gestion nettes :

Les autres charges de gestion nettes se composent des frais d'administration et des autres charges techniques. Elles s'élèvent à 285,5MD en 2023 (8,33 % des primes émises des affaires directes) contre à 294,8MD en 2022 (9,30 % des primes émises des affaires directes) et 284,6MD en 2021 (10,08 % des primes émises des affaires directes).

Libellés	2022			2023		
	Montant	En % des primes émises	Taux de croissance %	Montant	En % des primes émises	Taux de croissance %
Frais d'acquisition	435 168 214	13,73	11,10	498 661 319	14,54	14,59
Autres charges de gestion nettes	294 818 853	9,30	3,64	285 522 295	8,33	-3,15
<b>Frais de gestion</b>	<b>729 987 067</b>	<b>23,03</b>	<b>7,96</b>	<b>784 183 614</b>	<b>22,87</b>	<b>7,42</b>

Source Rapport FTUSA 2023

### D- Résultats techniques nets (affaires directes)

#### D.1. Solde de souscription :

Le solde de souscription dégage un excédent de 698,8MD en 2023 contre un excédent de 723,3MD en 2022 et un excédent de 609,817 MD en 2021.

#### D.2. Frais de gestion :

Les frais de gestion passent de 676,1MD en 2021 à 730,0MD en 2022 et à 784,2MD en 2023.

#### D.3. Solde financier :

Le solde financier s'élève à 519,9MD en 2023 contre 425,8MD en 2022 et 340,2MD en 2021, soit une hausse de 22,11% en 2023.

#### D.4. Solde de réassurance (résultats des cessions) :

Le solde de réassurance (résultats des cessions) dégage un déficit de 164,8MD en 2023 contre un déficit de 205,5MD en 2022 et un déficit de 76,6MD en 2021.

#### D.5. Résultat Technique Net :

Le résultat technique net dégage un excédent de 269,8MD en 2023 (7,87 % des primes émises des affaires directes) contre un excédent 213,6MD en 2022 (6,74% des primes émises des affaires directes) et un excédent 197,3MD en 2021 (6,99% des primes émises des affaires directes).

### L'activité de réassurance en 2023

Les opérations de réassurance effectuées par les entreprises d'assurances exploitant les assurances directes sont les suivantes :

#### A/ Les primes Acceptées :

Le montant des primes acceptées s'élève en 2023 à 16,9MD contre 14,4MD en 2022 et 11,3MD en 2021. Les acceptations en 2023 représentent 0,49 % du chiffre d'affaires total contre 0,45 % en 2022 et 0,40 % en 2021.

Evolution des primes acceptées				En MD
Année	Primes Acceptées	Taux de Croissance En %	En % des Primes Emises du Marché	
2021	11,278	-7,16	0,40	
2022	14,357	27,30	0,45	
2023	16,940	17,99	0,49	

Source Rapport FTUSA 2023

#### B/ Les sinistres :

Les sinistres réglés en 2023 au titre des acceptations atteignent 11,6MD contre 4,6MD en 2022 et 6,6MD en 2021 enregistrant ainsi une augmentation de 150,49% par rapport à 2022.

La variation de provision pour sinistres à payer est passée de -0,7MD en 2021 et de 4,7MD en 2022 à -4,3MD en 2023. Pour les opérations d'acceptations, le rapport sinistre aux primes acquises sans Tenir compte des frais de gestion, s'est amélioré de 25,18 passant de 65,62% en 2022 à 40,45% en 2023.

(En MDinars)

	2021	2022	Variation en %	2023	Variation en %
- Sinistres réglés net de recours	6,634	4,615	-30,43	11,561	150,49
- Variation de provision pour sinistres à payer	-0,661	4,269	-745,88	-4,347	-201,83
- Charge de sinistres	5,973	8,884	48,74	7,214	-18,80
- Primes acquises	11,660	13,539	16,11	17,835	31,73
- Rapport charge de sinistres aux primes acquises en %	51,23	65,62	14,39	40,45	-25,17

Source Rapport FTUSA 2023

### C/ Les frais de gestion :

Les frais de gestion (frais d'acquisition et autres charges de gestion nettes) de la branche acceptation s'élèvent à 3,3MD en 2023 contre 2,1MD en 2022 et 2,5MD en 2021 soit une hausse de 54,49% en 2023.

En 2023, les frais de gestion représentent 19,22% des primes acceptées contre 14,67% en 2022 et 22,55% en 2021.

(En MDinars)

	2021			2022			2023		
	Montant	En % des Primes acceptées	Taux de Croissance	Montant	En % des Primes acceptées	Taux de Croissance	Montant	En % des Primes acceptées	Taux de Croissance
Frais d'acquisition	1,280	11,35	-7,11	1,708	11,90	33,43	2,159	12,75	26,42
Autres charges de Gestion nettes	1,263	11,20	9,26	0,399	2,78	-68,41	1,096	6,47	174,95
<b>Frais de gestion</b>	<b>2,534</b>	<b>22,55</b>	<b>0,36</b>	<b>2,107</b>	<b>14,67</b>	<b>-17,15</b>	<b>3,255</b>	<b>19,22</b>	<b>54,49</b>

Source Rapport FTUSA 2023

Compte tenu des frais de gestion, le rapport sinistre aux primes acceptées s'élève à 58,70% en 2023 contre 80,29 % en 2022 et 73,04 % en 2021. Ainsi le rapport sinistre aux primes acceptées frais de gestion compris s'est amélioré de 21,59 %.

### D/ Résultats Techniques :

Le solde de souscription est excédentaire de 10,6MD en 2023 contre 4,6MD en 2022 et 5,8MD en 2021.

Par ailleurs, les frais de gestion sont passés de 2,5MD en 2021 et 2,1MD en 2022 à 3,3MD en 2023.

La branche acceptation dégage en 2023 un solde financier de 1,1MD contre un solde de 0,8MD en 2022 et de 0,5MD en 2021.

Le solde de réassurance (résultats des cessions) s'est passé d'un déficit de 0,3MD en 2021 et d'un excédent de 1,7MD en 2022 à un déficit de 6,0MD en 2023.

Le résultat technique dégage un excédent de 2,398 MD en 2023 contre un excédent de 5,037 MD en 2022 et un excédent de 2,625 MD en 2021.

#### 4.1.3. Présentation sommaire de la société BNA Assurances

La société BNA Assurances (Ex : AMI Assurances) a été créée le 1er octobre 2003 suite au transfert du portefeuille de la société coopérative d'assurance et de réassurance Al Ittihad dont l'agrément a été retiré. La AMI Assurances a eu son agrément en Août 2003 et est entrée en activité en Octobre de la même année.

La société opérait sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 Décembre 2013, date de l'AGE qui a décidé la transformation de la forme juridique AMI Assurances de Mutuelle en Société Anonyme.

A cet égard, il a été décidé que seuls les assurés adhérents, c'est-à-dire, ceux qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 Décembre 2013, et qui ont payé le droit d'adhésion de 20 DT avant le 31 janvier 2014, pourront bénéficier de la conversion du fonds commun en capital, suite à cette transformation.

La transformation de la forme juridique d'AMI Assurances a été réalisée en 2014 avec succès. Suite à cette démutualisation, « Assurances Mutuelles Ittihad » a changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad ».

L'opération a été accompagnée d' :

- Une conversion du fonds commun existant détenu par les adhérents d'AMI en capital social,
- Une levée de fonds auprès de tous les assurés d'un montant de 31,4MDT,
- Une incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital pour un montant de 9 915 420DT donnant lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT, a raison de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue dans le capital.

En 2021, le capital de l'AMI a été porté de 40 983736D à 87 391 790D par l'émission et la création de 46 408 054 actions nouvelles de nominal 1D souscrites en numéraire au prix de 2D, libérée en totalité à la souscription.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08/12/2024, la société a changé de dénomination, pour passer de « Assurances Multirisques Ittihad » à « BNA Assurances ».

Actuellement, la société BNA Assurances est une société anonyme de capital social de 87 391 790 dinars divisé en 87 391 790 actions de nominal de 1 dinar chacune.

Cette dernière augmentation du capital de la société a permis au groupe BNA de renforcer sa participation dans le capital de la BNA Assurances et de porter sa participation à 52,20%, une participation majoritaire, qui a intégré l'assureur dans le giron du groupe BNA.

L'activité de BNA Assurances est scindée en deux catégories :

- Des services aux particuliers
- Des services aux entreprises

La BNA Assurances n'a cessé d'améliorer ses fondamentaux et de confirmer ses ambitions pour un meilleur positionnement et un rôle plus dynamique au sein du secteur d'assurance Tunisien. En effet, et depuis sa création, la BNA Assurances s'assure aujourd'hui une place de choix au sein d'un secteur assez fragmenté. La société peut se targuer d'une part de marché significative sur le marché des assurances Tunisien, et ce, grâce à une parfaite maîtrise du risque automobile et un développement significatif des risques des particuliers.

Le développement soutenu du réseau d'agences est une priorité pour la BNA Assurances, qui distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnels composant son réseau commercial qui comprend à la fin de l'année 2024, 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

Par ailleurs, L'assureur dispose du réseau de la société mère, la BNA, pour atteindre un plus grand nombre de clients, qui comprend 180 agences et 3 succursales.

Ce réseau lui permet d'assurer une meilleure proximité de sa clientèle et de proposer une gamme de produits aussi bien pour les particuliers (Assurance Auto, Assurance Vie, Responsabilité civile, Multirisque Habitation, etc.) que pour les entreprises (Assurance de construction, Assurance d'exploitation, etc.).

## **4.2. Organisation de la société**

### **4.2.1. Gouvernance et contrôle interne**

#### **4.2.1.1. Gouvernance**

Les statuts de BNA Assurances séparent les tâches du Président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général. Le Conseil d'administration est composé de 11 membres et présidé par M. Ahmed Ben MOULEHOM, nommé par le Conseil d'Administration du 23/05/2023, et la Direction Générale est assurée par M. Faker RAIS nommé par le conseil d'Administration du 23/05/2025.

Conformément à l'article 18 des statuts de la société, les membres du conseil d'administration sont élus pour trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

#### **Le conseil d'administration :**

Le Conseil d'Administration de « BNA Assurances » a pour mission de :

- Approuver les règlements généraux, les orientations stratégiques de l'activité de la société, le plan d'affaires et l'organisation de l'entreprise tout en veillant à leur mise en œuvre ;
- S'assurer que la gestion de l'entreprise est effectuée avec économie, efficacité et efficience ; Revoir et arrêter les états financiers à soumettre aux commissaires aux comptes ;
- Élire et pourvoir à la nomination, parmi ses membres, du Président, du Vice-Président et du Secrétaire du conseil d'administration ;
- Nommer un Directeur Général et déterminer sa rémunération ;
- Constituer les comités du conseil et en établir les mandats ;
- Convoquer les actionnaires, aux assemblées générales.

Le conseil d'administration de « BNA Assurances » se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

#### **L'audit externe :**

Les états financiers arrêtés par les organes de direction et d'administration de BNA Assurances font l'objet d'un audit externe assuré par les commissaires aux comptes.

Ces derniers sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par la loi. Leur mission consiste à fournir aux actionnaires une assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la société ;
- Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification.

#### **Les comités émanant du Conseil d'Administration :**

Dans le cadre du plan de restructuration de BNA Assurances et conformément à la décision N°1/2016 du 13 Juillet 2016 « Fixant les règles de la bonne gouvernance et de gestion dans les sociétés d'assurance et de réassurance », le Conseil d'Administration du 30 Mai 2023 a mis en place les comités suivants :

→ **Le Comité Stratégique :**

Le comité stratégique se compose de cinq membres du Conseil d'Administration, pour la durée restante de leur mandat d'administrateur :

- M. Ahmed BEN MOULEHOM en tant que Président ;
- M. Nouredine TABOUBI ;
- M. Firas SAIED ;
- M. Badreddine OUALI ;
- M. Sofiene REKIK.

Ce comité est chargé essentiellement d'étudier les orientations stratégiques de la société et en suit la mise en œuvre, de maintenir un dialogue continu avec la direction générale sur les évolutions stratégiques de la société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23/05/2025 a décidé d'allouer aux membres du comité la somme de 7 000D brut par membre.

→ **Le Comité d'audit :**

Ce comité est présidé par un administrateur indépendant. Le comité permanent d'audit de BNA Assurances a été mis en place pendant l'année 2009, et ce conformément aux dispositions de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière. Il est composé actuellement de quatre membres émanant du Conseil d'Administration :

- M. Lassad ENNABLI en tant que président ;
- M. Ahmed BEN MOULEHOM ;
- M. Firas SAIED ;
- M. Sofiane TIJANI.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

Les principales missions du comité permanent d'audit sont les suivantes :

- Veiller au respect de la mise en place de système de contrôle interne afin d'assurer l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Étudier les rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au Conseil d'Administration, les politiques comptables et toutes les modifications opérées sur ces dernières, les modifications significatives effectuées suite à des procédures d'audit, le degré de conformité aux instructions des autorités ainsi que les autres exigences juridiques ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.

Au cours de ses réunions tenues en 2024, le Comité d'audit a délibéré principalement les sujets suivants : examen des comptes annuels et suivi de la lettre de direction émise par les commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23/05/2025 a décidé d'allouer aux membres du comité la somme de 7 000D brut par membre.

→ **Le Comité de Placement :**

Ce comité se compose de quatre membres désignés par le Conseil d'Administration du 30 Mai 2023 :

- M. Sofiane REKIK en tant que président ;
- M. Nourredine TABOUBI ;
- M. Firas SAIED ;
- M. Ahmed AMOR.

Ce comité a pour rôle essentiellement d'assurer le meilleur choix de placement des fonds de la société et de veiller à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de représentation des provisions techniques par les actifs.

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont la communication doit être faite au Conseil.

Au cours de l'année 2024, le comité permanent des placements s'est réuni trois fois en présence du Directeur Général et du Responsable de la Sous-Direction Financière afin d'étudier le portefeuille des placements de la société et présenter les recommandations nécessaires pour maximiser le rendement.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23/05/2025 a décidé d'allouer aux membres du comité la somme de 7 000D brut par membre.

→ **Le Comité des risques :**

Ce comité est présidé par un administrateur indépendant et se compose de quatre membres parmi ses administrateurs, à savoir :

- M. Badreddine OUALI en tant que président ;
- M. Nourredine TABOUBI ;
- M. Lotfi JEMAA;
- M. Sofiene REKIK.

Ce comité est chargé essentiellement de :

- Élaborer une stratégie d'évaluation, de surveillance et de contrôle des risques ;
- Élaborer une cartographie des risques ;
- Analyser les expositions de la société en matière des risques (risque de marché, risques opérationnels, risques spécifiques au secteur).

Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont la communication doit être faite au Conseil.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23/05/2025 a décidé d'allouer aux membres du comité la somme de 7 000D brut par membre.

→ **Le Comité de rémunération :**

Ce comité se compose de cinq membres parmi ses administrateurs, à savoir :

- M. Ahmed BEN MOULEHEM en tant que président ;
- M. Nouredine TABOUBI ;
- M. Firas SAIED ;
- M. Tarek BEN ABDALLAH
- M. Lassad ENNABLI ;

Ce comité est chargé essentiellement de :

- Mettre en place la politique de rémunération globale ;

- Formuler des propositions au Conseil d'Administration en vue de la fixation des rémunérations du directeur général, des membres du conseil d'administration ainsi qu'aux autres membres du Comité de Direction.
- Examiner d'une façon approfondie certaines questions de ressources humaines

Ce comité se réunit sur convocation de son Président en cas de nécessité. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23/05/2025 a décidé d'allouer aux membres du comité la somme de 7 000D brut par membre.

### **Les comités internes**

Le Directeur Général de BNA Assurances est assisté dans le cadre de sa mission de détermination et de mise en œuvre des orientations de l'activité de la société, par des comités internes dont essentiellement :

- Le comité exécutif ;
- La commission des achats ;
- Le comité organisation et système d'information ;
- Comité de recrutement ;
- Comité de recouvrement ;
- Comité de contrôle ;
- Comité de conformité ;
- Comité de gestion des risques ;
- Comité interne de placement ;
- Comités de suivi des projets de transformation ;
- Comités de suivi des projets réglementaires.

Ces différents comités sont indépendants, non nominatifs et ont pour mission de suivre l'exécution des différentes orientations de la société, ainsi que de préparer des propositions aux comités émanant du conseil d'administration et à la direction générale.

#### **1- Le comité Exécutif**

Le Comité Exécutif est un organe de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux de l'organisation. Il réunit les chefs des pôles. Il a pour mission de :

- Définir les orientations stratégiques de la compagnie,
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation,
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de BNA Assurances et à la sauvegarde de son équilibre financier.

#### **2- La commission des achats**

La commission des achats au sein de BNA Assurances examine la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assure du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques et ce, à la lumière des données des cahiers de charges dont les composantes sont exécutées dans le cadre des marchés qui leur sont soumis et notamment les études d'opportunité, les coûts prévisionnels, les modalités de financement, les étapes d'exécution et toutes autres données utiles.

### **3- Comité organisation et système d'information**

Ce comité gère les projets SI, assure la sécurité des données, optimise les processus métiers, et fournit un support technique continu. En outre, il effectue une veille technologique pour identifier et adopter des innovations pertinentes, tout en garantissant la gouvernance et la conformité aux réglementations locales et internationales.

### **4- Comité de recrutement**

Le Comité de recrutement est chargé de la sélection et de l'embauche de nouveaux employés. Il définit les besoins en personnel, élabore les profils de poste, supervise le processus de sélection et d'entretiens, et s'assure que les meilleures pratiques de recrutement sont suivies pour attirer les talents les plus qualifiés.

### **5- Comité de recouvrement**

Le Comité de recouvrement est chargé du suivi du recouvrement des primes et de la gestion des créances impayées. Il établit des stratégies pour récupérer les primes dues à la compagnie, supervise les activités de recouvrement, analyse les performances de recouvrement et propose des solutions pour améliorer les taux de recouvrement tout en maintenant de bonnes relations avec les clients.

### **6- Comité de contrôle**

Le Comité de contrôle veille à ce que les procédures internes de la compagnie soient suivies et que les opérations se déroulent conformément aux règlements et aux politiques internes. Il évalue les systèmes de contrôle interne, identifie les risques potentiels et propose des mesures correctives pour garantir l'intégrité et l'efficacité des opérations. Le Comité suit également l'avancement et la bonne réalisation des actions issues des missions d'audit interne et externe.

### **7- Comité de conformité**

Le Comité de conformité assure que la compagnie respecte toutes les lois, réglementations et normes applicables. Il surveille les changements législatifs, demande la réalisation des audits de conformité, arrête les plans de formation des collaborateurs et des réseaux de distribution sur les exigences de conformité et met en œuvre des politiques pour prévenir les violations réglementaires.

### **8- Comité de gestion des risques**

Le Comité de gestion des risques identifie, évalue et gère les risques auxquels la compagnie est exposée. Il développe des stratégies de gestion des risques, surveille les risques émergents, met en place des plans de contingence et veille à ce que les risques soient gérés de manière proactive pour minimiser leur impact sur l'organisation.

### **9- Comité interne de placement**

Le Comité de placement est responsable de la gestion des placements de la compagnie. Il évalue les opportunités d'investissement, décide de l'allocation des ressources, surveille les performances des investissements et ajuste les portefeuilles en fonction des objectifs financiers, des conditions du marché et de la politique de placement arrêté par le Comité de Placement du Conseil d'Administration.

### **10- Comités de suivi des projets de transformation**

Ces comités supervisent les projets de transformation au sein de la compagnie. Chacun de ce comité suit l'avancement d'un projet, assure la coordination entre les différentes parties prenantes, identifie et résout les problèmes, et s'assure que le projet est réalisé dans les délais et les budgets impartis tout en atteignant les objectifs fixés.

Les principaux projets pilotés par le Comité de Suivi des Projets de Transformation, ainsi que leur état d'avancement au 30 juin 2025.

## 1. Maîtrise des risques et rentabilisation de la branche automobile

- ✓ Une revue approfondie de la rentabilité des contrats a été menée, avec une segmentation plus fine des assurés et une adaptation des offres aux profils de risque ;
- ✓ Cette stratégie a permis d'améliorer le résultat technique de la branche non-vie, qui a atteint 18,8 MD en 2024 contre 9,1 MD en 2023, soit un quasi-doublement ;
- ✓ Le taux de sinistralité a également été maîtrisé grâce à une politique active de gestion des risques et un suivi rigoureux du portefeuille.

## 2. Développement des autres branches d'assurance – Renforcement de la bancassurance

- ✓ Le partenariat stratégique avec BNA Bank a été consolidé, à travers une meilleure intégration opérationnelle et commerciale ;
- ✓ L'offre produit a été élargie pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle bancaire ;
- ✓ Cette orientation s'est traduite par une croissance notable des primes Vie, qui ont progressé de 26 %, passant de 21,9 MD en 2023 à 27,6 MD en 2024.

## 3. Optimisation des canaux de distribution

- ✓ Mise en place d'un extranet à destination du réseau d'agents et de courtiers ;
- ✓ Renforcement des capacités commerciales du réseau physique par la formation et le recrutement ciblé ;
- ✓ Développement progressif des canaux digitaux pour faciliter l'accès aux produits et services, en particulier via mobile et web.

## 4. Maîtrise des frais de gestion et digitalisation des processus

- ✓ Un système de Gestion Électronique des Documents (GED) a été mis en œuvre, permettant une réduction significative des coûts liés à la gestion documentaire ;
- ✓ Plusieurs processus internes ont été digitalisés (souscription, déclaration de sinistres, traitement des dossiers, reporting), entraînant des gains de productivité tangibles et une meilleure traçabilité ;
- ✓ Une démarche d'optimisation des charges fixes est également en cours, notamment sur les volets IT et logistique.

Ces actions structurantes, en cohérence avec le plan de transformation initié à mi-2018, visent à :

- ✓ Renforcement durable des fonds propres : Les fonds propres sont passés d'un déficit de -34 804 988DT en 2018 à un excédent de +100 920 836DT en 2024, traduisant une amélioration significative de la solidité financière ;
- ✓ Optimisation des ratios prudentiels et de rentabilité :
  - La marge de solvabilité, initialement inférieure au minimum réglementaire prévu par l'article 58 bis du Code des assurances en 2018, a été portée à 261,84 % en 2024 ;
  - Le taux de couverture des engagements réglementés est passé de 75,31 % en 2018 à 105 % en 2024, atteignant ainsi le seuil requis.

- ✓ Financement interne du plan de modernisation : Cette amélioration financière a également permis d'assurer un financement interne adéquat pour soutenir le plan de modernisation de la compagnie.

### **11- Comités de suivi des projets réglementaires**

Les Comités de suivi des projets réglementaires ont pour mission la supervision de la mise en œuvre et le respect des nouvelles exigences légales et réglementaires au sein de la compagnie. Ils jouent un rôle crucial dans l'adaptation aux changements réglementaires et s'assurent que la compagnie est en conformité avec les nouvelles lois et normes en vigueur.

#### **Projet IFRS :**

Dans le cadre du projet de mise en conformité avec le référentiel comptable international IFRS, BNA Assurances a déjà réalisé plusieurs étapes clés. S'agissant de la norme Full IFRS (hors IFRS 17), les états financiers des exercices clos au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 ont été établis, accompagnés des notes annexes pour l'exercice 2022.

En parallèle, des travaux importants ont été menés sur l'implémentation de la norme IFRS 17 :

- Pour le périmètre Vie, des simulations du compte de résultat ont été effectuées au 31/12/2022 selon les modèles BBA (Vie temporaire décès individuel et collectif, prévoyance) et VFA (produits d'épargne).
- Concernant le périmètre Non-Vie, des simulations selon le modèle PAA ont été réalisées pour les principales branches : automobile, transport, incendie, assurance groupe, et responsabilités RD et RS.

Les travaux se poursuivent activement avec l'élaboration des états financiers Full IFRS au 31 décembre 2023 et la finalisation des notes afférentes. Par ailleurs, sur le volet IFRS 17, des actions sont en cours pour l'élaboration des schémas comptables au 31 décembre 2022, la production des états financiers au format IFRS 17, ainsi que l'adaptation des outils de reporting aux exigences de la norme.

Ces avancées témoignent d'un engagement structuré et progressif vers une pleine adoption des normes IFRS au sein de BNA Assurances.

#### **Projet Solvabilité Basé sur les Risques :**

En parallèle, le projet SBR constitue une initiative structurante pour le renforcement du dispositif de gestion des risques et l'optimisation du capital de la compagnie. Bien que la mise en œuvre réglementaire soit progressive sur le marché tunisien, BNA Assurances a amorcé le Pilier I du cadre SBR, en s'appuyant sur les principes de la directive européenne Solvabilité II. Le calcul du Capital de Solvabilité Requis (SCR), basé sur un niveau de confiance de 99,5 % à un horizon d'un an, a permis à la compagnie d'évaluer de manière prospective ses expositions aux risques et de quantifier les fonds propres nécessaires pour absorber des pertes inattendues.

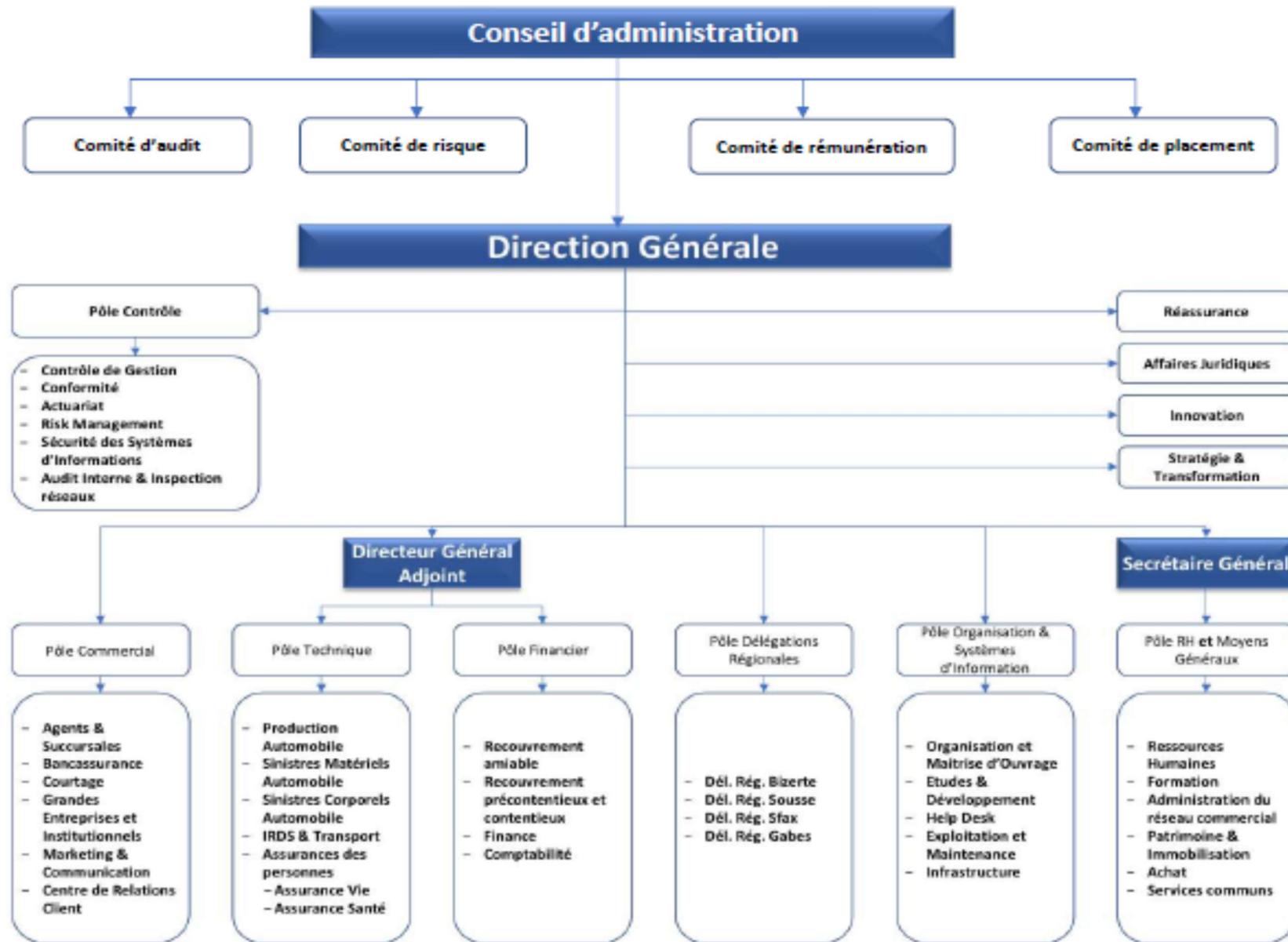
En l'absence d'un référentiel tunisien finalisé, une approche pragmatique a été retenue, reposant sur l'application des chocs standards de Solvabilité II couvrant les principaux risques assurantiels : marché, souscription (vie et non-vie), opérationnel, ainsi que d'autres risques spécifiques. Ce travail a permis de poser les premières bases d'une gestion intégrée des risques, contribuant à une meilleure allocation du capital, à la définition d'un cadre d'appétence au risque cohérent, et à une préparation efficace à l'adoption future du cadre réglementaire SBR en Tunisie.

La société dispose :

- D'un département Actuariat ;
- D'un département Budget et Contrôle de gestion ;

La société a engagé des travaux, qui sont actuellement en cours pour l'élaboration d'un cahier des charges, ainsi qu'une fiche de poste détaillée, en vue de lancer le processus de recrutement pour assurer la gestion « ALM ».

L'organigramme de la société, tel qu'approuvé par le conseil d'administration du 18/10/2024, se présente comme suit :



#### 4.2.1.2. Contrôle interne

##### Description du système de contrôle interne :

La mise en place d'un dispositif robuste et efficace de contrôle interne constitue une priorité stratégique pour BNA Assurances. Ce dispositif vise à renforcer la sécurité des opérations, assurer la maîtrise des résultats, se conformer aux exigences réglementaires actuelles et anticiper les évolutions futures du cadre réglementaire.

Le contrôle interne de BNA Assurances repose sur une approche structurée et intégrée, se décomposant comme suit :

**Un environnement de contrôle :** il définit le cadre général de gestion des risques et établit les principes directeurs des mesures de contrôle.

**Des outils et procédures dédiés :** ils couvrent l'identification, l'évaluation et le suivi des risques, ainsi qu'un dispositif organisé de reporting permettant à la Direction Générale de suivre en temps réel l'exposition aux risques et l'efficacité des contrôles mis en place.

Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de trois niveaux de contrôle complémentaires :

- **Contrôle de premier niveau :** réalisé au sein de chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle, il vise à maîtriser les risques inhérents aux activités de chaque entité.
- **Contrôle de deuxième niveau :** assuré par les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle) ainsi que par le dispositif de contrôle permanent, garantissant une surveillance renforcée des risques majeurs.
- **Contrôle de troisième niveau :** exercé par la Direction de l'Audit Interne, il s'inscrit dans une démarche d'évaluation indépendante et périodique de l'efficacité globale du dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, des réunions de coordination sont régulièrement organisées entre les différentes fonctions de contrôle (gestion des risques, actuariat, conformité et audit interne) afin d'assurer une approche harmonisée et transversale du suivi des risques.

En complément, BNA Assurances organise régulièrement des comités spécialisés dédiés à l'analyse et au suivi des risques stratégiques.

**Par ailleurs, il est à signaler que les commissaires aux comptes de la société BNA Assurances ont relevé dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2024 certaines faiblesses notamment :**

- Absence d'un manuel des procédures qui décrit le fonctionnement de l'ensemble de ses opérations, comme le requièrent la NCT 27 ;
- Absence d'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations corporelles et incorporelles, et ce, contrairement aux dispositions de la loi 96-112 ;
- Absence d'un manuel comptable complet, mis à jour et adapté aux caractéristiques de ses activités et de son système d'informations ;
- Absence de gestion actif-passif ;
- Besoin d'actualisation de la cartographie des risques pour améliorer la qualité et l'efficacité de la stratégie de gestion des risques ;
- Absence de conventions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme avec les courtiers.

### 4.2.2. Système d'information

Dans une dynamique d'innovation et de performance, BNA ASSURANCES s'engage dans une modernisation continue de son système d'information afin de renforcer son positionnement parmi les leaders du secteur et d'optimiser son efficacité opérationnelle.

L'adoption d'une plateforme de travail collaboratif a permis aux équipes de la société de mieux coordonner leurs efforts, favorisant ainsi une synergie accrue.

Parallèlement, la digitalisation de ses processus améliore la réactivité de son personnel et ses performances.

À cet effet, BNA Assurances a lancé un projet ambitieux de dématérialisation des documents, intégrant des bureaux d'ordre numériques, pour simplifier et sécuriser la gestion des informations.

Toujours dans une logique d'innovation, la société développe activement la bancassurance, facilitant la distribution de ses solutions d'assurance au sein des agences bancaires.

De plus, la mise en place d'un front-office moderne pour son réseau de distribution offre à ses intermédiaires une expérience fluide, intuitive et assistée.

L'amélioration de la prise de décision est également un axe stratégique majeur. C'est ainsi que BNA Assurances a initié un projet de gouvernance des données et de Business Intelligence (BI), garantissant une exploitation plus fine et plus pertinente des informations. En parallèle, la société exploite l'intelligence artificielle pour affiner l'évaluation des risques et ajuster les primes commerciales, ce qui lui permet ainsi de proposer des offres toujours plus personnalisées et compétitives.

En complément, la modernisation de ses infrastructures et la transition vers le cloud témoignent de son engagement constant en faveur de la performance et de l'agilité.

Priorisant la sécurité, la société a déployé des solutions avancées de cybersécurité, incluant des systèmes de détection des menaces et une gestion proactive des vulnérabilités.

De plus, elle renforce sa résilience avec un plan de continuité d'activité en cours d'implémentation. La souscription d'un contrat cyber lui permet par ailleurs de protéger efficacement ses actifs numériques.

### 4.2.3. Politique sociale

BNA Assurances s'engage à maintenir et renforcer les acquis sociaux accordés à ses collaborateurs. Attentive aux attentes de son personnel, l'entreprise déploie une politique sociale fondée sur des valeurs partagées, favorisant la collaboration et renforçant le sentiment d'appartenance. Cette démarche repose sur quatre piliers essentiels :

- ❖ **Encourager la motivation et l'implication** du personnel dans la croissance de l'entreprise ;
- ❖ **Promouvoir la formation continue** pour le développement des compétences ;
- ❖ **Soutenir les initiatives sociales** et solidaires ;
- ❖ **Améliorer les conditions de travail** et instaurer une politique proactive de santé et de sécurité.

#### Politique de rémunération et avantages au personnel

Afin de valoriser les performances de ses employés et de reconnaître leur contribution au développement de la compagnie, BNA Assurances accorde à son personnel, en plus des salaires fixés par la convention collective du secteur des assurances, diverses indemnités et avantages, à la fois généraux et spécifiques, sous forme monétaire et en nature.

De plus, une prime de productivité, déterminée par le conseil d'administration en fonction de la rentabilité, ainsi qu'une prime de vacances, viennent compléter la rémunération.

Lors du départ à la retraite, les employés perçoivent non seulement la compensation financière prévue par la convention collective, mais aussi des compensations supplémentaires décidées par le conseil d'administration, accompagnées d'une donation issue du fonds social.

### **Politique de formation**

La formation demeure un axe fondamental de développement de BNA Assurances en matière de politique sociale. En effet, la compagnie participe régulièrement à des séminaires et des formations aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger. Le montant alloué aux formations, par BNA Assurances, au titre de l'exercice 2024 s'élève à 507mDT.

### **Les actions sociales**

Le Comité d'Entreprise et l'amicale du Personnel sont pleinement soutenus par la Direction Générale et associés aux différentes activités. Institué depuis 2009, le fonds social de BNA Assurances est employé au financement des œuvres sociales, à la subvention de diverses activités sociales, culturelles et de loisirs, à l'octroi des prêts fonciers et des prêts à moyen et court terme. L'amicale du Personnel de BNA Assurances participe à l'organisation de diverses activités culturelles et de loisirs au profit du personnel de la compagnie et notamment à l'organisation de la journée du savoir. Par ailleurs, le dialogue social avec les représentants syndicaux de BNA Assurances est de plus en plus favorisé au sein de l'entreprise dans le but de chercher des compromis permettant un développement durable de son collectif.

### **Condition de travail et politique de prévention de santé**

L'amélioration des conditions de travail et du bien-être professionnel, représentent une préoccupation croissante de BNA Assurances. La Direction Générale en collaboration avec les représentants des employés se mobilisent de plus en plus autour de ces enjeux sociaux en mettant en place une politique de prévention santé/sécurité de l'entreprise. Avec l'évolution de l'effectif des employés et afin d'améliorer les conditions de travail, BNA Assurances a profité de ses différents projets d'extension et de déménagement pour intégrer de l'ergonomie. BNA Assurances a également investi dans un espace dédié à la vie sociale. En effet, cet espace est réservé à son Personnel et à ses agents généraux et comporte entre autres :

- Deux salles de formation dédiées aux activités technique et commerciale répondant aux normes du constructeur ;
- Un restaurant d'entreprise exploité par un tiers (service traiteur) pour servir des repas aux employés en contrepartie de titres-restaurant. De plus, la société a mis à la disposition de ses employés désirant amener le repas préparé par leur soin, un local spécialement aménagé pour leur permettre de se restaurer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Une salle de prière et un lieu réservé pour faire les ablutions,
- Un service médical : BNA Assurances a conclu, depuis sa constitution, une convention avec un médecin consultant et traitant spécialisé en médecine générale dont la mission est de prodiguer des soins et des conseils au personnel de l'entreprise. Des prestations de prévention sont assurées au personnel de BNA Assurances suite à la signature des conventions avec des centres de radiologie et des laboratoires d'analyses de biologie médicale.

### 3.5.1 Evolution de l'effectif

L'effectif total de BNA Assurances est de 276 employés dont 269 titulaires et 7 contractuels.

Le personnel de BNA est relativement jeune, puisque la moyenne d'âge est de 45 ans. D'autre part, 125 du total de l'effectif ont une ancienneté de 0 à 15 ans. Il est à mentionner que 81% de l'effectif total sont des cadres supérieurs et des cadres de direction.

Toutefois, le taux d'encadrement supérieur (Directeurs centraux, Directeurs et Directeurs adjoints) représente 6% du total des emplois fonctionnels.

L'évolution de l'effectif du personnel de « BNA Assurances » sur la période 2022-2024 se présente comme suit:

	2022	2023	2024
Cadres de direction	155	151	151
Cadres Supérieurs	63	62	74
Personnel d'encadrement	22	21	21
Agents d'exécution	25	24	21
Agents de services	4	3	2
Contractuels	3	15	7
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>276</b>	<b>276</b>

### 4.3. Activité et performance de la société au 31 décembre 2024

#### 4.3.1. Activité technique

##### 4.3.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires global de « BNA Assurances » s'est établi en 2024 à 174 018mD, soit une progression de 3,78% par rapport à 2023.

(mD)	2024	2023	2022	Var 24/23	Var 23/22
Automobile	132 055	132 725	128 165	-0,50%	3,56%
Incendie & Risques divers	4 469	3 836	3 702	16,49%	3,62%
Transport	2 328	2 480	2 220	-6,12%	11,71%
Groupe Maladie	7 698	6 782	5 637	13,51%	20,31%
<b>Chiffre d'affaires Non vie</b>	<b>146 550</b>	<b>145 823</b>	<b>139 725</b>	<b>0,50%</b>	<b>4,36%</b>
Vie	27 468	21 858	50 030	25,66%	-56,31%
<b>Chiffre d'affaires Total</b>	<b>174 018</b>	<b>167 681</b>	<b>189 754</b>	<b>3,78%</b>	<b>-11,63%</b>

La branche « Automobile » réalise un total des primes émises de 132 055mD contre 132 725mD en 2023, soit une baisse de 0,50%.

Les filières « Incendie & Risques divers » enregistrent une progression des primes de 16,49% en totalisant 4 469mD contre 3 836mD en 2023.

La branche « Transport » réalise un total des primes émises de 2 328mD contre 2 480mD en 2023 soit une baisse de 6,12%.

La branche groupe maladie affiche en 2024 une progression des primes à 7 698mD contre 6 782mD en 2023, soit une augmentation de 13,51%.

L'activité « Vie » affiche une expansion de 25,66% en cumulant un total de 27 468mD contre 21 858mD en 2023. Cette amélioration provient essentiellement par l'activité bancassurance développée avec le groupe BNA.

##### 4.3.1.2. Sinistres réglés

En 2024, les sinistres réglés ont affiché une progression de 8,78% pour s'élever à 101 611mD contre 100 363mD en 2022.

(mD)	2024	2023	2022	Var 24/23	Var 23/22
Automobile	90 886	86 660	100 807	4,88%	-14,03%
Incendie & Risques divers	1 051	789	1 830	33,25%	-56,89%
Transport	1 258	294	769	328,00%	-61,77%
Groupe Maladie	5 741	5 700	5 025	0,72%	13,43%
<b>Sinistres réglés Non vie</b>	<b>98 937</b>	<b>93 443</b>	<b>108 431</b>	<b>5,88%</b>	<b>-13,82%</b>
Vie	10 238	6 920	4 612	47,95%	50,04%
<b>Total Sinistres réglés</b>	<b>109 175</b>	<b>100 363</b>	<b>113 043</b>	<b>8,78%</b>	<b>-11,22%</b>

Les sinistres réglés de la branche « Automobile » ont augmenté de 4,88% passant de 86 660mD en 2023 à 90 886mD en 2024. Les sinistres de l'activité Non vie ont évolué de 5,88% en passant à 98 937mD contre 93 443mD une année auparavant. Pour l'activité Vie, l'évolution a été de 47,95% avec des charges de sinistres qui se sont établies à 10 238mD, contre 6 920mD en 2023.

### 4.3.1.3. Provisions techniques brutes

Les provisions techniques ont affiché une progression de 1,42% en 2024 pour s'établir à 488 839mD.

(mD)	2024	2023	2022	Var 24/23	Var 23/22
Provisions pour primes non acquises	57 669	56 303	54 252	2,43%	3,78%
Provisions Assurance Vie	104 878	91 200	79 539	15,00%	14,66%
Provisions pour Sinistres - Vie	9 681	7 210	4 906	34,27%	46,96%
Provisions pour Sinistres - Non Vie	314 209	323 587	319 924	-2,90%	1,14%
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes - Non Vie	639	561	629	13,87%	-10,81%
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes - Vie	1 763	1 459	746	20,86%	95,58%
Autres provisions techniques - Non Vie	0	1 673	0	-	-
<b>Total</b>	<b>488 839</b>	<b>481 993</b>	<b>459 995</b>	<b>1,42%</b>	<b>4,78%</b>

### 4.3.1.4. La réassurance

(MD)	2024	2023	2022	Var 24/23	Var 23/22
Primes cédées aux réassureurs	-9 773	-10 617	-7 555	-7,95%	40,53%
Part des réassureurs dans les PPNA	215	416	-29	-48,29%	-
Part des réassureurs dans les règlements	2 083	4 106	3 359	-49,28%	22,25%
Part des réassureurs dans les PSAP	944	2 349	1 830	-59,80%	28,39%
Commissions reçues des réassureurs	1 556	1 675	1 344	-7,10%	24,63%
<b>Solde de la réassurance</b>	<b>-4 975</b>	<b>-2 071</b>	<b>-1 051</b>	<b>140,22%</b>	
% de cession	5,62%	6,33%	3,98%	-0,72pts	+2,35pts

Au 31/12/2024, les primes cédées ont totalisé 5 638mD, ce qui correspond à un taux de cession de 5,62% des primes émises contre 6,33% en 2023.

### 4.3.1.5. Résultat technique

Le résultat technique global a affiché une nette amélioration en clôturant l'exercice 2024 à 15,41MD et la marge technique de BNA Assurances (Résultat technique/Primes émises) s'est hissée en passant de 3,62% en 2023 à 8,85% en 2024, soit un gain de 5,24pts.

(mD)	2024	2023	2022	Var 24/23	Var 23/22
Résultat technique - Vie	-3 418	-3 080	-1 356	-10,96%	-127,14
Résultat technique - Non vie	18 825	9 145	5 434	105,85%	68,29%
<b>Résultat technique global</b>	<b>15 407</b>	<b>6 064</b>	<b>4 078</b>	<b>154,08%</b>	<b>48,70%</b>
Marge technique	8,85%	3,62%	2,15%	+5,24pts	+1,47pts

La dépréciation du résultat technique de l'activité Vie est due à la forte accélération du volume d'affaires de la branche prévoyance qui affecte mécaniquement le résultat de la branche, jusqu'à maturation des contrats et reprise des provisions.

### 4.3.2. Activité financière

L'activité financière de BNA Assurances est constituée de placements financiers, monétaires, immobiliers et des dépôts espèces auprès des cédantes. Elle s'est caractérisée en 2024 par un volume de 497,4MD contre 472,3MD en 2023, soit une hausse de 5,32%.

(mD)	2024	2023	2022	Var 24/23	Var 23/22
<b>Placements immobiliers</b>	<b>69 152</b>	<b>64 808</b>	<b>66 193</b>	<b>6,70%</b>	<b>-2,09%</b>
<b>Placements dans les entreprises liées et Participations</b>	<b>23 519</b>	<b>27 406</b>	<b>31 753</b>	<b>-14,18%</b>	<b>-13,69%</b>
<b>Autres placements financiers</b>	<b>404 721</b>	<b>380 064</b>	<b>364 656</b>	<b>6,49%</b>	<b>4,23%</b>
<i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP</i>	28 493	26 403	26 953	7,92%	-2,04%
<i>Obligations et autres titres à revenus fixe</i>	369 047	346 282	323 769	6,57%	6,95%
<i>Autres prêts</i>	6 701	6 901	11 211	-2,90%	-38,44%
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>	0	0	2 722	-	-100,00%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480	478	451	0,45%	5,99%
<b>Total des Placements</b>	<b>497 391</b>	<b>472 278</b>	<b>463 053</b>	<b>5,32%</b>	<b>1,99%</b>

### 4.3.3. Résultats

Les bénéfices de BNA Assurances se composent essentiellement d'une marge technique issue de l'activité de base de la compagnie ainsi que les produits réalisés sur les placements.

En 2024, BNA Assurance affiche un bénéfice net de 16,3MD en progression de 90,2% par rapport à 2023.

(mD)	2024	2023	2022	Var 24/23	Var 23/22
Résultat technique	15 407	6 064	4 078	154,08%	48,70%
Produits financiers nets	3 893	3 425	2 827	13,65%	21,15%
Autres produits & charges non techniques	-2 589	-571	-920	353,40%	-37,96%
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>16 711</b>	<b>8 918</b>	<b>5 985</b>	<b>87,39%</b>	<b>49,01%</b>
Impôt sur les sociétés	-386	-334	-415	15,45%	-19,52%
Résultat extraordinaire	-11	-6	-1	75,00%	500,00%
<b>Résultat net</b>	<b>16 315</b>	<b>8 578</b>	<b>5 569</b>	<b>90,20%</b>	<b>54,03%</b>

### 4.4. Indicateurs d'activité de la société BNA Assurances au 30/06/2025 :

Primes émises nettes (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	Var 25/24	2024
<b>Vie</b>	<b>20 579</b>	<b>11 779</b>	<b>74,71%</b>	<b>27 208</b>
Incendie & Risques divers et Spéciaux	2 709	2 482	9,15%	4 417
Transport	1032	1016	1,57%	2 326
Santé	3 511	3777	-7,04%	7 465
Automobiles	65 318	64 744	0,89%	132 359
<b>Non vie</b>	<b>72 569</b>	<b>72 020</b>	<b>0,76%</b>	<b>146 566</b>
<b>Total</b>	<b>93 148</b>	<b>83 799</b>	<b>11,16%</b>	<b>173 774</b>

- ✓ Au 30 juin 2025, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'élève à 93,1 MDT, contre 83,7 MDT à la même date en 2024, enregistrant ainsi une progression de 11,2 % :
- ✓ Activité Non-Vie : Le chiffre d'affaires s'établit à 72,5 MDT, en légère hausse par rapport aux 72,0 MDT réalisés au 30 juin 2024, soit une évolution positive de 0,5 MDT.
- ✓ Activité Vie : Les primes émises affichent une croissance de 74.7 %, passant de 11,8 MDT au 30 juin 2024 à 20,6 MDT au 30 juin 2025, soit une augmentation de 8,8 MDT ;

Sinistres réglés (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	Var 25/24	2024
<b>Vie</b>	<b>5 036</b>	<b>5 007</b>	<b>0,58%</b>	<b>9 616</b>
Incendie & Risques divers et Spéciaux	197	401	-50,87%	994
Transport	-102	654	-115,60%	1 065
Santé	2 420	2173	11,37%	4 980
Automobiles	42 212	41 313	2,18%	84 956
<b>Non vie</b>	<b>44 727</b>	<b>44 541</b>	<b>0,42%</b>	<b>91 995</b>
<b>Total</b>	<b>49 763</b>	<b>49 548</b>	<b>0,43%</b>	<b>101 611</b>

- ✓ Sinistres réglés : Ils atteignent 49,7 MDT, contre 49,5 millions de dinars un an auparavant, marquant une légère hausse de 0.2 MDT ;

Primes cédées (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	Var 25/24	2024
<b>Vie</b>	<b>544</b>	<b>629</b>	<b>-13,51%</b>	<b>1 536</b>
Incendie & Risques divers et Spéciaux	2 096	1 980	5,86%	3 263
Transport	1090	816	33,58%	2 081
Santé	0	0	-	0
Automobiles	433	251	72,51%	2 893
<b>Non vie</b>	<b>3 619</b>	<b>3 048</b>	<b>18,73%</b>	<b>8 237</b>
<b>Total</b>	<b>4 163</b>	<b>3 677</b>	<b>13,22%</b>	<b>9 773</b>

- ✓ Les primes cédées : Les primes cédées de l'activité Non vie ont augmentés de 18,73% au premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024 en passant de 3,05MD à 3,62MD, contre une baisse des primes cédées Vie de 0,63MD à 0,54MD pour la même période de référence.

En (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	2024
Produits de placement	21 246	18 927	37 997
dont revenus financiers	20 975	18 870	37 847

- ✓ Produits financiers : Ces derniers s'élèvent à 21.2 MDT à fin juin 2025, contre 18.9 MDT au 30 juin 2024, enregistrant une progression de 2.3 MDT, essentiellement liée à la cession partielle de titres pour un montant de 1.9 MDT ;

En (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	2024
Commissions	10 866	10 554	21 446

- ✓ Les commissions demeurent relativement stables, s'élevant à 10.8 MDT au 30 juin 2025, contre 10.5 MDT à la même période de l'année précédente.
- Les indicateurs au 31/12/2024 ainsi que ceux relatifs à la période arrêtée au 30/06/2024 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

#### 4.4. Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

##### Points forts

**Adhésion des parties prenantes** : Engagement fort des actionnaires, du management, du personnel et des agents envers le projet de développement de la société, garantissant une vision commune et une dynamique positive.

**Soutien stratégique d'une banque de référence** : L'adossement à la Banque Nationale Agricole offre des opportunités uniques pour renforcer la bancassurance, diversifier les canaux de distribution et actionner les synergies commerciales et financières.

**Base clientèle solide** : Une importante base de données clients, représentant un potentiel significatif pour la personnalisation des offres et la fidélisation.

**Réseau de distribution étendu** : Une large couverture géographique grâce à un réseau dense d'agences et de partenaires.

##### Points faibles

- **Concentration du portefeuille** : Une dépendance à la branche automobile limite la diversification des revenus et augmente l'exposition aux risques.
- **Manque d'innovation** : Des produits et services parfois perçus comme peu différenciés par rapport à ceux des concurrents.
- **Faibles marges bénéficiaires** : Une concurrence sur les prix dans des segments comme l'automobile, combinée à des coûts de gestion élevés, réduit la rentabilité.
- **Réseau à moderniser** : Un réseau très classique et vieillissant nécessitant une modernisation pour suivre les tendances du marché et les besoins des clients.

##### Opportunités

- **Faible taux de pénétration du marché** : Avec un taux de pénétration des assurances en Tunisie inférieur à celui de la région MENA, le secteur présente encore des perspectives importantes de croissance.
- **Besoins croissants en couverture santé et épargne-retraite** : La demande pour des produits complémentaires augmente face aux insuffisances du régime de base en matière de santé et de retraite.
- **Transition numérique** : Le digital transforme les attentes des consommateurs, ouvrant la voie à des services innovants et personnalisés (assurances en ligne, applications mobiles).
- **Urbanisation et développement socio-économique** : Une classe moyenne émergente et une urbanisation croissante augmentent la demande pour des produits d'assurance diversifiés.

##### Menaces

- **Facteurs macroéconomiques défavorables** : Inflation élevée, baisse du pouvoir d'achat et croissance économique limitée, pesant sur la capacité des clients à souscrire ou maintenir leurs polices d'assurance.
- **Concurrence accrue** : Les acteurs locaux et internationaux se disputent le marché avec des stratégies agressives et des prix très compétitifs.
- **Alliances stratégiques des concurrents** : Les accords exclusifs entre concurrents et grandes banques ou groupes importants renforcent leur compétitivité.
- **Communication proactive des concurrents** : Des campagnes de communication plus efficaces donnent un avantage aux concurrents mieux préparés.

## **4.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité**

La notion de risque se trouve au cœur du domaine des assurances. Par conséquent, les risques encourus par AMI Assurances sont divers et multiples. Ces derniers peuvent être regroupés en six familles de risques :

- Les risques se rapportant à l'activité technique,
- Les risques se rapportant à l'activité financière,
- Les risques se rapportant à l'activité commerciale,
- Le risque de solvabilité
- Les risques opérationnels,
- Les risques juridiques,
- Risques de blanchiment d'argent et financement du terrorisme (LAB- FT)
- Les risques de crédit,
- Risque fiscal,

### **4.7.1. Risques techniques**

BNA Assurances fait face à plusieurs risques techniques pouvant impacter sa rentabilité et sa stabilité. Parmi ces risques, on retrouve ceux liés à la souscription, où une mauvaise évaluation des primes ou une concentration excessive sur certaines branches d'assurance peut entraîner un déséquilibre du portefeuille. De plus, une fréquence élevée des sinistres ou une hausse imprévue de leur coût moyen, combinée à une augmentation des litiges, pourrait alourdir les charges et compromettre la performance technique de la compagnie.

Par ailleurs, le risque de provisionnement demeure crucial. Une sous-estimation des provisions techniques (PM, PSAP, PB) peut exiger des ajustements lourds pour garantir la couverture des engagements futurs. La réassurance constitue également un levier important, mais la défaillance d'un réassureur ou une structure de réassurance mal adaptée pourrait exposer BNA Assurances à des pertes importantes.

La marge de solvabilité de la compagnie qui mesure le niveau de suffisance de ses fonds propres par rapport aux risques assurantiels pris est au-dessus du minimum réglementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances et s'élève à :

### **4.7.2. Risque de dépendance à la branche Auto**

La société BNA Assurances est exposée au risque de dépendance à la branche automobile. En effet, la pondération du chiffre d'affaires de la branche Automobile dans le chiffre d'affaires global de la société est très importante, cette branche représente 76% du chiffre d'affaires en 2024 et 79% en 2023.

### **4.7.3. Risques financiers (Risque de taux, risque de marché, risque de contrepartie)**

Les principaux risques financiers auxquels la BNA Assurances pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le risque de marché inclut la volatilité des taux d'intérêt, des devises et des actifs financiers, qui peut affecter la valorisation des investissements et des passifs. Une fluctuation importante des marchés financiers pourrait réduire la rentabilité des portefeuilles d'investissements de la compagnie.

Le risque de crédit pour BNA Assurances correspond au risque de perte financière en cas de défaillance d'une contrepartie ou de l'incapacité de cette dernière à honorer ses obligations financières :

- **Placements** : BNA Assurances investit dans divers instruments financiers tels que des obligations, des prêts et des dépôts bancaires. Le risque de crédit se manifeste si l'émetteur ou l'emprunteur fait défaut sur ses paiements d'intérêt ou de principal.
- **Réassurance** : BNA Assurances transfère une partie de ses risques à des réassureurs. Le risque de crédit ici réside dans la possibilité que le réassureur ne puisse pas honorer ses engagements en cas de sinistre.
- **Créances sur les assurés** : Le risque de crédit peut également découler des primes impayées par les assurés.
- **Créances sur les autres compagnies d'assurance** : BNA Assurances est aussi partiellement exposée au risque de non-paiement ou de retards de paiement, en raison des créances sur d'autres entreprises d'assurance essentiellement sur des actions de recours.

Le risque de contrepartie découle de la possibilité que les contreparties, comme les emprunteurs ou les institutions partenaires, ne remplissent pas leurs engagements. Ce risque pourrait entraîner des pertes significatives, en particulier si des créances ou des investissements échouent. Enfin, le risque de liquidité se produit lorsque la compagnie a du mal à honorer ses obligations à court terme en raison d'un manque de liquidités disponibles, ce qui pourrait la contraindre à vendre des actifs sous leur valeur réelle, affectant ainsi sa rentabilité financière.

La politique de placement permet de gérer efficacement les actifs de la compagnie, d'optimiser les rendements, de renforcer la rentabilité et la stabilité financière, tout en respectant les contraintes réglementaires et les objectifs de gestion des risques.

Elle fournit un cadre structuré pour la prise de décision d'investissement, favorisant ainsi des performances durables et une création de valeur pour la société.

Un processus de prise de décision d'investissement rigoureux est mis en place afin de garantir la conformité des investissements aux objectifs de la compagnie et aux réglementations en vigueur.

Il permet également d'évaluer et de gérer les risques associés aux placements, de diversifier le portefeuille de manière appropriée et de contrôler les performances. En impliquant le Comité de Placement du Conseil d'Administration et le management dans ce processus, on s'assure d'une supervision adéquate, d'une prise de décision éclairée et d'une gestion prudente des placements.

Cela contribue à la préservation de la valeur du portefeuille et à la réalisation des objectifs financiers à long terme de la compagnie.

<b>Stock des placements en fin d'année</b>	<b>2024</b>	<b>Structure</b>	<b>2023</b>	<b>Structure</b>
Titres émis ou garantis par l'Etat	50,7	9,75%	52,6	10,64%
Emprunts obligataires	177,4	34,13%	162,8	32,92%
Comptes à terme	162,0	31,17%	156,0	31,55%
Prêts	7,4	1,42%	7,6	1,54%
<b>Placements à revenus fixes</b>	<b>397,6</b>	<b>76,49%</b>	<b>379,0</b>	<b>76,64%</b>
Actions non cotées et portages	10,3	1,98%	10,3	2,08%
Actions cotées	12,5	2,40%	11,7	2,37%
<b>Placements à revenus variables</b>	<b>22,8</b>	<b>4,39%</b>	<b>22,0</b>	<b>4,45%</b>
<b>OPCVM</b>	<b>18,1</b>	<b>3,48%</b>	<b>17,9</b>	<b>3,62%</b>
Placements immobiliers d'exploitation	80,9	15,56%	75,1	15,19%
Autres placements financiers	0,5	0,10%	0,5	0,10%
<b>Total des placements BRUT</b>	<b>519,8</b>	-	<b>494,5</b>	-
Amortissements et provisions	-22,4	-	-22,2	-
<b>Total des placements NET</b>	<b>497,4</b>	-	<b>472,3</b>	-

#### 4.7.4. Risques commerciaux

Le risque auquel BNA Assurances est confrontée découle du principe de libre-concurrence, qui régit le secteur des assurances. Le marché est très actif et d'importantes opérations de rapprochement entre partenaires stratégiques sont à prévoir à moyen et long terme. L'intégration de la compagnie au groupe BNA, apporte un levier commercial important par rapport à la concurrence, en termes de développement de la distribution des primes. Comme toute entreprise opérant dans un environnement concurrentiel, BNA Assurances a mis en place une stratégie commerciale pour attirer de nouveaux clients tout en fidélisant sa clientèle existante.

#### 4.7.5. Risque de non-conformité au système comptable des entreprises en vigueur

La société a procédé à une réévaluation de ses biens immobiliers ayant généré une plus-value de réévaluation, inscrite parmi les capitaux propres pour un montant de 44 410 222DT.

Les fonds propres de la société s'en trouvent majorés d'égal montant. Ladite réévaluation des biens immobiliers de la société est en contradiction avec les normes comptables en vigueur.

En effet, cette pratique a été considérée comme non conforme par le Comité Général des Assurances et le Conseil National de la Comptabilité qui prévoient que les compagnies d'assurances ne sont pas concernées par l'application de la nouvelle norme comptable relative aux immobilisations corporelles NC 5."

#### 4.7.6. Risque de solvabilité

Le **risque de solvabilité** pour BNA Assurances se réfère à la possibilité que l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de fonds propres pour faire face à ses obligations financières, notamment le règlement des sinistres et des prestations dues aux assurés. Ce risque est particulièrement crucial dans le secteur des assurances, où les engagements futurs peuvent être significatifs et difficiles à prévoir avec précision.

Pour minimiser ce risque, BNA Assurances doit veiller à maintenir un ratio de solvabilité conforme aux exigences réglementaires de 100%, telles que celles définies par la réglementation en vigueur.

	2024	2023	2022
Marge de solvabilité constituée	99 556 656	83 281 899	75 168 708
Marge de solvabilité minimale	38 021 951	35 019 347	32 967 758
Ratio marge constitué / marge minimale	261,84%	237,82%	228,01%

#### 4.7.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme « le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus, de personnes et de systèmes internes, ou de la survenance d'événements externes ». Ce risque englobe des éléments variés, tels que les erreurs humaines, les fraudes, les malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes de gestion du personnel, les litiges commerciaux, ou encore les accidents.

Dans ce contexte, BNA Assurances est également exposée à ces risques opérationnels, qui peuvent surgir lors de la gestion des contrats d'assurance, depuis leur souscription jusqu'à leur échéance, ce qui peut durer plusieurs années.

Les principales défaillances dans ce domaine peuvent inclure des erreurs dans le traitement des dossiers, des retards dans la gestion des sinistres, des failles dans la sécurité des données clients, des défauts dans la mise à jour des informations contractuelles ou des problèmes d'intégration entre différents systèmes utilisés par l'entreprise. Le système d'information joue un rôle crucial dans la gestion de ces risques.

L'efficacité du système d'information dépend de sa capacité à traiter des volumes importants de données de manière précise, rapide et sécurisée, ainsi que de son aptitude à évoluer face aux nouvelles exigences technologiques et réglementaires. Une défaillance dans ce système pourrait entraîner des erreurs dans le calcul des primes, des incohérences dans les contrats, voire des pertes financières dues à des erreurs de traitement ou de communication. Il est donc essentiel d'évaluer régulièrement l'efficacité de ce système pour s'assurer

qu'il reste performant et capable de répondre aux besoins de l'entreprise tout en minimisant les risques opérationnels.

#### **4.7.8. Risques blanchiment d'argent et financement du terrorisme (LAB-FT)**

La réglementation en la matière impose un nombre d'obligations que la compagnie s'est déjà engagée à respecter selon des priorités assignées. BNA assurances a lancé un ensemble d'actions ayant pour but d'assurer une meilleure maîtrise du risque de blanchiments d'argent et de financement du terrorisme et de renforcer la maturité des dispositif interne existant.

Les actions qui ont été menées au titre de ce projet :

##### **- LA GOUVERNANCE**

La compagnie a procédé à :

- ❖ La nomination du correspondant de la CTAF et le suppléant du correspondant.
- ❖ L'élaboration et la validation de la charte du comité risques.
- ❖ L'intégration de la surveillance du dispositif LAB-FT parmi les travaux du Comité Risques, émanant du conseil d'administration.

##### **- LES POLITIQUES ET PROCEDURES.**

En déployant des outils informatiques dédiés BNA Assurances a mis en de place des procédures pour :

- ❖ L'identification complète du client et de ses relations (proche, bénéficiaire effectif,), Le filtrage du client par rapport aux listes UN, CNLCT.
- ❖ La détection des clients personnes politiquement exposées par rapport à une liste PEP.la mise en œuvre de mesures de vigilances renforcées le cas échéant.
- ❖ La détection des clients en relation avec des pays non coopératifs GAFI.
- ❖ Le blocage de la relation d'affaire avec tout client ou entité black-listée UN ou CNLCT. le cas échéant, le gel des avoirs des clients sanctionnés.
- ❖ Suivre le maintien de la relation d'affaires, en appliquant un profilage aux opérations et transactions réalisées par les clients, afin de détecter les opérations et transactions pouvant être en rapport avec du blanchiment d'argent.

##### **- LA FORMATION CONTINUE SUR LE THEME LAB/FT.**

Des sessions d'information sont régulièrement organisées par la société. Parmi les thèmes récurrents figure le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Par ailleurs notre stratégie de formation consiste à :

- ❖ Maintenir un niveau d'information continu au niveau de l'instance de gouvernance opérationnelle et institutionnelle.
- ❖ Former et sensibiliser annuellement les acteurs les plus exposés aux risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

#### **4.8. Dépendance de l'émetteur**

##### **• Dépendance par branche :**

BNA Assurances continue à diminuer l'importance de sa dépendance à l'égard du secteur automobile en développant d'autres branches d'activité, en particulier la branche vie, ce qui a conduit à la constitution d'un portefeuille plus diversifié et équilibré. Même si cette dernière ne représente actuellement que 15 % de son portefeuille en 2024. Cela contribue à une diversification plus poussée de ses activités et à un meilleur équilibre de son portefeuille.

Chiffres en millions de dinars

Branche	2024	% PE	2023	% PE	2022	% PE
Auto	132	76,0%	133	79,0%	128	68,0%
Groupe	8	4,0%	7	4,0%	6	3,0%
IRDST	7	4,0%	6	4,0%	6	3,0%
Total non-vie	147	85,0%	146	87,0%	140	74,0%
Vie	27	15,0%	22	13,0%	50	26,0%
Total primes émises	174	100,0%	168	100,0%	190	100,0%

- **Dépendance vis-à-vis des cédantes :**

BNA assurances n'a pas de dépendance vis-à-vis de ses cédantes, du moment où son taux de rétention 2024 (primes émises et acceptées vie et non vie- les cessions vie et non vie) / les primes émises et acceptées vie et non vie) est égal à 94,4%.

- **Dépendance vis-à-vis des courtiers :**

BNA Assurances n'a pas de dépendance vis-à-vis de ses courtiers, du moment où la participation des courtiers de la société dans les primes émises nettes d'annulations en 2024, est égale à 9%.

#### 4.9. Litiges et arbitrages en cours

Date	Adversaire	Objet	Phase de litige	Décision	Montant en (mD)
Nov 2020	ANETI	Contrat d'assurance maladie collective	Première instance	Extension de la réponse de la partie adverse au 25/02/2025 / BNA Assurances a désigné un expert pour effectuer les calculs.	790
Nov 2020	ATFP	Contrat d'assurance maladie collective	Première instance	Un expert a été désigné par le tribunal en attendant l'expertise le 25/02/2025.	7466
Janv 2021	TANNERIE	Incendie de l'usine de cuir de la tannerie moderne Al-Aqid avec absence d'assurance au moment de l'incident.	Appel	Jugement de première instance rejetant l'action, confirmé en appel en faveur de AMI. Le jugement d'appel est en cours de résumé pour notification	950
Nov 2022	Ste Tunisienne de Distribution d'Assurances et de Bancassurance	STDAB a déposé une plainte contre l'entreprise en protestation contre la résiliation de la relation contractuelle avec lui	Première instance	Un expert a été désigné par le tribunal en attendant les résultats de l'expertise.	
Janv 2013	Personne Physique.	Expertise pour l'inspection de la propriété	Première instance	En attendant les résultats de l'expertise.	
	Personne Physique. Personne Physique.	Pour prouver le droit de priorité d'achat de l'immobilier	Première instance	Jugement de première instance rejetant l'action le 14/11/2023, et l'entreprise est en train d'intenter une deuxième action.	
Janv 2011	Personne Physique. Personne Physique. Personne Physique.	Le droit de priorité d'achat de l'immobilier en faveur de la société.	Première instance	Création d'une société civile avec les parties locataires des magasins appartenant à l'immeuble situé rue de Carthage	

#### 4.10. Mission de Due Diligence :

Dans le cadre de son introduction en Bourse, la société BNA Assurances a confié les missions de due diligence financière, fiscale, sociale et juridique au cabinet Deloitte et ce, dans l'objectif de mieux apprécier la situation et relever les risques et les inconformités potentielles.

Le montant global des risques issu de cette mission est comme suit :

(mD)	Montant
Risque fiscal	2 580
Risque social	187
Crédit d'impôts IS	1 605
<b>Total</b>	<b>4 372</b>

#### 4.11. Politique d'investissement

Les investissements prévus pour la période 2025-2029 portent principalement sur la rénovation des locaux, ainsi que sur les travaux de réaménagement et de signalisation de son réseau d'agences, avec un accent particulier sur la finalisation des projets en cours, notamment l'ancien siège, dont l'achèvement est suspendu à l'obtention du permis de construction. Ces initiatives visent à moderniser les infrastructures de la compagnie et à améliorer l'efficacité de ses espaces. Parallèlement, elle continue d'investir de manière significative dans l'acquisition de logiciels et de solutions informatiques, dans le but d'optimiser la gestion, de renforcer la sécurité et de soutenir la performance de son infrastructure, consolidant ainsi son approche de transformation numérique.

(mD)	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 365	2 387	2 411	1 437	1 466
<b>Total</b>	<b>2 365</b>	<b>2 387</b>	<b>2 411</b>	<b>1 437</b>	<b>1 466</b>

## CHAPITRE 5 – PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS

### 5.1. Patrimoine de la société au 31/12/2024

Le patrimoine de la société est composé essentiellement d'actifs incorporels, corporels et de placements. Il se détaille ainsi :

#### 5.1.1 Actifs incorporels et corporels au 31/12/2024

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2024 « Note AC1 : Actifs Incorporels » et la « Note AC2 : Actifs corporels d'exploitation » figurant, au niveau de la page 91 du présent prospectus.

#### 5.1.2 Placements au 31/12/2024

Voir la note aux états financiers arrêtés au 31/12/2024 « Note AC3 : Placements » figurant au niveau de la page 91, du présent prospectus.

### 5.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2024 :

(en Dinars)	Acquisitions	Cessions
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>		
Matériel de Transport		72 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>72 000</b>

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- L'existence d'une réévaluation libre des biens immobiliers de la société ayant généré une plus-value de réévaluation, inscrite parmi les capitaux propres pour un montant de 44 410 222 dt.

Cette pratique est en infraction avec les dispositions des normes comptables 05 nouvelle relative aux immobilisations corporelles et 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Des états financiers pro forma ne tenant pas compte de ladite réévaluation ont été établis par la société pour les besoins du présent prospectus et sont fournis à la page...

- L'existence de plusieurs déficiences au niveau du système d'information et de contrôle interne de la société et ce, contrairement aux dispositions de la NC 27 relative au contrôle interne et l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance.
- Les frais de gestion des placements comprennent les moins-values sur réalisation des placements et les pertes de change, et ce contrairement aux dispositions de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement et ce, contrairement aux dispositions de l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.
- La société n'a pas procédé au calcul des provisions pour : risque d'exigibilité des engagements techniques, participation aux bénéfiques (vie) et égalisation (vie) et ce, contrairement aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 et de la NC 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et de réassurance.

Aussi, l'opinion émise par les commissaires aux comptes de la société et figurant au niveau de leur rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2024 porte seulement sur la sincérité desdits états et ce, contrairement aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales qui indique que cette opinion doit porter sur la sincérité et la régularité des états financiers.

Par ailleurs, les états financiers de la société « BNA Assurances » arrêtés au 31/12/2024 ne font pas état des notes et renseignements suivants :

- Les annexes suivantes prévues par la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance :
  - L'annexe 9 : État récapitulatif des placements.
  - L'annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer.
  - L'annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements.
  - L'annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance (assurance et / ou réassurance vie).

- L'annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance (assurance et /ou réassurance non vie).
- L'annexe 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des associées aux résultats techniques et financiers.
- L'annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : entreprises d'assurance et /ou de réassurance vie.
- L'annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance et / ou de réassurance non vie.
- Une note portant sur les placements conformément aux dispositions de la NC 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance portant sur :
  - L'évaluation en date d'arrêté des placements immobiliers et ce conformément aux dispositions de la NC 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
  - L'évaluation en date d'arrêté des obligations et titres à revenu fixe et des autres types de placements et ce conformément aux dispositions de la NC 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
  - Les revenus des obligations conformément aux dispositions de la NC 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Une note sur les placements immobiliers conformément aux dispositions de la NC 05 nouvelle relative aux immobilisations corporelles renseignant sur les éléments suivants :
  - L'existence et les montants des restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes, le cas échéant.
  - Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, le cas échéant.
  - S'il n'est pas présenté séparément dans l'état de résultat, le montant des indemnités accordées par des tiers relativement à immobilisations corporelles dépréciées, perdues ou cédées qui sont incluses dans le résultat, le cas échéant.
- Une note portant sur les parts dans les entreprises avec un lien de participation conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées :
  - Comportant une liste et une description appropriées des entreprises associées, le cas échéant, y compris la quote-part d'intérêt dans le capital et, si elle est différente, celle des droits de vote détenus.
  - Mentionnant les méthodes utilisées pour comptabiliser les participations,
  - Mentionnant la quote-part dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée pour laquelle la société « BNA Assurances » est aussi éventuellement responsable.
  - Mentionnant les éventualités qui proviennent du fait que la société est solidairement responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.

- Une note portant sur les placements conformément aux dispositions de la NC 07 relative aux placements portant sur le coût d'acquisition, le pourcentage de détention, s'il y a lieu, la provision constituée.
- Une note portant sur les provisions techniques brutes conformément aux dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance :
  - Précisant le montant des recours à encaisser qui sont venus en déduction de la provision pour sinistres à payer.
  - Indiquant la différence entre d'une part, le montant des provisions pour sinistres à inscrites au bilan d'ouverture, relatives aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs et restant à régler, et d'autre part, le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et des provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres.
- Une note portant sur le détail de la provision pour sinistres à payer vie et non-vie, pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer et ce conformément aux dispositions de la NC 29 relatives aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Une note conformément aux dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance renseignant sur les éléments suivants :
  - Le montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété, le cas échéant.
  - Le solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre émis par l'entreprise, le cas échéant.
- Une note portant sur la ventilation des charges de personnel et notamment les salaires, les pensions de retraite, les charges sociales et les autres charges conformément aux dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Une note conformément aux dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance portant sur le détail de la variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance entre le montant à l'ouverture de l'exercice et le montant à la clôture de l'exercice.
- Une note portant sur la ventilation des pertes et des gains extraordinaires ainsi que les produits et charges non techniques conformément aux dispositions de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Une note portant sur le montant total des commissions de toutes natures qui ont été versées au cours de l'exercice conformément aux dispositions de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Une note portant sur la répartition des charges par nature en charges par destination mentionnant le tableau détaillé de passage des charges par nature aux charges par destination ainsi que les clefs de répartition retenues et ce conformément aux

dispositions de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

**La société et ses commissaires aux comptes s'engagent, pour l'établissement et l'audit des états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 et suivants.**

## 5.3. Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2024

### 5.3.1. Bilans comparés au 31 décembre

(en Dinars)	31/12/2024			31/12/2023	31/12/2022
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net	Net
<b>ACTIFS</b>					
<b>AC1-Actifs incorporels</b>					
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	3 378 541	2 673 446	705 095	706 963	360 885
AC13- Fonds commercial	1466 848	807 766	659 082	6 6 931	498 374
	<b>4 845 389</b>	<b>3 481 212</b>	<b>1 364 177</b>	<b>1 323 894</b>	<b>859 259</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21-Installations techniques et machines	8 094 406	5 203 12	2 891 294	2 626 226	1 7 539
AC22- Autres installations, outillage et mobilier	2 204 461	1 363 532	840 929	811 484	838 173
AC23- Acomptes versés et immobilisations en cours	29 400	0	29 400	100 200	101 525
	<b>10 428 267</b>	<b>6 566 644</b>	<b>3 861 623</b>	<b>3 537 810</b>	<b>2 658 237</b>
<b>AC3-Placements</b>					
AC31-Terrains et constructions					
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	7 087 599	37 877 233	34 769 655	66 193 362
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	35 944 260	4 669 785	31 274 475	30 038 725	0
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340	3 153 066
AC324- Bons et Obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	0	20 600 000	24 600 000	28 600 000
<b>AC33-Autres placements financiers</b>					
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339	26 952 635
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279	323 769 442
AC334- Autres prêts	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492	11 211 364
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	2 722 194
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480 167	0	480 167	477 700	450 763
	<b>519 771 145</b>	<b>22 379 860</b>	<b>497 391 285</b>	<b>472 278 530</b>	<b>463 052 826</b>
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>					
AC510-Provision pour primes non acquises	1 165 550	0	1 165 550	950 466	534 608
AC520-Provision d'assurance vie	11 457 968	0	11 457 968	10 452 768	8 576 092
AC530-Provision pour sinistres vie	370 287	0	370 287	425 876	442 615
AC531-Provision pour sinistres non vie	14 476 891	0	14 476 891	15 003 733	15 441 442
AC540-Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	1 424 243	0	1 424 243	902 588	0
	<b>28 894 939</b>	<b>0</b>	<b>28 894 939</b>	<b>27 735 431</b>	<b>24 994 757</b>
<b>AC6-Créances</b>					
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611-Primes acquises et non émises	1 763 637	0	1 763 637	1 041 515	1 266 930
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719	21 330 522
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	3 192 437	15 349 405	12 152 969	17 238 521	15 368 375
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance					
	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669	3 050 438
<b>AC63-Autres créances</b>					
AC631-Personnel	869 322	0	869 322	736 135	634 568
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	3 109 856	176 780	3 033 076	23 380 975	16 597 491
AC633-Débiteurs divers	9 619 337	740 134	8 879 203	9 621 627	2 720 734
	<b>176 300 492</b>	<b>85 307 805</b>	<b>90 992 687</b>	<b>82 388 161</b>	<b>60 969 058</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>					
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	7 618 824	1 598 846	6 019 978	1 542 652	6 529 112
AC72-Charges reportées					
AC721-Frais d'acquisition reportés	1 204 610	0	1 204 610	1 678 109	12 342 011
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	0	0	33 189
<b>AC73-Comptes de régularisation Actif</b>					
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	11 910 582	107 138	11 803 444	11 219 701	13 306 484
AC733-Autres comptes de régularisation	625 304	0	625 304	371 085	392 904
	<b>39 721 033</b>	<b>5 067 697</b>	<b>34 653 336</b>	<b>29 914 529</b>	<b>32 902 409</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>779 961 265</b>	<b>122 803 218</b>	<b>657 158 047</b>	<b>617 178 355</b>	<b>585 436 546</b>

(en Dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790	87 391 790
CP2- Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230	46 694 230
CP3- Résultats reportés	-168 890 448	-177 468 275	-163 038 270
CP4- Autres capitaux propres	119 410 222	119 410 222	119 410 222
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>84 605 794</b>	<b>76 027 967</b>	<b>70 457 972</b>
CP6- Résultat de l'exercice	16 315 042	8 577 827	5 569 995
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>100 920 836</b>	<b>84 605 794</b>	<b>76 027 967</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>			
PA13-Autres emprunts			
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23-Autres provisions	9 227 726	6 495 037	5 949 851
	<b>9 227 726</b>	<b>6 495 037</b>	<b>5 949 851</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>			
PA310- Provisions pour primes non acquises	57 668 757	56 303 434	54 251 900
PA320- Provisions assurances vie	104 877 970	91 199 516	79 538 789
PA330- Provision pour sinistres (vie)	9 681 080	7 209 624	4 906 001
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	314 208 796	323 587 387	319 923 603
PA340- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	638 825	560 931	628 687
PA340- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	1 763 386	1 458 898	745 680
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	0	167 313	
	<b>488 838 814</b>	<b>481 992 955</b>	<b>459 994 660</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>14 434 193</b>	<b>14 286 434</b>	<b>13 071 617</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>			
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe			
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	7 726 665	4 753 676	3 583 617
PA63-Autres dettes	13 358 320	13 805 696	12 454 725
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	1 507 839	607 582	493 549
PA632-Personnel	25 647	31 465	36 600
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 711	9 104 562	8 376 042
PA634-Créditeurs divers	3 283 663	4 062 087	3 548 534
	<b>21 084 985</b>	<b>18 559 372</b>	<b>16 038 342</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>			
PA71-Comptes de régularisation Passif			
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	22 651 493	11 238 763	7 450 716
PA72-Dettes envers les établissements bancaires et financiers			6 903 393
	<b>22 651 493</b>	<b>11 238 763</b>	<b>14 354 109</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>556 237 211</b>	<b>532 572 561</b>	<b>509 408 579</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>657 158 047</b>	<b>617 178 355</b>	<b>585 436 546</b>

### 5.3.2. Etats de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Non vie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRNV1- Primes acquises</b>					
PRNV 11- Primes émises et acceptées	146 663 657	-8 237 297	138 426 360	137 086 436	134 027 440
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-1 365 324	215 057	-1 150 267	-1 635 650	-696 295
<b>Sous-total 1</b>	<b>145 298 333</b>	<b>-8 022 240</b>	<b>137 276 093</b>	<b>135 450 786</b>	<b>133 331 145</b>
<b>PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>18 287 072</b>		<b>18 287 072</b>	<b>17 695 271</b>	<b>15 324 278</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>					
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>					
CHNV 11- Montants payés	-98 936 698	1 430 665	-97 506 033	-93 555 467	-110 898 029
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	9 378 591	-526 815	8 851 776	-4 101 519	6 252 729
<b>Sous-total 2</b>	<b>-89 558 107</b>	<b>903 850</b>	<b>-88 654 257</b>	<b>-97 656 986</b>	<b>-104 645 300</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>1 673 163</b>		<b>1 673 163</b>	<b>-1 673 163</b>	<b>187 148</b>
<b>CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-295 478</b>		<b>-295 478</b>	<b>-470 465</b>	<b>-324 193</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>					
CHNV 41- Frais d'acquisition	-41 249 376	0	-41 249 376	-41 728 773	-31 227 915
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-573 664	0	-573 664	4 445 430	3 192 857
CHNV 43- Frais d'administration	-5 335 667	0	-5 335 667	-4 973 925	-8 619 515
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	1 234 917	1 234 917	1 128 945	820 720
	<b>-47 158 707</b>	<b>1 234 917</b>	<b>-45 923 790</b>	<b>-41 128 323</b>	<b>-35 833 853</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>	<b>-3 537 698</b>	<b>0</b>	<b>-3 537 698</b>	<b>-3 072 311</b>	<b>-2 605 422</b>
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>24 708 578</b>	<b>-5 883 473</b>	<b>18 825 105</b>	<b>9 144 809</b>	<b>5 433 803</b>

### 5.3.3. Etats de résultat technique de l'assurance et/ou de la Réassurance Vie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

DÉSIGNATIONS	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRNV1- Primes acquises</b>					
PRNV 11- Primes émises et acceptées	27 467 792	-1 535 577	25 932 215	19 977 415	48 171 751
<b>Sous-total 1</b>	<b>27 467 792</b>	<b>-1 535 577</b>	<b>25 932 215</b>	<b>19 977 415</b>	<b>48 171 751</b>
<b>PRV2- Produits de placements</b>					
PRV21- Revenus des placements	7 016 463		7 016 463	6 208 348	3 769 086
PRV22- Produits des autres placements	0				0
PRV23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	237 978		237 978	7 936	38 252
PRV24- Profits provenant de la réalisation des placements	5 821		5 821	2 122	121 790
<b>Sous-total 2</b>	<b>7 260 262</b>		<b>7 260 262</b>	<b>6 218 406</b>	<b>3 929 128</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>					
CHV 11- Montants payés	-10 237 947	651 984	-9 585 963	-7 362 203	-3 907 552
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-2 471 456	-55 589	-2 527 045	-2 320 361	-100 718
<b>Sous-total 3</b>	<b>-12 709 403</b>	<b>596 395</b>	<b>-12 113 008</b>	<b>-9 682 564</b>	<b>-4 008 270</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>					
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-13 678 452	1 005 200	-12 673 252	-9 784 053	-42 672 206
CHV 12- Autres provisions techniques					
<b>Sous-total 4</b>	<b>-13 678 452</b>	<b>1 005 200</b>	<b>-12 673 252</b>	<b>-9 784 053</b>	<b>-42 672 206</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>					
	<b>-304 488</b>	<b>521 655</b>	<b>217 167</b>	<b>189 370</b>	<b>-733 266</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>					
CHV 41- Frais d'acquisition	-8 606 468		-8 606 468	-6 427 762	-4 410 413
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-2 817		-2 817	-6 349	-9 604
CHV 43- Frais d'administration	-846 835		-846 835	-1 194 462	-128 988
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	320 904	320 904	545 808	523 097
<b>Sous-total 5</b>	<b>-9 456 120</b>	<b>320 904</b>	<b>-9 135 216</b>	<b>-7 082 765</b>	<b>-4 025 908</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>					
	-884 424		-884 424	-1 024 104	-646 005
<b>CHV9- Charges de placement</b>					
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-1 719 391		-1 719 391	-1 377 422	-1 047 297
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-282 193		-282 193	-499 622	-323 548
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-19 778		-19 778	-15 116	-57
<b>Sous-total 6</b>	<b>-2 021 362</b>	<b>0</b>	<b>-2 021 362</b>	<b>-1 892 160</b>	<b>-1 370 902</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>-4 326 195</b>	<b>908 577</b>	<b>-3 417 618</b>	<b>-3 080 455</b>	<b>-1 355 678</b>

### 5.3.4. Etats de résultat comparés au 31 décembre

(en Dinars)

DÉSIGNATIONS	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>18 825 105</b>	<b>9 144 809</b>	<b>5 433 803</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>-3 417 618</b>	<b>-3 080 455</b>	<b>-1 355 678</b>
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)</b>			
PRNT11- Revenus des placements	29 705 255	30 307 791	26 743 302
PRNT12- Produits des autres placements			
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	1007 515	38 740	27143
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	24 648	10 357	864 152
<b>Sous-total 1</b>	<b>30 737 418</b>	<b>30 356 888</b>	<b>27 878 867</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>			
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-7 279 300	-6 724 272	-7 431 030
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-1 114 706	-2 439 046	-2 295 716
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-83 734	-73 793	-402
<b>Sous-total 2</b>	<b>-8 557 740</b>	<b>-9 237 111</b>	<b>-9 727 148</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>-18 287 072</b>	<b>-17 695 271</b>	<b>-15 324 278</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	<b>244 850</b>	<b>24 048</b>	<b>29 970</b>
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<b>-2 833 787</b>	<b>-595 152</b>	<b>-950 335</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>16 711 156</b>	<b>8 917 756</b>	<b>5 985 201</b>
CHNT41- Impôts exigibles	-385 614	-334 429	-414 706
CHNT42- Impôts différés			
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>16 325 542</b>	<b>8 583 327</b>	<b>5 570 495</b>
CHNT5- Pertes extraordinaires	-10 500	-5 500	-500
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>16 315 042</b>	<b>8 577 827</b>	<b>5 569 995</b>
Effets des modifications comptables			
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>16 315 042</b>	<b>8 577 827</b>	<b>5 569 995</b>

### 5.3.5. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

(en Dinars)

DÉSIGNATIONS	30/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation :</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés	165 650 895	144 438 740	182 070 712
Sommes versées pour paiement des sinistres	-99 858 289	-100 306 524	-111 177 912
Commissions versées aux intermédiaires	-23 639 848	-23 003 367	-22 651 275
Encaissements des sinistres pour cessions	1 237 722	231 530	68 714
Décaissements des primes pour cessions	-3 712 541	-2 498 190	-4 134 346
Commissions reçues des cessions	451 615	265 182	546 757
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-28 280 816	-27 789 318	-23 920 806
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-226 095 613	-562 549 155	-475 881 590
Encaissements liés à la cession de placements financiers	208 375 790	564 320 278	435 049 910
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-33 915 441	-37 751 637	-29 070 598
Produits financiers reçus	31 631 419	33 331 342	25 135 632
Autres mouvements	13 884 834	15 427 593	22 005 797
<b>Flux de trésorerie affecté à l'exploitation</b>	<b>5 729 727</b>	<b>4 116 474</b>	<b>-1 959 005</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-999 356	-2 225 630	-866 938
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	437 034	326 090	429 828
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-562 322</b>	<b>-1 899 540</b>	<b>-437 110</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Encaissements Titres participatifs			
Décaissements Billets de trésorerie			
Distribution Dividendes			
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>5 167 405</b>	<b>2 216 934</b>	<b>-2 396 115</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>	<b>2 451 419</b>	<b>234 485</b>	<b>2 630 600</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>7 618 824</b>	<b>2 451 419</b>	<b>234 485</b>

### 5.3.6. Tableaux des engagements reçus et donnés comparés au 31 décembre

	<i>(en Dinars)</i>		
DÉSIGNATIONS	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
<b>HB1- Engagements reçus</b>	1 263 323	433 408	468 125
<b>HB2- Engagements donnés</b>			
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées			
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			
HB24- Autres engagements donnés	129 400	100 200	101 525
<b>HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>			
<b>HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>			
<b>HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>			
<b>HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>			

## 5.3.7. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2024

### I - Présentation de la Société

#### I-1- Renseignement de caractère général :

**Dénomination sociale :** BNA Assurances

**Siège social :** Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

**Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises :** 0845686P

**Téléphone :** +216 70 026 000

**Fax :** +216 71 268 400

**Email :** [courrier@bnaassurances.com](mailto:courrier@bnaassurances.com)

**Site web :** [bnaassurances.com/fr](http://bnaassurances.com/fr)

La société « BNA Assurances » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale d'un (1) dinar l'action. Notons que le fonds commun de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI », représentant le cumul des droits d'adhésion (de 20 DT chacun) versés par ses adhérents depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2013, s'élevait à 6 503 402 DT.

Le capital initial de la société anonyme « AMI Assurances », s'élevant à 13 220 560 DT, provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 août 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 09 décembre 2024 a approuvé le changement de la dénomination sociale de la société « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances », qui devient désormais « BNA Assurances ».

La société « BNA Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1<sup>er</sup> avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « BNA Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

## II - Faits marquants de l'exercice

### A- Le secteur des assurances :

Les faits saillants suivants ont marqué l'activité du secteur des assurances au cours de l'exercice clos au 31/12/2024 :

- ◆ La finalisation du projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa » : Création de l'Agence et adoption des statuts par le Comité Directeur de la FTUSA ;
- ◆ L'adoption de la loi sur la RC médicale en juin 2024 impliquant le secteur des assurances ;
- ◆ L'entrée en exploitation de la plateforme d'échange des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile ;
- ◆ Le projet du constat digital Automobile (e-constat) : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (Avidea) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025 ;
- ◆ Le projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (wivew) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025 ;
- ◆ Le lancement du projet de digitalisation de l'attestation d'assurance Auto ;
- ◆ Le projet de refonte du Code des Assurances : poursuite des travaux au niveau de la FTUSA.

### B- Activité de la Compagnie en 2024 :

#### • Production :

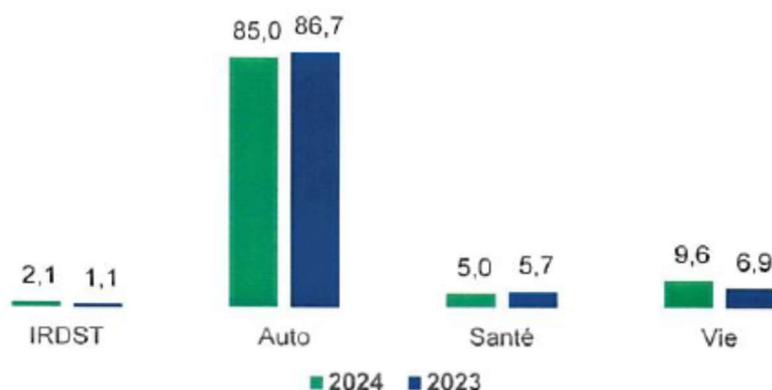
Branche	31/12/2024	Part %	31/12/2023	Part %
Auto	132 054 742	75,8%	132 724 897	79,2%
Vie	27 467 792	15,8%	21 857 717	13,0%
Groupe	7 698 460	4,4%	6 781 912	4,0%
Incendie	2 928 203	1,7%	1 759 921	1,0%
Risques divers	992 598	0,6%	879 822	0,5%
Transport	2 328 214	1,3%	2 479 999	1,5%
Risques spéciaux	661 440	0,4%	1 196 716	0,7%
<b>Total en DT</b>	<b>174 131 449</b>	<b>100,0%</b>	<b>167 680 984</b>	<b>100,0%</b>

Le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint 174,131 MD en 2024, contre 167,681 MD en 2023, soit une évolution globale à la hausse de 6,450 MD (+3,85%) s'expliquant essentiellement par :

- ◆ La hausse de l'assurance Vie de 2,8% en passant de 13% en 2023 à 15,8% en 2024 ;
- ◆ La baisse de l'assurance Auto de -3,4% en passant de 79,2% en 2023 à 75,8% en 2024 ;
- ◆ La hausse de la branche Groupe de 0,4% en passant de 4% en 2023 à 4,4% en 2024.

#### • Sinistres :

#### Sinistres décaissés par branche en MD



Les sinistres décaissés, y compris les frais de gestion directs, totalisent 102,5 MD en 2024, contre 102,6 MD en 2023. Ils n'ont pas connu de variation significative (quasi-stables) du fait de :

- La baisse des sinistres décaissés dans la branche Automobile pour environ -2,5 MD ; et de
- L'augmentation notable des décaissements sinistres Vie pour environ 2,7 MD.

- **Placements :**

- Les placements nets de la Compagnie totalisent 497,4 MD au 31/12/2024, contre 476 MD au 31/12/2023, soit une progression de 4,5% ;
- Les revenus générés par les placements de la Compagnie totalisent 28,6 MD en 2024, contre 25,9 MD en 2023, soit un accroissement de 10,4%.

- **Réassurances :**

Les soldes des réassurances Non-Vie et Vie se sont établis respectivement à 5,9 MD et 0,9 MD au 31/12/2024, contre -4 MD et 2 MD au 31/12/2023.

- **Contrôle fiscal :**

En octobre 2023, la Compagnie a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2019 et 2020, à l'issue de laquelle un arrangement partiel a été conclu, prévoyant un paiement échelonné sur trois ans. Une provision a été comptabilisée, au 31/12/2024, pour couvrir le risque fiscal encouru par la Compagnie.

- **Contrôle CNSS :**

La Compagnie a fait l'objet d'une vérification sociale portant sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2023, à l'issue de laquelle un accord est en cours de finalisation avec la CNSS, dans le cadre de la procédure d'amnistie sociale en vigueur (prévoyant notamment l'abandon des pénalités). Une provision a été comptabilisée, au 31/12/2024, pour couvrir le risque social encouru par la Compagnie.

### III - Principes & Méthodes Comptables

#### A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

##### A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les Normes Comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

#### B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

#### C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

##### C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier). Elles sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

## C-2 : Les placements

### C-2-1- Les placements immobiliers

Les placements immobiliers sont comptabilisés initialement au coût pour les acquisitions à titre onéreux et à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit. Les terrains et constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent aux justes valeurs déterminées par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement linéaire (sans valeur résiduelle).

### C-2-2- Autres placements

#### ▪ Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leur coût d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission). Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

#### ▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

#### ▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

## C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...);
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n°01/2021 du premier décembre 2021, fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- ◆ Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

N-2 et antérieures	100%
N-1	20%
N	0%

- ◆ Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité ;
- ◆ Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;

Déduction des encaissements intervenus 2 mois après la date de clôture de chaque exercice, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

#### **C-4 : Les provisions techniques**

##### ***C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie***

- Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des Finances du 05 janvier 2009.

- Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « BNA Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

- Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

##### ***C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie***

- Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

### **C-4-3 : Drogations relatives aux provisions techniques**

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

- Provision pour égalisation vie :

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

### **C-5- Les revenus**

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

### **C-6- Les charges par destination**

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :**

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats.

Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

▪ **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

▪ **Les frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

▪ **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

▪ **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable applicable.

**C-7- Affectation des produits nets des placements**

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

**C-8- Frais d'acquisition reportés**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

**C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices**

La société « BNA Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

## IV - Notes sur le Bilan

### AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 364 177 DT au 31/12/2024, contre 1 323 894 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 40 283 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
Logiciels	3 378 541	2 673 446	705 095	706 963
Fonds commercial	1 466 848	807 766	659 082	616 931
<b>Total en DT</b>	<b>4 845 389</b>	<b>3 481 212</b>	<b>1 364 177</b>	<b>1 323 894</b>

### AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 861 623 DT au 31/12/2024, contre 3 537 810 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 323 813 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
AAI	3 881 294	2 498 820	1 382 474	1 464 038
Matériel de transport	1 340 609	764 150	576 459	333 634
Matériel informatique	2 872 503	1 940 142	932 361	828 454
Matériel et mobilier de bureaux	2 204 461	1 363 532	840 929	811 484
Dépôts et cautionnements	129 400	-	129 400	100 200
<b>Total en DT</b>	<b>10 428 267</b>	<b>6 566 644</b>	<b>3 861 623</b>	<b>3 537 810</b>

### AC3- Placements

Les placements nets totalisent 497 391 285 DT au 31/12/2024, contre 472 278 530 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 25 112 755 DT. Ils se composent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. Cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023
Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	7 087 599	37 877 233	34 769 655
Terrains et constructions hors exploitation	35 944 260	4 669 785	31 274 475	30 038 725
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	-	20 600 000	24 600 000
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279
Autres dépôts et prêts	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480 167	-	480 167	477 700
<b>Total en DT</b>	<b>519 771 145</b>	<b>22 379 860</b>	<b>497 391 285</b>	<b>472 278 530</b>

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

#### AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 69 151 708 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

➤ **Terrains et constructions d'exploitation :**

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Amort. cumulé 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	39 484 510	5 730 526	33 753 984
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	16 643	-	16 643
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	59 296	14 673	44 623
Délégation Sfax	2 466 486	640 424	1 826 063
Délégation Sousse	1 482 449	367 004	1 115 444
Délégation Bizerte	373 193	98 856	274 337
Délégation Gabès	1 074 191	236 116	838 075
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
<b>Total en DT</b>	<b>44 964 832</b>	<b>7 087 599</b>	<b>37 877 233</b>

➤ **Terrains et constructions hors exploitation :**

Désignations	Montant brut 31/12/2024	Amort. cumulé / Prov. 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
Terrain et Immeuble B. Abdesslem Sfax	633 570	151 140	482 430
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	19 510 597	3 351 482	16 159 115
Terrain et Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	4 684 335	641 468	4 042 867
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	3 396 833	126 448	3 270 385
Délégation Sousse	142 994	43 535	99 459
Délégation Bizerte	945 190	244 864	700 326
Local Nabeul	458 106	103 420	354 686
Action immobilière MAE	400 000	7 428	392 572
Acomptes / acquisition Terrain « La Perle du Lac II » (*)	5 772 635	-	5 772 635
<b>Total en DT</b>	<b>35 944 260</b>	<b>4 669 785</b>	<b>31 274 475</b>

(\*) Les acomptes sur acquisition du Terrain « La Perle du Lac II » se détaillent comme suit :

Terrain « La Perle Du Lac II » en cours d'acquisition	Montant
<b>Valeur d'achat total</b>	<b>10 397 541</b>
1 <sup>er</sup> acompte	3 121 262
2 <sup>ème</sup> acompte	883 791
3 <sup>ème</sup> acompte	883 791
4 <sup>ème</sup> acompte	883 791
<b>Total en DT</b>	<b>5 772 635</b>

Au 31 décembre 2017, par dérogation au modèle du cout prévu par les normes comptables Tunisiennes en vigueur, la société « BNA Assurances » a procédé à la réévaluation de ses biens immobiliers (terrains et constructions) à leur juste valeur à cette date, déterminée par une expertise directe et indépendante.

Le recours au modèle de la réévaluation à la juste valeur est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fidélité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme comptable internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante vers d'adoption du modèle de la réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée en date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat net de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars, a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations concernées, en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation en capitaux propres.

### AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 2 918 729 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833	-
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	-	500 000	500 000	-
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	-	-
Al Hidaya Agricole	2 400 000	1 081 104	1 318 896	1 206 507	112 389
<b>Total en DT</b>	<b>6 505 832</b>	<b>3 587 103</b>	<b>2 918 729</b>	<b>2 806 340</b>	<b>112 389</b>

### AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 24 600 000 DT au 31/12/2023 à 20 600 000 DT au 31/12/2024, soit une diminution de 4 000 000 DT.

### AC331- Actions et autres titres à revenus variables et parts dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 28 493 092 DT au 31/12/2024, contre 26 403 339 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 089 754 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles la « BNA Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Actions cotées	12 516 341	1 582 366	10 933 975	9 091 842	1 842 133
Actions non cotées	3 745 930	3 284 395	461 535	470 124	-8 589
SICAV obligataire	469	-	469	6 464	-5 995
Fonds commun de placement	18 056 427	959 314	17 097 113	16 834 909	262 204
<b>Total en DT</b>	<b>34 319 167</b>	<b>5 826 075</b>	<b>28 493 092</b>	<b>26 403 339</b>	<b>2 089 754</b>

### AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 369 046 835 DT au 31/12/2024, contre 346 282 279 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 22 764 556 DT.

Cette rubrique englobe notamment les titres émis par l'État (obligations, BTA ...), les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôt ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Emprunts obligataires	91 837 908	500 000	91 337 908	94 043 625	-2 705 717
Bons du Trésor et assimilés	115 708 927	-	115 708 927	96 238 654	19 470 273
Comptes de dépôts placements	162 000 000	-	162 000 000	156 000 000	6 000 000
<b>Total en DT</b>	<b>369 546 835</b>	<b>500 000</b>	<b>369 046 835</b>	<b>346 282 279</b>	<b>22 764 556</b>

### AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 700 754 DT au 31/12/2024, contre 6 900 492 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 199 738 DT. Il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Prêts au Personnel	6 812 783	112 029	6 700 754	6 900 492	-199 738
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	47 269	47 269	-	-	-
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>7 410 052</b>	<b>709 298</b>	<b>6 700 754</b>	<b>6 900 492</b>	<b>-199 738</b>

### AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 480 167 DT au 31/12/2024, contre 477 700 DT au 31/12/2023, soit une hausse de 2 467 DT.

La répartition, pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Placements admis en représentation des provisions techniques
<b>Terrains et constructions</b>	80 909 092	69 151 708	56 014 525
<b>Placements dans les entreprises liées et participations :</b>			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	2 918 729	2 918 729
- Bon et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	20 600 000	20 600 000
<b>Autres placements financiers :</b>			
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	34 319 167	28 493 092	28 493 092
- Obligations et autres titres à revenu fixe	369 546 835	369 046 835	369 046 835
- Autres prêts	7 410 052	6 700 754	71 748
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>480 167</b>	<b>480 167</b>	<b>-</b>
<b>Total en DT</b>	<b>519 771 145</b>	<b>497 391 285</b>	<b>477 144 929</b>

Le taux de représentation des engagements règlementés est de l'ordre de 105%.

### AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 28 894 939 DT au 31/12/2024, contre 27 735 431 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 1 159 508 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Provision pour primes non acquises	1 165 550	950 466	215 084
Provision d'assurances vie	11 457 968	10 452 768	1 005 200
Provision pour sinistres vie	370 287	425 876	-55 589
Provision pour sinistres non-vie	14 476 891	15 003 733	-526 842
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	1 424 243	902 588	521 655
<b>Total en DT</b>	<b>28 894 939</b>	<b>27 735 431</b>	<b>1 159 508</b>

## AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 90 992 687 DT au 31/12/2024, contre 82 388 161 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 8 604 526 DT. Elles se décomposent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Primes acquises et non émises	1 763 637	-	1 763 637	1 041 515	722 122
Créances nées d'opérations d'assurance directe	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719	2 215 190
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521	-663 552
Créances nées d'opérations de réassurance	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669	-601 098
Autres créances	41 587 515	916 914	40 670 601	33 738 737	6 931 864
<b>Total en DT</b>	<b>176 300 492</b>	<b>85 307 805</b>	<b>90 992 687</b>	<b>82 388 161</b>	<b>8 604 526</b>

### ▪ Ventilation des créances selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	1 763 637	-	-	1 763 637
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	32 136 004	20 246 457	42 802 638	95 185 099
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 372 936	6 080 151	11 471 287	31 924 374
Créances nées d'opérations de réassurance	1 061 243	1 872 081	2 906 543	5 839 867
Personnel	869 322	-	-	869 322
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	31 098 856	-	-	31 098 856
Débiteurs divers	2 805 442	3 826 929	2 986 966	9 619 337
<b>Total</b>	<b>84 107 440</b>	<b>32 025 618</b>	<b>60 167 434</b>	<b>176 300 492</b>

### AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 763 637 DT au 31/12/2024 contre 1 041 515 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 722 122 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Groupe	344 350	110 710	233 640
Incendie	8 821	33 855	-25 034
Risques divers	93 703	81 240	12 463
Risques spéciaux	38 092	32 463	5 629
Vie	639 779	5 491	634 288
Automobile	551 176	681 543	-130 367
Transport	87 716	96 213	-8 497
<b>Total en DT</b>	<b>1 763 637</b>	<b>1 041 515</b>	<b>722 122</b>

### AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 29 447 909 DT au 31/12/2024, contre 27 232 719 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 215 190 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Primes à annuler (a)	-2 743 766	-	-2 743 766	-2 378 730	-365 036
Agences-Succursales (b)	97 928 865	65 737 190	32 191 675	29 611 449	2 580 226
<b>Total en DT</b>	<b>95 185 099</b>	<b>65 737 190</b>	<b>29 447 909</b>	<b>27 232 719</b>	<b>2 215 190</b>

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 743 766) DT au 31/12/2024, contre (2 378 730) DT au 31/12/2023.

Les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur l'historique des annulations.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 32 191 675 DT au 31/12/2024. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

**AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance**

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 16 574 969 DT au 31/12/2024, contre 17 238 521 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 663 552 DT. Elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Comptes de liaison	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521	-663 552
<b>Total en DT</b>	<b>31 924 374</b>	<b>15 349 405</b>	<b>16 574 969</b>	<b>17 238 521</b>	<b>-663 552</b>

Le solde brut de ce poste s'élève à 31 924 374 DT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant au 31/12/2024
Compte de liaison COMPAGNIES ITTIHAD	-774 530
Compte de liaison STAR	4 922 981
Compte de liaison ASTREE	809 554
Compte de liaison COMAR	2 907 738
Compte de liaison GAT	1 884 298
Compte de liaison MAE	2 997 035
Compte de liaison CARTE	449 674
Compte de liaison CTAMA-MGA	4 415 809
Compte de liaison MAGHREBIA	1 304 026
Compte de liaison LLOYD	1 325 848
Compte de liaison BH Assurances	568 157
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	753 930
Compte de liaison BUAT	309 558
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	144 701
Compte de liaison ATTAKAFULIA	224 708
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	345 924
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	165 652
Compte de liaison FGA	3 302 004
Prévisions de recours matériel	5 867 309
<b>Total en DT</b>	<b>31 924 374</b>

**AC62- Créances nées d'opérations de réassurance**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 535 571 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
BEST RE	2 906 543	2 906 543	-	-	-
Divers réassureurs	2 933 324	397 753	2 535 571	3 136 669	-
<b>Total en DT</b>	<b>5 839 867</b>	<b>3 304 296</b>	<b>2 535 571</b>	<b>3 136 669</b>	<b>-601 098</b>

### AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 40 670 601 DT au 31/12/2024, contre 33 738 737 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 6 931 864 DT. Il s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Personnel	869 322	-	869 322	736 135	133 187
État, impôts et taxes	31 098 856	176 780	30 922 076	23 380 975	7 541 101
Débiteurs divers	9 619 337	740 134	8 879 203	9 621 627	-742 424
<b>Total en DT</b>	<b>41 587 515</b>	<b>916 914</b>	<b>40 670 601</b>	<b>33 738 737</b>	<b>6 931 864</b>

### AC7- Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs ont passé de 29 914 529 DT au 31/12/2023 à 34 653 336 DT au 31/12/2024, soit une variation à la hausse de 4 738 807 DT.

Ce poste se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2023	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 618 824	1 598 846	6 019 978	1 542 652	4 477 326
Frais d'acquisition reportés	16 204 610	-	16 204 610	16 781 091	-576 481
Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-	-
Comptes de régularisation Actif	12 535 886	107 138	12 428 748	11 590 786	837 962
<b>Total en DT</b>	<b>39 721 033</b>	<b>5 067 697</b>	<b>34 653 336</b>	<b>29 914 529</b>	<b>4 738 807</b>

### CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la Compagnie s'élève à 87 391 790 DT au 31/12/2024 et se divise en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale d'un (1) dinar chacune, entièrement libérées. Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2022	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-183 038 270	5 569 995	76 027 967
Affectation du bénéfice de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	5 569 995	-5 569 995	-
Bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	8 577 827	8 577 827
Soldes au 31 décembre 2023	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-177 468 275	8 577 827	84 605 794
Affectation du bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	8 577 827	-8 577 827	-
Bénéfice de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	16 315 042	16 315 042
Soldes au 31 décembre 2024	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-168 890 448	16 315 042	100 920 836

La répartition du résultat de l'exercice 2024 sera effectuée comme suit :

- Résultat de l'exercice 2024 : 16 315 042 DT ;
- Résultats reportés au 31/12/2024 : -168 890 448 DT ;
- Résultats reportés après affectation du résultat de l'exercice 2024 : -152 575 406 DT ;

Par ailleurs, aucun bien immobilier n'a fait l'objet d'une nouvelle réévaluation à la juste valeur au 31 décembre 2024.

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
CP1 - Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2 - Réserves et primes liées au capital		
- Réserve légale	286 176	286 176
- Prime d'émission	46 408 054	46 408 054
CP3 - Résultats reportés	-168 890 448	-177 468 275
CPR - Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP - Titres participatifs	75 000 000	75 000 000
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>84 605 794</b>	<b>76 027 967</b>
CP6 - Résultat de l'exercice	16 315 042	8 577 827
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>100 920 836</b>	<b>84 605 794</b>

### Résultat par action :

<b>Résultat par action</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
Résultat net de l'exercice en DT	16 315 042	8 577 827
Nombre d'actions ordinaires en circulation	87 391 790	87 391 790
<b>Résultat / action en DT</b>	<b>0,187</b>	<b>0,098</b>

### PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 9 227 726 DT au 31/12/2024, contre 6 495 037 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 732 689 DT. Elles se décomposent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Provision pour indemnités de départ à la retraite	4 990 384	4 325 344	665 040
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi	1 411 996	1 190 183	221 813
Provision pour litiges	343 856	444 284	-100 428
Provision pour autres risques et charges	2 481 490	535 226	1 946 264
<b>Total en DT</b>	<b>9 227 726</b>	<b>6 495 037</b>	<b>2 732 689</b>

La « BNA Assurances » a procédé à la comptabilisation d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que des frais d'assistance médicale qui seront encourus après la période d'activité (ou de service) des salariés dans la société.

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme comptable traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges aux produits.

L'engagement de la société se traduit par la comptabilisation d'un passif sous la forme d'une « provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » dont l'estimation à la date de clôture est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables ainsi que d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- La rotation du personnel ;
- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Compagnie pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	8 mensualités majorées de 1 000 DT et calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%
Probabilité de départ préalable à la retraite	2,6%
Taux d'actualisation financière - IDR	9,9%
Taux d'actualisation financière - Autres avantages postérieurs à l'emploi	9,9%
Espérance de vie	76 ans

- **Répartition de l'effectif du personnel**

Au 31/12/2024, l'effectif total de la « BNA Assurances » s'établit à 276 employés, dont 261 titulaires et 7 contractuels. Il se répartit comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	151
Cadres Supérieurs	74
Personnel d'Encadrement	21
Agents d'Exécution	21
Agents de Services	2
Contractuels	7
<b>Total</b>	<b>276</b>

### PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 488 838 814 DT au 31/12/2024, contre 481 992 955 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 6 845 859 DT. Elle se décompose comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Provision pour primes non acquises	57 668 757	56 303 434	1 365 323
Provision mathématique vie (a)	104 877 970	91 199 518	13 678 452
Provision pour sinistres à payer vie	9 681 080	7 209 624	2 471 456
Provision pour sinistres à payer non-vie (b)	314 208 796	323 587 387	-9 378 591
Autres provisions techniques (c)	2 402 211	3 692 992	-1 290 781
<b>Total en DT</b>	<b>488 838 814</b>	<b>481 992 955</b>	<b>6 845 859</b>

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

**(a) Provision mathématique vie**

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « BNA Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

**(b) Provision pour sinistres à payer non-vie**

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2024 :

Branche	Montant au 31/12/2024
Incendie	4 819 180
Transport	312 308
Risques divers	2 581 080
Risques spéciaux	753 615
Automobile	304 917 327
Groupe	825 286
<b>Total en DT</b>	<b>314 208 796</b>

Désignation	Montant au 31/12/2024
Provision pour sinistres à payer	315 030 930
Prévisions de recours à encaisser	-822 134
<b>Total</b>	<b>314 208 796</b>

**(c) Autres provisions techniques**

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Provision pour participations aux bénéficiés et ristournes non vie	638 825	560 931	77 894
Provision pour participations aux bénéficiés et ristournes vie	1 763 386	1 458 898	304 488
PREC	-	1 673 163	-1 673 163
<b>Total en DT</b>	<b>2 402 211</b>	<b>3 692 992</b>	<b>-1 290 781</b>

**PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs**

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 147 759 DT pour passer de 14 286 434 DT au 31/12/2023 à 14 434 193 DT au 31/12/2024. Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dettes pour dépôts de primes	1 146 947	951 537	195 410
Dettes pour dépôts de sinistres	13 287 246	13 334 897	-47 651
<b>Total en DT</b>	<b>14 434 193</b>	<b>14 286 434</b>	<b>147 759</b>

**PA6- Autres dettes**

**PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance**

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 7 726 665 DT au 31/12/2024, contre 4 753 676 DT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2 972 989 DT.

**PA63- Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à 13 358 320 DT au 31/12/2024, contre 13 805 696 DT au 31/12/2023, soit une diminution de 447 376 DT. Elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	1 507 839	607 582	900 257
Personnel	25 647	31 465	-5 818
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	9 104 562	-563 391
Créditeurs divers	3 283 663	4 062 087	-778 424
<b>Total en DT</b>	<b>13 358 320</b>	<b>13 805 696</b>	<b>-447 376</b>

- **Ventilation des dettes selon la durée résiduelle :**

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 235 815	1 154 932	2 335 918	7 726 665
Dépôts et cautionnements reçus	945 740	282 599	279 499	1 507 839
Personnel	25 647	-	-	25 647
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 541 171	-	-	8 541 171
Créditeurs divers	247 542	1 807 381	1 228 741	3 283 663
<b>Total en DT</b>	<b>13 995 915</b>	<b>3 244 912</b>	<b>3 844 158</b>	<b>21 084 985</b>

## PA7 - Autres passifs

### PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passif ont passé de 11 238 763 DT au 31/12/2023 à 22 651 493 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 11 412 730 DT. Ils se présentent comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Report de commissions reçues des réassureurs	1 634 096	897 533	736 563
Provision pour congés payés	789 379	1 309 693	-520 314
Produits constatés d'avance	7 194 933	2 989 622	4 205 311
Charges à payer (*)	13 038 048	6 046 878	6 991 170
Produits à recevoir	-4 963	-4 963	-
<b>Total en DT</b>	<b>22 651 493</b>	<b>11 238 763</b>	<b>11 412 730</b>

(\*) Dont des intérêts (fixes et variables) sur titres participatifs courus et non encore payés au 31/12/2024 pour un montant cumulé de 7 258 018 DT.

## V - Notes sur les Comptes de Résultats

### PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 137 276 093 DT en 2024, contre 135 450 786 DT en 2023, soit une augmentation de 1 825 307 DT. Elles se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Primes émises et acceptées	146 663 657	-8 237 297	138 426 360	137 086 436
Variation de la PPNA	-1 365 324	215 057	-1 150 267	-1 635 650
<b>Total en DT</b>	<b>145 298 333</b>	<b>-8 022 240</b>	<b>137 276 093</b>	<b>135 450 786</b>

### PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 17 695 271 DT en 2023 à 18 287 072 DT en 2024, soit une augmentation de 591 801 DT.

### CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie, nettes de réassurances, totalisent 86 981 094 en 2024, contre 99 330 149 DT en 2023, soit une baisse de 12 349 055 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Sinistres payés	-98 936 698	1 430 665	-97 506 033	-93 555 467
Variation de la PSAP	9 378 591	-526 815	8 851 776	-4 101 519
PREC	1 673 163	-	1 673 163	-1 673 163
<b>Total en DT</b>	<b>-87 884 944</b>	<b>903 850</b>	<b>-86 981 094</b>	<b>-99 330 149</b>

### CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie nets totalisent 45 923 790 DT en 2024, contre 41 128 323 DT en 2023, soit une augmentation de 4 795 467 DT. Ils se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Frais d'acquisition	-41 249 376	-	-41 249 376	-41 728 773
Variation des frais d'acquisition reportés	-573 664	-	-573 664	4 445 430
Frais d'administration	-5 335 667	-	-5 335 667	-4 973 925
Commissions reçues des réassureurs	-	1 234 917	1 234 917	1 128 945
<b>Total en DT</b>	<b>-47 158 707</b>	<b>1 234 917</b>	<b>-45 923 790</b>	<b>-41 128 323</b>

### CHNV5- Autres charges techniques non-vie

Les autres charges techniques non-vie nettes totalisent 3 537 698 DT en 2024, contre 3 072 311 DT en 2023, soit une augmentation de 465 387 DT.

### PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 19 977 415 DT en 2023 à 25 932 215 DT en 2024, soit une augmentation de 5 954 800 DT.

### PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 6 218 406 DT en 2023 à 7 260 262 DT en 2024, soit une augmentation de 1 041 856 DT.

### CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes de la branche vie totalisent 12 113 008 en 2024, contre 9 682 564 DT en 2023, soit une augmentation de 2 430 444 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
Sinistres payés	-10 237 947	651 984	-9 585 963	-7 362 203
Variation de la PSAP	-2 471 456	-55 589	-2 527 045	-2 320 361
<b>Total en DT</b>	<b>-12 709 403</b>	<b>596 395</b>	<b>-12 113 008</b>	<b>-9 682 564</b>

### CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le montant de la rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 9 784 053 DT en 2023 à 12 673 252 DT en 2024, soit une augmentation de 2 889 199 DT.

### CHV3- Participations aux bénéfiques et ristournes

Le montant de cette rubrique a passé de 189 370 DT en 2023 à 217 167 DT en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 27 797 DT.

### CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent 9 135 216 DT en 2024, contre 7 082 765 DT en 2023, soit une augmentation de 2 052 451 DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2024	Cessions 31/12/2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023	Variations
Frais d'acquisition	-8 606 468	-	-8 606 468	-6 427 762	-2 178 706
Variation des frais d'acquisition reportés	-2 817	-	-2 817	-6 349	3 532
Frais d'administration	-846 835	-	-846 835	-1 194 462	347 627
Commissions reçues des réassureurs	-	320 904	320 904	545 808	-224 904
<b>Total en DT</b>	<b>-9 456 120</b>	<b>320 904</b>	<b>-9 135 216</b>	<b>-7 082 765</b>	<b>-2 052 451</b>

### CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 884 424 DT en 2024, contre 1 024 104 DT en 2023, soit une diminution de 39 680 DT.

### CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 1 892 160 DT en 2023 à 2 021 362 DT en 2024, soit une augmentation de 129 202 DT.

### RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 9 144 809 DT en 2023 à un bénéfice de 18 825 105 DT en 2024, soit une amélioration de 9 680 296 DT.

### RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé d'une perte de (3 080 455) DT en 2023 à une perte de (3 417 618) DT en 2024, soit une dégradation de (337 163) DT.

### PRNT1- Produits des placements

Le montant des revenus des placements à l'état de résultat a passé de 30 356 888 DT en 2023 à 30 737 418 DT en 2024, soit un accroissement de 380 530 DT.

### CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 8 557 740 DT en 2024, contre 9 237 111 en 2023, soit une diminution de 679 371 DT.

- **Répartition des charges par nature en charges par destination :**

Les charges par nature totalisent 69 184 733 DT en 2024, contre 63 488 683 DT en 2023, soit une augmentation de 5 696 050 DT. Elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	41 249 376	41 728 773	-479 397
CHV41 - Frais d'acquisition vie	8 606 468	6 427 762	2 178 706
CHNV43 - Frais d'administration non vie	5 335 667	4 973 925	361 742
CHV43 - Frais d'administration vie	846 834	1 194 462	-347 628
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	6 941 492	3 636 592	3 304 900
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	622 185	1 024 081	-401 896
CHNV5 - Autres charges techniques non vie	3 537 698	3 072 311	465 387
CHV5 - Autres charges techniques vie	884 424	1 024 104	-139 680
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	812 413	284 671	527 742
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	348 176	122 002	226 174
<b>Total en DT</b>	<b>69 184 733</b>	<b>63 488 683</b>	<b>5 696 050</b>

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Salaires et compléments de salaires	22 664 491	20 759 534	1 904 957
Charges sociales et autres charges	4 346 608	4 648 593	-301 986
<b>Sous-total des charges de personnel</b>	<b>27 011 099</b>	<b>25 408 127</b>	<b>1 602 972</b>
Commissions	21 446 223	20 687 487	758 736
STEG, SONEDE, Carburant	735 373	600 336	135 037
Imprimés et fournitures	429 002	531 961	-102 959
Loyers	231 804	139 014	92 790
Entretiens et réparations	1 318 143	1 006 887	311 256
Assurances	1 013 226	1 013 179	47
Honoraires	1 709 472	1 879 474	-170 002
Formations	507 352	697 112	-189 760
Contributions organismes professionnels	938 467	795 460	143 007
Publicités	732 287	851 695	-119 408
Missions, réceptions et déplacements	430 511	378 618	51 893
Transport du personnel	239 310	232 618	6 692
Subventions	927 279	1 127 190	-199 911
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	505 109	447 212	57 897
Jetons de présence et autres rémunérations	123 833	264 581	-140 748
Impôts et taxes	3 205 827	3 413 290	-207 463
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 686 542	3 181 037	3 505 505
Autres frais généraux	993 874	833 405	160 469
<b>Total en DT</b>	<b>69 184 733</b>	<b>63 488 683</b>	<b>5 696 050</b>

- **Répartition des commissions servies aux intermédiaires :**

CATEGORIE	Exercice 2024	Exercice 2023
Agents généraux	15 710 064	15 443 066
Courtiers	1 855 211	1 739 313
Banque-assurance	3 651 958	3 371 101
Commissions Acceptations	55 034	87 034
Autres commissions	173 956	46 973
<b>Total</b>	<b>21 446 223</b>	<b>20 687 487</b>

- **Répartition des primes brutes émises par zone géographique :**

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Exercice 2024
Grand Tunis	104 593 837
Sfax	23 659 607
Sousse	20 466 730
Bizerte	13 116 323
Gabès	11 937 867
<b>Total en DT</b>	<b>173 774 364</b>

- **Titres et dettes soumis à des conditions de subordination :**

Nature juridique	Titres participatifs
Montant de la dette	75 000 000 DT
Devise de la dette	DT
Taux d'intérêt	Taux fixe 8% & un complément variable : 0,15% des primes émises en excluant les primes d'épargne vie + 3% des primes de bancassurance distribuées en excluant les primes d'épargne vie
Échéance	35 000 000 fin 2025 et 40 000 000 fin 2028
Possibilité de remboursement anticipé	Non

## VI - Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités et équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après la comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	2 451 419	234 485	2 216 934
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	5 729 727	4 116 474	1 613 253
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-562 322	-1 899 540	1 337 218
Trésorerie provenant des activités de financement	-	-	-
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>7 618 824</b>	<b>2 451 419</b>	<b>5 167 405</b>

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Effets et chèques en caisse	2 277 684	2 029 710	247 974
Banques	5 276 635	238 585	5 038 050
Caisses	64 505	183 124	-118 619
<b>Total en DT</b>	<b>7 618 824</b>	<b>2 451 419</b>	<b>5 167 405</b>

## VII - Note sur les Parties Liées

### 1. Informations sur les engagements :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la "BNA Assurances" et la BNA Bank. En application des termes de cette convention, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, totalisent 3 500 051 DT ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la « BNA Assurances » (remboursable après deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. En 2022, il y a eu un remboursement partiel de 12 731 DT ; de ce fait, le solde de l'avance en compte courant associé s'élève à 47 269 DT au 31/12/2024 (totalement provisionné) ;
- L'état des emprunts obligataires souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
<b>Total en DT</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 600 000</b>			

- L'état des comptes à terme souscrits par la « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2024 :

Banque	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	17/12/2025	7,00%
<b>Total en DT</b>	<b>141 000 000</b>	<b>141 000 000</b>			

- En 2018, la "BNA Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la « BNA Capitaux », pour un montant de 8 000 068 DT. Ce fonds a été prorogé pour une durée de vie de 5 ans, et ce, à partir du 27 octobre 2023. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la « BNA Assurances », s'élève à 8 853 202 DT au 31 décembre 2024. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2024, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 421 800 DT ;

## 2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données :

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

## 3. Transferts de ressources :

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes de la « BNA Assurances » se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « BNA Assurances » en DT	Part « BNA Assurances » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidaya Agricole S.A.	10 000 000	2 400 000	24%

## 4. Relations commerciales :

4.1. Le chiffre d'affaires cumulé réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2024 s'élève 4 605 420 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2024
Groupe HBG	122 656
Groupe VERMEG	4 239 387
UGTT	203 998
JMC	39 379
<b>Total en DT</b>	<b>4 605 420</b>

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues :

- La "BNA Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) un local sis à El Fahs, Avenue H. Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La "BNA Assurances" a loué de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Compagnie ;
- La "BNA Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021.

4.3.2. Fournies : Néant

## VIII - Note sur le Décompte Fiscal

### TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

<b>Résultat net après modifications comptables (R1)</b>	<b>16 711 156</b>
<b>I. Réintégrations</b>	
Amortissements non déductibles	-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	-
Cadeaux et frais de réception excédentaires	386 020
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	340 139
Jetons de présence excédentaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres cotés	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non cotés	7 528
Dotations aux Provisions pour risques et charges	2 732 690
Dotations aux Provision pour dépréciation des créances	5 620 233
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre des redevances	-
Pertes de change non réalisées	-
Taxe sur les voyages	360
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)	-
L'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés	-
Transaction, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	41 899
Abandon de créances non déductibles	-
<b>Total des réintégrations</b>	<b>9 128 867</b>
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2)</b>	<b>25 840 023</b>
<b>II. Déductions</b>	
Déduction des provisions :	-
= - pour créances douteuses	-
= - pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
<b>Total (max 50% de R2)</b>	<b>-</b>
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement FCP	67 968
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement SICAV	-
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement SICAR	-
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés	1 055 133
Reprise sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés	122 392
Reprise sur provision pour dépréciation des créances	-
Gains de change non réalisés	-
<b>Total des déductions</b>	<b>1 245 493</b>
<b>Résultat fiscal après déduction des provisions &amp; avant déduction des amortissements (R3)</b>	<b>24 594 530</b>
<b>III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés</b>	
Réintégration des amortissements de l'exercice	1 099 877
Déduction des déficits reportés	55 889 649
déduction de l'amortissement de l'exercice	-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires	1 099 877
<b>Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4)</b>	<b>-31 295 119</b>
Etat de mouvement	

<b>IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables</b>	
Dividendes	1 842 374
Plus -value de cession des actions cotées	-
Intérêts des placements en devises	-
<b>Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5)</b>	
<b>Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6)</b>	
Déductions au titre des dégrèvements fiscaux	-
	<i>Dégrèvement 1 (Limite de 100%)</i>
	<i>Dégrèvement 2 (Limite de 100%)</i>
	<i>Dégrèvement 3 (Limite de 100%)</i>
<b>Total des déductions au titre des dégrèvements</b>	
<b>Résultat imposable</b>	
Arrondi au dinar inférieur	-
<b>IS A PAYER 35%</b>	-
Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
<b>Min d'impôt (0,2% CA)</b>	<b>385 614</b>
Gain en impôt	-
Contribution conjoncturelle - Loi de finances 2025	10 000
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) - Loi de finances 2020	500
<b>TOTAL (IS + CC + CSS)</b>	<b>396 114</b>

## **IX - Évènements postérieurs à la date de clôture**

La société « BNA Assurances » a déposé auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) un dossier d'admission et d'introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, en demandant la cotation des actions émises et des autres titres à émettre sur le marché principal au lieu du marché alternatif. Cette demande est en cours d'étude et d'approbation par le CMF à la date d'autorisation pour publication des présents états financiers (en avril 2025).

Désignations	Valeur Brute					Amortissements et Provisions								VCN	
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	À la clôture	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions		À la clôture		À la clôture	
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions		
<b>Actifs incorporels :</b>															
Concessions, brevets, licences, marques	2 977 168	594 652	193 279	-	3 378 541	2 270 205		403 241		-	-	-	2 673 446	-	705 095
Fonds commercial	1 396 482	177 942	107 576	-	1 466 848	779 551		91 787		-	63 572	-	807 766	-	659 082
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>4 373 650</b>	<b>772 594</b>	<b>300 855</b>	<b>-</b>	<b>4 845 389</b>	<b>3 049 756</b>	<b>-</b>	<b>495 028</b>	<b>-</b>	<b>63 572</b>	<b>-</b>	<b>3 481 212</b>	<b>-</b>	<b>1 364 177</b>	
<b>Actifs corporels d'exploitation :</b>															
Installations techniques et machines 5111-5112-5113	7 583 850	984 090	473 534	-	8 094 406	4 957 724		551 016		-	305 628	-	5 203 112	-	2 891 294
Autres installations, outillage et mobilier 5114	2 101 178	103 283	-	-	2 204 461	1 289 694		73 838		-	-	-	1 363 532	-	840 929
Dépôts et cautionnements 510	100 200	29 200	-	-	129 400			-		-	-	-	-	-	129 400
<b>Total actifs corporels d'exploitation</b>	<b>9 785 228</b>	<b>1 116 573</b>	<b>473 534</b>	<b>-</b>	<b>10 428 267</b>	<b>6 247 418</b>	<b>-</b>	<b>624 854</b>	<b>-</b>	<b>305 628</b>	<b>-</b>	<b>6 566 644</b>	<b>-</b>	<b>3 861 623</b>	
<b>Placements :</b>															
Terrains et constructions d'exploitation	41 330 714	3 634 118	-		44 964 832	6 561 059		1 908 563		-	1 382 023		7 087 599		37 877 233
Terrains et constructions de placement	33 405 743	5 772 635	3 634 118		35 544 260	3 759 590		967 535		-	64 768		4 662 357		30 881 903
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000	-	-		400 000	-	7 428			-	-		-	7 428	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	11 729 341	887 038	100 037		12 516 342	-	2 637 500			-	-	1 055 133		1 582 367	10 933 975
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-	-		-	-	-			-	-		-	-	-
Autres parts d'OPVCM	17 868 655	9 860 794	9 672 554		18 056 895	-	1 027 282			-	67 968		-	959 314	17 097 581
Titres non cotés	3 744 930	1 000	-		3 745 930	-	3 274 805		19 592		10 004		-	3 284 393	461 537
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832	-	-		6 505 832	-	3 699 492				112 388		-	3 587 104	2 918 728
Obligations et autres titres à revenus fixes	346 782 279	231 476 621	208 712 065		369 546 835	-	500 000				-		-	500 000	369 046 835
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	24 600 000	-	4 000 000		20 600 000	-	-				-		-	-	20 600 000
Autres prêts	7 609 790	1 314 565	1 514 303		7 410 052	-	709 298				-		-	709 298	6 700 754
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 555 439	-	3 555 439		-	-	150 000				-	150 000		-	-
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	477 700	442 607	440 140		480 167	-	-				-		-	-	480 167
<b>Total placements</b>	<b>498 010 423</b>	<b>253 389 378</b>	<b>231 628 656</b>	<b>-</b>	<b>519 771 145</b>	<b>10 320 649</b>	<b>12 005 805</b>	<b>2 876 098</b>	<b>19 592</b>	<b>1 446 791</b>	<b>1 395 493</b>	<b>11 749 956</b>	<b>10 629 904</b>	<b>497 391 285</b>	
<b>Total Général</b>	<b>512 169 301</b>	<b>255 278 545</b>	<b>232 403 045</b>	<b>-</b>	<b>535 044 801</b>	<b>19 617 823</b>	<b>12 005 805</b>	<b>3 995 980</b>	<b>19 592</b>	<b>1 815 991</b>	<b>1 395 493</b>	<b>21 797 812</b>	<b>10 629 904</b>	<b>502 617 085</b>	

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Terrains et constructions d'exploitation	44 964 832	37 877 233
Terrains et constructions de placement	35 536 196	30 873 839
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	12 516 342	10 933 975
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPCVM	18 056 895	17 097 581
Titres non cotés	10 251 762	3 380 265
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	369 046 835
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	20 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	7 410 052	6 700 754
Dépôts auprès des entreprises cédantes	480 167	480 167
Autres dépôts	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
<b>Total des Placements</b>	<b>519 771 145</b>	<b>497 391 285</b>
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	517 983 425	514 342 180
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	40 898 179	40 898 179

**Informations complémentaires :**

Acomptes inclus dans le poste constructions	-	-
Acomptes inclus dans le poste terrains	5 772 635	5 772 635
Solde non encore amoti	-	-
Valeur des terrains et constructions en distinguant les droits réels des part de SCI	-	-

Année d'inventaire	Exercice de surveillance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2018</b>									
Règlements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462					
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734					
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>101 629 584</b>	<b>123 322 998</b>	<b>142 364 501</b>	<b>152 943 196</b>					
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400					
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>75,89%</b>	<b>82,42%</b>	<b>94,00%</b>	<b>89,50%</b>					

Année d'inventaire	Exercice de surveillance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2019</b>									
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973				
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132				
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>106 260 820</b>	<b>124 992 657</b>	<b>143 904 512</b>	<b>145 102 409</b>	<b>133 064 105</b>				
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390				
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>79,34%</b>	<b>83,54%</b>	<b>95,02%</b>	<b>84,91%</b>	<b>81,90%</b>				

Année d'inventaire	Exercice de surveillance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2020</b>									
Règlements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293			
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217			
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>104 279 421</b>	<b>121 152 980</b>	<b>139 385 643</b>	<b>142 449 923</b>	<b>124 664 449</b>	<b>113 017 510</b>			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215			
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>77,86%</b>	<b>80,97%</b>	<b>92,04%</b>	<b>83,36%</b>	<b>76,73%</b>	<b>78,13%</b>			

Année d'inventaire	Exercice de surveillance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2021</b>									
Règlements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648		
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606		
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>103 870 736</b>	<b>121 464 603</b>	<b>139 336 135</b>	<b>141 589 527</b>	<b>125 091 715</b>	<b>94 039 544</b>	<b>117 031 254</b>		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631		
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>77,56%</b>	<b>81,18%</b>	<b>92,00%</b>	<b>82,86%</b>	<b>77,00%</b>	<b>65,01%</b>	<b>86,38%</b>		

Année d'inventaire	Exercice de surveillance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2022</b>									
Règlements cumulés	95 266 028	108 100 442	119 420 130	114 601 713	87 297 206	54 098 331	45 540 636	20 403 750	
Provisions pour sinistres	7 525 411	13 631 275	16 366 290	20 986 722	28 964 921	40 390 641	55 223 174	97 109 531	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>102 791 439</b>	<b>121 731 717</b>	<b>135 786 420</b>	<b>135 588 435</b>	<b>116 262 127</b>	<b>94 488 972</b>	<b>100 763 810</b>	<b>117 513 281</b>	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,75%</b>	<b>81,36%</b>	<b>89,66%</b>	<b>79,35%</b>	<b>71,56%</b>	<b>65,32%</b>	<b>74,37%</b>	<b>84,51%</b>	

Année d'inventaire	Exercice de surveillance								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Inventaire 2023</b>									
Règlements cumulés	95 941 692	109 683 162	122 980 015	118 860 899	94 274 827	66 002 320	60 036 352	53 288 686	20 824 839
Provisions pour sinistres	6 259 032	11 525 941	12 748 657	15 557 052	21 979 415	23 018 230	39 943 721	65 514 419	101 093 200
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>102 200 724</b>	<b>121 209 103</b>	<b>135 728 672</b>	<b>134 417 951</b>	<b>116 254 242</b>	<b>89 020 550</b>	<b>99 980 073</b>	<b>118 803 105</b>	<b>121 918 039</b>
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	143 771 733
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,31%</b>	<b>81,01%</b>	<b>89,62%</b>	<b>78,66%</b>	<b>71,56%</b>	<b>61,54%</b>	<b>73,79%</b>	<b>85,43%</b>	<b>84,80%</b>

Année d'inventaire	Exercice de surveillance									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Inventaire 2024</b>										
Règlements cumulés	96 641 599	111 073 826	125 053 108	121 580 649	98 106 097	72 067 703	68 046 603	68 827 998	51 427 350	19 310 385
Provisions pour sinistres	5 433 828	7 577 256	10 139 194	11 309 356	17 454 620	14 109 882	23 919 335	40 264 125	64 283 187	97 330 506
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>102 075 427</b>	<b>118 651 082</b>	<b>135 192 302</b>	<b>132 890 005</b>	<b>115 560 717</b>	<b>86 177 585</b>	<b>91 965 938</b>	<b>109 092 123</b>	<b>115 710 537</b>	<b>116 640 891</b>
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766	143 771 733	145 298 334
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>76,22%</b>	<b>79,30%</b>	<b>89,27%</b>	<b>77,77%</b>	<b>71,13%</b>	<b>59,57%</b>	<b>67,88%</b>	<b>78,45%</b>	<b>80,48%</b>	<b>80,28%</b>

**Ventilation des charges et des produits des placements**  
**Exercice clos le 31-12-2024**



*Annexe 11*

Éléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		123 381	123 381	
Revenus des participations	112 389	37 431 331	37 543 720	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des autres placements		69 342	69 342	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		261 238	261 238	PRNT2
<b>Total produits des placements</b>	<b>112 389</b>	<b>37 885 292</b>	<b>37 997 681</b>	
Intérêts		7 792 152	7 792 152	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		40 688	40 688	CHNT3
Autres frais		1 585 673	1 585 673	CHV91 + CHNT11
<b>Total charges des placements</b>	<b>-</b>	<b>9 418 512</b>	<b>9 418 513</b>	

## Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2024

Annexe 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	27 467 792	27 467 792
Charges de prestations	-12 709 403	-12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-13 982 940	-13 982 940
<b>Solde de souscription</b>	<b>775 449</b>	<b>775 449</b>
Frais d'acquisition	-8 606 468	-8 606 468
Autres charges de gestion nettes	-1 734 076	-1 734 076
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-10 340 544</b>	<b>-10 340 544</b>
Produits nets de placements	5 238 900	5 238 900
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-
<b>Solde financier</b>	<b>5 238 900</b>	<b>5 238 900</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 535 577	-1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	651 984	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	949 611	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	521 655	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	320 904	320 904
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>908 577</b>	<b>908 577</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-3 417 618</b>	<b>-3 417 618</b>

### Informations complémentaires :

Montant des rachats	266 295	266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes à la clôture	114 559 050	114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture	98 409 142	98 409 142
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles	-	-

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
<b>Primes acquises</b>	<b>2 842 190</b>	<b>2 077 770</b>	<b>985 865</b>	<b>497 947</b>	<b>131 285 766</b>	<b>7 608 795</b>	<b>145 298 333</b>
Primes émises	2 928 203	2 328 214	992 598	661 440	132 054 742	7 698 460	146 663 657
Variation des primes non acquises	-86 013	-250 444	-6 733	-163 493	-768 976	-89 665	-1 365 324
<b>Charges de prestations</b>	<b>-1 537 811</b>	<b>-1 056 262</b>	<b>-135 410</b>	<b>-162 711</b>	<b>-78 963 575</b>	<b>-6 029 175</b>	<b>-87 884 944</b>
Prestations et frais payés	-614 791	-1 258 310	-384 835	-51 729	-90 886 040	-5 740 993	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	-923 020	202 048	249 425	-110 982	11 922 465	-288 182	11 051 754
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 304 379</b>	<b>1 021 508</b>	<b>850 455</b>	<b>335 236</b>	<b>52 322 191</b>	<b>1 579 620</b>	<b>57 413 389</b>
Frais d'acquisition	-426 851	-938 306	-947 432	-569 459	-36 675 533	-1 691 795	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	-371 343	-36 890	189 399	-794 050	-7 976 812	-457 333	-9 447 029
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-798 194</b>	<b>-975 196</b>	<b>-758 033</b>	<b>-1 363 509</b>	<b>-44 652 345</b>	<b>-2 149 128</b>	<b>-50 696 405</b>
Produits nets de placements	307 636	115 189	146 113	107 915	17 575 097	35 122	18 287 072
Participations aux résultats	-4 319	-10 907	0	0	0	-280 252	-295 478
<b>Solde financier</b>	<b>303 317</b>	<b>104 282</b>	<b>146 113</b>	<b>107 915</b>	<b>17 575 097</b>	<b>-245 130</b>	<b>17 991 594</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-2 068 203	-2 081 306	-340 936	-853 833	-2 893 019	-	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	579 769	-518 300	0	123 138	1 246 058	-	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	573 233	-1 289 721	-120 540	136 280	388 990	-	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	721 559	339 743	12 443	157 911	3 261	-	1 234 917
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-193 642</b>	<b>-3 549 584</b>	<b>-449 033</b>	<b>-436 504</b>	<b>-1 254 710</b>	<b>-</b>	<b>-5 883 473</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>615 860</b>	<b>-3 398 990</b>	<b>-210 498</b>	<b>-1 356 862</b>	<b>23 990 233</b>	<b>-814 638</b>	<b>18 825 105</b>
<b>Informations complémentaires :</b>							
Provisions pour primes non acquises clôture	2 044 728	786 809	317 997	1 614 427	52 815 132	89 664	57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 958 715	536 365	311 264	1 450 934	52 046 155	0	56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	4 819 180	1 295 526	2 581 080	753 615	304 917 327	825 285	315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 896 161	2 143 633	2 830 505	642 634	315 166 629	537 102	325 216 664
Autres provisions techniques clôture	0	983 217	0	0	0	0	983 217
Autres provisions techniques ouverture	0	1 629 277	0	0	1 673 163	0	3 302 440
<b>A déduire :</b>							
Provisions devenues exigibles	-	-	-	-	-	-	-

## Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers

Annexe 14

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)</b>					
- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices			727 531	1 314 449	304 488
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)</b>					
- Provisions mathématiques moyennes	30 481 341	32 960 951	57 681 262	85 369 154	98 038 744
- Montant minimum de participation					
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

**Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024**  
**CATÉGORIE : VIE**



*Annexe 15*

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1 <sup>o</sup> colonne	27 467 792
Charges de prestations	CHV1 1 <sup>o</sup> colonne	-12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 <sup>o</sup> colonne	-13 982 940
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 <sup>o</sup> colonne	-
<b>Solde de souscription</b>		<b>775 449</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-8 606 468
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 734 076
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-10 340 544</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	5 238 900
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 <sup>o</sup> colonne	-
<b>Solde financier</b>	-	<b>5 238 900</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 <sup>o</sup> colonne	-1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 <sup>o</sup> colonne	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 <sup>o</sup> colonne	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 <sup>o</sup> colonne	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 <sup>o</sup> colonne	320 904
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>908 577</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>-3 417 618</b>

**Informations complémentaires :**

Montants des rachats Vie	266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture	98 409 142
<b>À déduire :</b>	
Provisions devenues exigibles	-

**Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024**  
**CATÉGORIE : NON-VIE**

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
<b>Primes acquises</b>		<b>145 298 333</b>
Primes émises	PRNV11 1°colonne	146 663 657
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-1 365 324
<b>Charges de prestations</b>		<b>-87 884 944</b>
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	11 051 754
<b>Solde de souscription</b>		<b>57 413 389</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-9 447 029
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-50 696 405</b>
Produits nets de placements	PRNT3	18 287 072
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-295 478
<b>Solde financier</b>		<b>17 991 594</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colo	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 234 917
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-5 883 473</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>18 825 105</b>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Provisions pour primes non acquises clôture		57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture		56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		325 216 664
Autres provisions techniques clôture		983 217
Autres provisions techniques ouverture		3 302 440
<b>A déduire :</b>		
Provisions devenues exigibles		

## 5.3.8. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2024

### I. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2024

✓ Etats financiers pro-forma arrêtés au 31/12/2024 :

Pour les besoins du prospectus, la société a établi des états financiers pro forma arrêtés au 31/12/2024, ne tenant pas compte de la réévaluation libre ses biens immobiliers ayant généré une plus-value de réévaluation, pour un montant de 44 410 222 dt.

#### BILAN PRO FORMA ARRÊTÉ AU 31/12/2024 (Montants exprimés en dinars)



ACTIFS	Brut 31/12/2024	Amort. & Prov. 31/12/2024	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
<b>AC1-Actifs incorporels</b>				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	3 378 541	2 673 446	705 095	706 963
AC13-Fonds commercial	1 466 848	807 766	659 082	616 931
	<b>4 845 389</b>	<b>3 481 212</b>	<b>1 364 177</b>	<b>1 323 894</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21-Installations techniques et machines	8 094 406	5 203 112	2 891 294	2 626 126
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 204 461	1 363 532	840 929	811 484
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	129 400	-	129 400	100 200
	<b>10 428 266</b>	<b>6 566 643</b>	<b>3 861 623</b>	<b>3 537 810</b>
<b>AC3-Placements</b>				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	17 567 100	2 900 855	14 666 245	12 607 900
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	18 931 770	2 533 412	16 398 358	13 169 125
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 587 103	2 918 729	2 806 340
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'e d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	-	20 600 000	24 600 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	411 276 054	7 035 373	404 240 681	379 586 110
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	34 319 167	5 826 075	28 493 092	26 403 339
AC333-Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	500 000	369 046 835	346 282 279
AC334-Autres prêts	7 410 052	709 298	6 700 754	6 900 492
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	480 167	-	480 167	477 700
	<b>475 360 923</b>	<b>16 056 743</b>	<b>459 304 180</b>	<b>433 247 175</b>
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510-Provision pour primes non acquises	1 165 550	-	1 165 550	950 466
AC520-Provision d'assurance vie	11 457 968	-	11 457 968	10 452 768
AC530-Provision pour sinistres vie	370 287	-	370 287	425 876
AC531-Provision pour sinistres non vie	14 476 891	-	14 476 891	15 003 733
AC541-Provision pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	1 424 243	-	1 424 243	902 588
	<b>28 894 939</b>	<b>-</b>	<b>28 894 939</b>	<b>27 735 431</b>
<b>AC6-Créances</b>				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 763 637	-	1 763 637	1 041 515
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	95 185 099	65 737 190	29 447 909	27 232 719
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	31 924 374	15 349 405	16 574 969	17 238 521
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	5 839 867	3 304 296	2 535 571	3 136 669
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	41 587 515	916 914	40 670 601	33 738 737
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	869 322	-	869 322	736 135
AC633-Débiteurs divers	31 098 856	176 780	30 922 076	23 380 975
	9 619 337	740 134	8 879 203	9 621 627
	<b>176 300 492</b>	<b>85 307 804</b>	<b>90 992 687</b>	<b>82 388 161</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 618 824	1 598 846	6 019 978	1 542 652
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	16 204 610	-	16 204 610	16 781 091
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	3 361 713	-	-
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	12 535 886	107 138	12 428 748	11 590 786
AC733-Autres comptes de régularisation	11 910 582	107 138	11 803 444	11 219 701
	625 304	-	625 304	371 085
	<b>39 721 033</b>	<b>5 067 697</b>	<b>34 653 336</b>	<b>29 914 529</b>
<b>Total des Actifs</b>	<b>735 551 042</b>	<b>116 480 099</b>	<b>619 070 943</b>	<b>578 147 000</b>

**BILAN PRO FORMA ARRÊTÉ AU 31/12/2024**  
(Montants exprimés en dinars)



CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Rachat d'actions propres	-	-
CP4-Titres participatifs	75 000 000	75 000 000
CP5- Résultat reportés	- 163 511 581	- 173 033 659
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>45 574 439</b>	<b>36 052 361</b>
CP6-Résultat de l'exercice	17 259 293	9 522 078
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>62 833 732</b>	<b>45 574 439</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>		
PA 13-Autres emprunts		
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23-Autres provisions	9 227 726	6 495 037
	<b>9 227 726</b>	<b>6 495 037</b>
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>		
<i>PA310-Provisions pour primes non acquises</i>	57 668 757	56 303 434
<i>PA320-Provisions assurances vie</i>	104 877 970	91 199 518
<i>PA330-Provision pour sinistres vie</i>	9 681 080	7 209 624
<i>PA331-Provision pour sinistres non vie</i>	314 208 796	323 587 387
<i>PA340-Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes non vie</i>	638 825	560 931
<i>PA340-Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes vie</i>	1 763 386	1 458 898
<i>PA361-Autres provisions techniques non vie</i>	-	1 673 163
	<b>488 838 814</b>	<b>481 992 955</b>
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>14 434 193</b>	<b>14 286 434</b>
<b>PA6-Autres dettes</b>		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	7 726 665	4 753 676
PA63-Autres dettes	13 358 320	13 805 696
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	1 507 839	607 582
<i>PA632-Personnel</i>	25 647	31 465
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	8 541 171	9 104 562
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	3 283 663	4 062 087
	<b>21 084 985</b>	<b>18 559 372</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	22 651 493	11 238 763
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	-
	<b>22 651 493</b>	<b>11 238 763</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>556 237 211</b>	<b>532 572 561</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>619 070 943</b>	<b>578 147 000</b>

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE PRO FORMA

ARRÊTÉ AU 31/12/2024

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Opérations brutes 31/12/2024	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
<b>PRNV1- Primes acquises</b>				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	146 663 657 -	8 237 297	138 426 360	137 086 436
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	- 1 365 324	215 057 -	1 150 266 -	1 635 650
<b>Sous-total 1</b>	<b>145 298 334 -</b>	<b>8 022 240</b>	<b>137 276 094</b>	<b>135 450 786</b>
<b>PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	<b>18 916 849</b>		<b>18 916 849</b>	<b>18 351 907</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>				
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>				
CHNV 11- Montants payés	- 98 936 698	1 430 665 -	97 506 034 -	93 555 467
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	9 378 591 -	526 815	8 851 775 -	4 101 519
<b>Sous-total 2</b>	<b>- 89 558 108</b>	<b>903 849 -</b>	<b>88 654 258 -</b>	<b>97 656 986</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>1 673 163</b>		<b>1 673 163 -</b>	<b>1 673 163</b>
<b>CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes</b>	<b>- 295 478</b>	<b>- -</b>	<b>295 478 -</b>	<b>470 465</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>				
CHNV 41- Frais d'acquisition	- 41 249 376	-	41 249 376 -	41 728 773
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	- 573 664	-	573 664	4 445 430
CHNV 43- Frais d'administration	- 5 335 667	-	5 335 667 -	4 973 925
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		1 234 917	1 234 917	1 128 945
<b>Sous-total 3</b>	<b>- 47 158 707</b>	<b>1 234 917 -</b>	<b>45 923 790 -</b>	<b>41 128 323</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>	<b>- 3 537 698</b>		<b>3 537 698 -</b>	<b>3 072 311</b>
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>25 338 356 -</b>	<b>5 883 474</b>	<b>19 454 882</b>	<b>9 801 445</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE PRO FORMA**  
**ARRÊTÉ AU 31/12/2024**  
(Montants exprimés en dinars)



Désignation	Opérations brutes 31/12/2024	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2024	Opérations nettes 31/12/2023
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	27 467 792 -	1 535 577	25 932 215	19 977 415
<b>Sous-total 1</b>	<b>27 467 792 -</b>	<b>1 535 577</b>	<b>25 932 215</b>	<b>19 977 415</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	7 016 463		7 016 463	6 208 348
PRV 22- Produits des autres placements				-
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	237 978		237 978	7 936
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	5 822		5 822	2 122
<b>Sous-total 2</b>	<b>7 260 262</b>		<b>7 260 262</b>	<b>6 218 406</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	- 10 237 947	651 984 -	9 585 963 -	7 362 203
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	- 2 471 456 -	55 589 -	2 527 045 -	2 320 361
<b>Sous-total 3</b>	<b>- 12 709 403</b>	<b>596 395 -</b>	<b>- 12 113 008 -</b>	<b>- 9 682 564</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	- 13 678 452	1 005 200 -	12 673 253 -	9 784 053
CHV 22- Autres provisions techniques				
<b>Sous-total 4</b>	<b>- 13 678 452</b>	<b>1 005 200 -</b>	<b>- 12 673 253 -</b>	<b>- 9 784 053</b>
<b>CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes</b>	<b>- 304 488</b>	<b>521 655</b>	<b>217 167</b>	<b>189 370</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	- 8 606 468		8 606 468 -	6 427 762
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	- 2 817		2 817 -	6 349
CHV 43- Frais d'administration	- 846 834		846 834 -	1 194 462
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		320 904	320 904	545 808
<b>Sous-total 5</b>	<b>- 9 456 120</b>	<b>320 904</b>	<b>- 9 135 216 -</b>	<b>- 7 082 765</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>- 884 424</b>		<b>884 424 -</b>	<b>1 024 104</b>
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	- 1 538 972		1 538 972 -	1 216 884
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	- 282 193		282 193 -	499 622
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	- 19 778		19 778 -	15 116
<b>Sous-total 6</b>	<b>- 1 840 943</b>		<b>- 1 840 943 -</b>	<b>- 1 731 622</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)</b>	<b>- 4 145 775</b>	<b>908 576</b>	<b>- 3 237 199 -</b>	<b>- 2 919 917</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT PRO FORMA

ARRÊTÉ AU 31/12/2024

(Montants exprimés en dinars)



Désignation	Exercice clos 21/12/2024	Exercice clos 31/12/2023
<b>RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>19 454 882</b>	<b>9 801 445</b>
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>- 3 237 199</b>	<b>- 2 919 917</b>
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11- Revenus des placements	29 705 255	30 307 791
PRNT12- Produits des autres placements		
<b>Sous-total 1</b>	<b>29 705 255</b>	<b>30 307 791</b>
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	1 007 515	38 740
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	24 648	10 357
<b>Sous-total 1</b>	<b>30 737 418</b>	<b>30 356 888</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	- 6 515 468	- 5 940 560
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	- 1 194 706	- 2 439 046
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	- 83 733	- 73 793
<b>Sous-total 2</b>	<b>- 7 793 908</b>	<b>- 8 453 399</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>- 18 916 849</b>	<b>- 18 351 907</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>	<b>244 850</b>	<b>24 048</b>
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>	<b>- 2 833 787</b>	<b>- 595 152</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>17 655 407</b>	<b>9 862 007</b>
<b>CHNT41- Impôts exigibles</b>	<b>- 385 614</b>	<b>- 334 429</b>
<b>CHNT42- Impôts différés</b>		
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>17 269 793</b>	<b>9 527 578</b>
<b>CHNT5- Pertes extraordinaires</b>	<b>- 10 500</b>	<b>- 5 500</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>17 259 293</b>	<b>9 522 078</b>
<b>Effets des modifications comptables</b>		
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>17 259 293</b>	<b>9 522 078</b>

✓ **Note complémentaire portant sur la tenue par la société d'une comptabilité analytique :**

La compagnie dispose à cet effet d'un système de comptabilité analytique permettant une ventilation fiable des charges. Cette répartition repose sur l'utilisation de clés de répartition appropriées (telles que les effectifs, le temps passé ou les surfaces occupées), régulièrement revues et mises à jour afin de garantir leur adéquation avec l'évolution de l'activité.

- **Charges par nature**

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées par l'entreprise qui doivent, en respect des principes comptables, être inscrites dans le compte de résultat de l'exercice.

- **Charges par destination**

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature précédemment citées entre les différentes destinations représentatives de l'activité d'assurance et de réassurance, à savoir :

- ❖ L'acquisition des contrats,
- ❖ L'administration des contrats,
- ❖ La gestion des sinistres,
- ❖ La gestion des placements,
- ❖ Les autres charges techniques.

✓ **Note explicative concernant l'existence ou non d'une comptabilité pluri-monnaire :**

La comptabilité de la société BNA Assurances est en monnaie locale.

✓ **Note portant sur la marge de solvabilité :**

La marge de solvabilité au 31/12/2024 s'élève à 261,84 %, calculée conformément aux dispositions de l'article 58 bis du Code des assurances.

✓ **Note complémentaire à la note II « fait marquants de l'exercice » portant sur la situation à ce jour du contrôle fiscal et social :**

En octobre 2023, la Compagnie a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2019 et 2020,

Aussi, la Compagnie a fait l'objet d'une vérification sociale portant sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/ 2023.

Au 31 décembre 2024, les montants notifiés par l'administration fiscale et les services de contrôle de la CNSS ont été intégralement provisionnés, à hauteur de 1,5 million de dinars pour le contrôle fiscal et 850 mille dinars pour le contrôle social.

À ce jour, la société a bénéficié de l'amnistie sociale et a conclu un accord avec la CNSS, comprenant un échéancier de paiement portant sur un montant global de 733 mille dinars.

Concernant le contrôle fiscal, aucune notification officielle n'a pas été reçue à ce stade. Seules quelques discussions ont eu lieu avec le contrôleur en charge du dossier.

✓ **Note complémentaire à la note C-2 « placements » portant sur l'évaluation à la clôture des placements :**

- Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2%.

- L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait à la valeur historique et ce conformément à la NCT 31 paragraphe 18 et paragraphe 31.
- Les parts dans les sociétés civiles immobilières (considérées comme placements immobiliers conformément à la NCT 31 paragraphe 52), sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées, et ce conformément à la NCT 31 paragraphe 18.
- La valeur d'usage d'un placement est le prix qu'une personne prudente et avisée, informée de la situation de l'entreprise, accepterait de payer si elle avait à l'acquérir.
- Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.
- A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise). Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.
- L'évaluation à la clôture des autres placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.
- La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».
- ✓ **Note portant information sur les primes émises par nature de risque commercial ou non commercial pour l'assurance des risques à l'exportation) :**

La société BNA assurances ne commercialise pas ce genre de risque.

- ✓ **Note portant sur le montant en devise et la contre-valeur en dinars et la composition de l'actif et du passif en devises le cas échéant, ainsi que le montant par devise des différences de conversion :**

La société ne tient pas une comptabilité en devise.

- ✓ **Une note complémentaire à la note PA2 « provision pour autres risques et charges »**

Les rubriques « provisions pour litiges » et « provisions pour autres risques et charges » au 31/12/2024 concernent principalement :

- Des litiges en cours avec des agents généraux, relatifs à des différends contractuels et des engagements financiers en attente de règlement.
- Des contentieux avec des assurés, portant sur des réclamations en indemnisation ou des désaccords sur l'exécution des contrats d'assurance.

Ces provisions ont été constituées afin de couvrir les risques identifiés, en tenant compte de l'évolution des dossiers et des estimations prudentielles.

- ✓ Note complémentaire à la note PA3 « provisions techniques brutes » conformément aux dispositions des paragraphes 81 et 82 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance :

Branche	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Incendie	4 819 180	4 037 241
Transport	312 308	514 356
Risques divers	2 581 080	2 830 505
Risques spéciaux	753 615	501 553
Automobile	304 917 327	315 166 629
Groupe	825 286	537 103
<b>Total en DT</b>	<b>314 208 796</b>	<b>323 587 387</b>

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Provision pour sinistres à payer	315 030 930	325 216 664
Prévisions de recours à encaisser	-822 134	-1 629 277
<b>Total</b>	<b>314 208 796</b>	<b>323 587 387</b>

### Provisions mathématiques

Eléments	2024	2023	Variation
Provisions mathématiques	9 681 080	6 478 027	3 203 053

- ✓ Note complémentaire portant sur le détail de la variation des provisions d'assurances Vie :

Provisions Vie	2 024	2 023	Variation
Provisions assurances vie (PM)	104 877 970	91 199 518	13 678 452
Provision pour sinistres vie	9 681 080	7 209 624	2 471 456
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	1 763 386	1 458 898	304 488
<b>Total</b>	<b>116 322 436</b>	<b>99 868 040</b>	<b>16 454 396</b>

- ✓ Note portant sur le montant total des commissions de toutes natures conformément aux dispositions du paragraphe 34 de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

CATEGORIE	Exercice 2024	Exercice 2023
Agents généraux	15 710 064	15 443 066
Courtiers	1 855 211	1 739 313
Banque-assurance	3 651 958	3 371 101
Commissions Acceptations	55 034	87 034
Autres commissions	173 956	46 973
<b>Total</b>	<b>21 446 223</b>	<b>20 687 487</b>

- ✓ Note complémentaire portant sur la ventilation des charges de personnel conformément aux dispositions du paragraphe 92 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance :

Les charges de personnel se présentent au 31/12/2024 comme suit :

Nature des charges	Montant DT
Salaires	20 833 818
Pensions de retraite	209 829
Charges sociales	4 728 071
Autres charges de personnel	1 239 381
<b>Total</b>	<b>27 011 099</b>

- ✓ **Note portant sur les retraitements effectués au niveau des rubriques AC335 « dépôts auprès des établissements bancaires et financiers » et AC633 « débiteurs divers »**

Il s'agit d'un reclassement des dépôts en consignation du compte « dépôts auprès des établissements bancaires et financiers » vers « débiteurs divers ».

- ✓ **Note complémentaire portant sur les pertes extraordinaires ainsi que les produits non techniques conformément aux dispositions du paragraphe 98 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.**

- Il s'agit des taxes conjoncturelles, imposées dans le cadre de la loi des finances 2025.
- Les autres produits non techniques proviennent essentiellement de la vente de matériel usagé réalisée au cours de l'exercice. Le montant total enregistré à ce titre s'élève à 244 850,01 DT.

- ✓ **Note portant sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers arrêtés au 31/12/2024 :**

- **Changement de dénomination sociale :**

La société a procédé au changement de sa dénomination sociale, adoptant le nom BNA Assurances en remplacement de AMI Assurances.

Ce changement est intervenu après la clôture de l'exercice.

- **Conclusion d'un accord avec la CNSS :**

Un accord a été conclu avec la CNSS dans le cadre de l'amnistie sociale, portant sur un montant total de 733 mille dinars tunisiens. Ce montant avait été entièrement provisionné dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

- ✓ **Note rectificative de la note « Faits marquants » :**

- **Placements :**

Les placements nets de la Compagnie totalisent 497,4 MD au 31/12/2024, contre 472.2 MD au 31/12/2023, soit une progression de 5%.

- ✓ **Note rectificative de la note « frais de gestion des placements » :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part de loyer et les amortissements du mobilier et du matériel engagés dans le cadre de cette activité, les honoraires commissions et courtages versés dans ce cadre.

- ✓ **Note rectificative de la note « frais d'acquisition reportés »**

Les frais d'acquisition reportés comprennent la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, qui ont été comptabilisés en charge de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs.

Annexes complémentaires aux états financiers et ce conformément à la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et / ou de réassurance fournies 9 => 16



Etat récapitulatif des Placements  
Au 31/12/2024

Annexe 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	80 509 092	68 759 136	98 699 119	29 939 983
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 572	392 572	-
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	12 516 342	10 933 975	15 507 524	4 573 549
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-	-	-
Autres parts d'OPVCM	18 056 895	17 097 581	18 558 036	1 460 455
Titres non cotés	10 251 762	3 380 265	3 380 265	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	369 546 835	369 046 835	389 646 835	20 600 000
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 600 000	20 600 000	20 600 000	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	7 410 052	6 700 754	6 700 754	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	480 167	480 167	480 167	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
<b>Total des Placements</b>	<b>519 771 145</b>	<b>497 391 285</b>	<b>553 965 271</b>	<b>56 573 986</b>
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	517 983 425	514 342 180		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	40 898 179	40 898 179		

Informations complémentaires :

Acomptes inclus dans le poste constructions	-
Acomptes inclus dans le poste terrains	5 772 635
Solde non encore amorti	-
Valeur des terrains et constructions en distinguant les droits réels des part de SCI	-

**Ventilation des charges et des produits des placements**  
Exercice clos le 31-12-2024

*Annexe 11*

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		123 381	123 381	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations	112 389	37 431 331	37 543 720	
Revenus des autres placements		69 342	69 342	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		261 238	261 238	PRNT2
<b>Total produits des placements</b>	<b>112 389</b>	<b>37 885 292</b>	<b>37 997 681</b>	
Intérêts		7 792 152	7 792 152	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		40 688	40 688	CHNT3
Autres frais		1 585 673	1 585 673	CHV91 + CHNT11
<b>Total charges des placements</b>	<b>-</b>	<b>9 418 512</b>	<b>9 418 513</b>	

### Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2024

Libellés	En cas de décès			En cas de vie		Mixte	Total	
	Contrats individuels d'assurance en cas de décès: Vie entière ou temporaire	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès: Vie entière ou temporaire	Contrats d'assurance temporaire en cas de décès liés au remboursement d'un crédit	Contrats individuels d'assurance en cas de vie	Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	Contrats d'assurance en cas de vie en exécution des obligations du souscripteur prévu par la législation en vigueur		Contrats individuels assurance mixte
Primes	1 641 299	-	13 927 444	8 355 244	72 563	3 199 984	271 257	27 467 792
Charges de prestations	- 171 394	40 086	6 647 417	362 326	-	5 517 131	51 220	12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 701	-	4 132 516	8 133 511	282 909	1 147 900	285 403	13 982 940
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 469 204</b>	<b>40 086</b>	<b>3 147 511</b>	<b>140 593</b>	<b>210 346</b>	<b>3 465 048</b>	<b>65 366</b>	<b>775 449</b>
Frais d'acquisition	- 437 133	-	4 405 474	2 642 898	22 953	1 012 206	85 803	8 606 468
Autres charges de gestion nettes	- 88 076	-	887 638	532 505	4 625	203 945	17 288	1 734 076
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 525 209</b>	<b>-</b>	<b>5 293 112</b>	<b>3 175 403</b>	<b>27 577</b>	<b>1 216 151</b>	<b>103 091</b>	<b>10 340 544</b>
Produits nets de placements	266 090	-	2 681 686	1 608 776	13 972	616 147	52 230	5 238 901
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde financier</b>	<b>266 090</b>	<b>-</b>	<b>2 681 686</b>	<b>1 608 776</b>	<b>13 972</b>	<b>616 147</b>	<b>52 230</b>	<b>5 238 901</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	- 1 535 577	-	-	-	-	-	-	1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	651 984	-	-	-	-	-	-	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	949 611	-	-	-	-	-	-	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	521 655	-	-	-	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	320 904	-	-	-	-	-	-	320 904
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>386 921</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>521 655</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>908 576</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>1 597 006</b>	<b>40 086</b>	<b>536 084</b>	<b>-1 185 565</b>	<b>-223 951</b>	<b>-4 065 052</b>	<b>-116 227</b>	<b>-3 417 618</b>

#### Informations complémentaires :

Montant des rachats	266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture	98 409 142
<b>A déduire</b>	
Provisions devenues exigibles	-

## Résultat Technique par Catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2024

Annexe 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
<b>Primes acquises</b>	<b>2 842 190</b>	<b>2 077 770</b>	<b>985 865</b>	<b>497 947</b>	<b>131 285 766</b>	<b>7 608 795</b>	<b>145 298 333</b>
Primes émises	2 928 203	2 328 214	992 598	661 440	132 054 742	7 698 460	146 663 657
Variation des primes non acquises	-86 013	-250 444	-6 733	-163 493	-768 976	-89 665	-1 365 324
<b>Charges de prestations</b>	<b>-1 537 811</b>	<b>-1 056 262</b>	<b>-135 410</b>	<b>-162 711</b>	<b>-78 963 575</b>	<b>-6 029 175</b>	<b>-87 884 944</b>
Prestations et frais payés	-614 791	-1 258 310	-384 835	-51 729	-90 886 040	-5 740 993	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	-923 020	202 048	249 425	-110 982	11 922 465	-288 182	11 051 754
<b>Solde de souscription</b>	<b>1 304 379</b>	<b>1 021 508</b>	<b>850 455</b>	<b>335 236</b>	<b>52 322 191</b>	<b>1 579 620</b>	<b>57 413 389</b>
Frais d'acquisition	-426 851	-938 306	-947 432	-569 459	-36 675 533	-1 691 795	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	-371 343	-36 890	189 399	-794 050	-7 976 812	-457 333	-9 447 029
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-798 194</b>	<b>-975 196</b>	<b>-758 033</b>	<b>-1 363 509</b>	<b>-44 652 345</b>	<b>-2 149 128</b>	<b>-50 696 405</b>
Produits nets de placements	307 636	115 189	146 113	107 915	17 575 097	35 122	18 287 072
Participations aux résultats	-4 319	-10 907	0	0	0	-280 252	-295 478
<b>Solde financier</b>	<b>303 317</b>	<b>104 282</b>	<b>146 113</b>	<b>107 915</b>	<b>17 575 097</b>	<b>-245 130</b>	<b>17 991 594</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-2 068 203	-2 081 306	-340 936	-853 833	-2 893 019	-	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	579 769	-518 300	0	123 138	1 246 058	-	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	573 233	-1 289 721	-120 540	136 280	388 990	-	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	721 559	339 743	12 443	157 911	3 261	-	1 234 917
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-193 642</b>	<b>-3 549 584</b>	<b>-449 033</b>	<b>-436 504</b>	<b>-1 254 710</b>	<b>-</b>	<b>-5 883 473</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>615 860</b>	<b>-3 398 990</b>	<b>-210 498</b>	<b>-1 356 862</b>	<b>23 990 233</b>	<b>-814 638</b>	<b>18 825 105</b>
<b>Informations complémentaires :</b>							
Provisions pour primes non acquises clôture	2 044 728	786 809	317 997	1 614 427	52 815 132	89 664	57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 958 715	536 365	311 264	1 450 934	52 046 155	0	56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	4 819 180	1 295 526	2 581 080	753 615	304 917 327	825 285	315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 896 161	2 143 633	2 830 505	642 634	315 166 629	537 102	325 216 664
Autres provisions techniques clôture	0	983 217	0	0	0	0	983 217
Autres provisions techniques ouverture	0	1 629 277	0	0	1 673 163	0	3 302 440
<b>À déduire :</b>							
Provisions devenues exigibles	-	-	-	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers

Annexe 14

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Participation aux résultats (état de résultat technique)</b>					
- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices			727 531	1 314 449	304 488
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie</b>					
- Provisions mathématiques moyennes	30 481 341	32 960 951	57 681 262	85 369 154	98 038 744
- Montant minimum de participation					
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

**Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024**  
**CATÉGORIE : VIE**

*Annexe 15*

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1 <sup>o</sup> colonne	27 467 792
Charges de prestations	CHV1 1 <sup>o</sup> colonne	-12 709 403
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 <sup>o</sup> colonne	-13 982 940
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 <sup>o</sup> colonne	-
<b>Solde de souscription</b>		<b>775 449</b>
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-8 606 468
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 734 076
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-10 340 544</b>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	5 238 900
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 <sup>o</sup> colonne	-
<b>Solde financier</b>	-	<b>5 238 900</b>
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 <sup>o</sup> colonne	-1 535 577
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 <sup>o</sup> colonne	651 984
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 <sup>o</sup> colonne	949 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 <sup>o</sup> colonne	521 655
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 <sup>o</sup> colonne	320 904
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>908 577</b>

<b>Résultat technique</b>	<b>-3 417 618</b>
---------------------------	-------------------

**Informations complémentaires :**

Montants des rachats Vie	266 295
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	114 559 050
Provisions techniques brutes à l'ouverture	98 409 142
<b>À déduire :</b>	
Provisions devenues exigibles	-

**Tableau de Raccordement du Résultat Technique par Catégorie d'Assurance aux États Financiers au 31/12/2024**  
**CATÉGORIE : NON-VIE**

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
<b>Primes acquises</b>		<b>145 298 333</b>
Primes émises	PRNV11 1°colonne	146 663 657
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-1 365 324
<b>Charges de prestations</b>		<b>-87 884 944</b>
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-98 936 698
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	11 051 754
<b>Solde de souscription</b>		<b>57 413 389</b>
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-41 249 376
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-9 447 029
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-50 696 405</b>
Produits nets de placements	PRNT3	18 287 072
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-295 478
<b>Solde financier</b>		<b>17 991 594</b>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-8 237 297
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	1 430 665
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	-311 758
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 234 917
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>		<b>-5 883 473</b>

<b>Résultat technique</b>	<b>18 825 105</b>
---------------------------	-------------------

**Informations complémentaires :**

Provisions pour primes non acquises clôture	57 668 757
Provisions pour primes non acquises ouverture	56 303 433
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	315 192 013
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	325 216 664
Autres provisions techniques clôture	983 217
Autres provisions techniques ouverture	3 302 440

**À déduire :**

Provisions devenues exigibles

### 5.3.9. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes



Immeuble Le Banquier - 2<sup>ème</sup> étage  
Rue du Lac Windermere  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie  
Tél : +216 71 656 020 / 71 656 123  
Fax : +216 71 656 131  
E-mail : gem.gabsi@planet.tn



Société inscrite à l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie  
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville  
1002 Tunis - Tunisie  
Tél. : +216 71 283 150  
Fax. : +216 71 289 827  
Office mail : gac.audit@gnet.tn

## BNA ASSURANCES RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

*Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances »,*

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

---

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société BNA Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 100 920 836 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 16 315 042 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

--

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **1) Évaluation des provisions techniques :**

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 488 838 814 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2024. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n°2010-258 du 02 octobre 2010.

**2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :**

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2024 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2024, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n°01/2021 du 1<sup>er</sup> décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

#### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 avril 2025

### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE  
MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**



**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL  
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

**Chiheb GHANMI, associé**





**BNA ASSURANCES**  
**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Messieurs les Actionnaires de la société « BNA Assurances »,*

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2024**

- Les dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank (société mère) et qui sont échus au cours de la même année totalisent 26 900 MDT, avec des taux d'intérêt qui varient entre 7,99% et 9,83%.
- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank et qui ne sont pas encore échus au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Banque	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%

BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
<b>Total en DT</b>	<b>106 000 000</b>	<b>106 000 000</b>			

**Opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société « BNA Assurances » et la BNA Bank ; elle a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2018. À ce titre, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, s'élève à 3 500 051 DT ;
- En 2018, la société « BNA Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT. La valeur liquidative des 48 893 parts de ce fonds, détenues par la société « BNA Assurances », s'élève à 8 853 202 DT au 31 décembre 2024. En outre, le montant des dividendes encaissés en 2024, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 421 800 DT ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;
- La société « BNA Assurances » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société « GMP » dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société « GMP » d'une rémunération détaillée comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
  - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la société « BNA Assurances » au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

Cette convention n'est plus alimentée depuis janvier 2021 ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société « GMP » le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la société « BNA Assurances » (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12 731 DT a été encaissé par la société « BNA Assurances ».

De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société « GMP » s'élève à 47 269 DT au 31 décembre 2024 ; il est totalement provisionné ;

- L'encours des emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la société « BNA Assurances » avait souscrit, se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
<b>Total en DT</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 600 000</b>			

- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits au cours des exercices précédents auprès de la BNA Bank, se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT	13 000 000	-	17/08/2023	12/02/2024	10,50%
CAT	1 000 000	-	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
CAT	31 000 000	-	02/09/2023	28/02/2024	10,50%
CAT	3 000 000	-	11/09/2023	08/03/2024	10,50%
CAT	500 000	-	29/10/2023	26/01/2024	9,75%
CAT	1 000 000	-	04/10/2023	10/02/2024	9,50%
CAT	2 000 000	-	05/10/2023	02/03/2024	10,50%
CAT	500 000	-	05/12/2023	02/02/2024	9,49%
CAT	2 000 000	-	13/12/2023	01/05/2024	9,99%
CAT	500 000	-	13/12/2023	31/01/2024	9,24%
CAT	2 500 000	-	26/12/2023	09/12/2024	10,69%
CAT	4 000 000	-	23/12/2023	16/12/2024	10,69%
CAT	35 000 000	35 000 000	28/12/2023	27/12/2025	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	10 000 000	-	27/12/2023	26/12/2024	7,00%
CAT	1 000 000	-	29/12/2023	07/01/2024	8,99%
CAT	3 500 000	-	28/12/2023	11/12/2024	10,69%
<b>Total en DT</b>	<b>140 500 000</b>	<b>35 000 000</b>			

### **Obligations et engagements de la société « BNA Assurances » envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général (DG) a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - un salaire annuel net de 288 000 DT,
  - une voiture de fonction,
  - 400 litres de carburant par mois,
  - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
  - une prime variable dont le montant sera fixé par décision du Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31 décembre 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 48 000 DT (net) ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - un salaire annuel net de 130 600 DT,
  - 400 litres de carburant par mois,
  - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
  - une prime variable dont le montant sera fixé par décision du Conseil d'Administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31 décembre 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 25 200 DT (net) ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 à 7 000 DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 42 000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 à 7 000 DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 154 000 DT et se répartit par comité comme suit :
  - comité stratégique : 35 000 DT,
  - comité permanent d'audit : 28 000 DT,
  - comité de placement : 28 000 DT,
  - comité des risques : 28 000 DT,
  - comité de nomination et de rémunération : 35 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 avril 2025

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

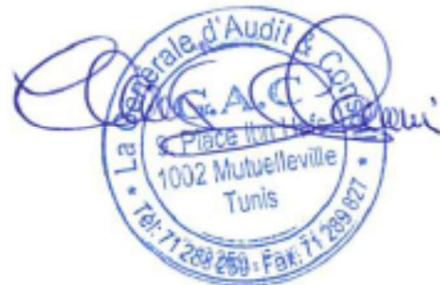
**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE  
MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**



**P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL  
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE**

**Chiheb GHANMI, associé**



### 5.3.10. Engagements financiers arrêtés au 31/12/2024

Désignation	EN (mD)	
	2024	2023
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 263</b>	<b>433</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>129</b>	<b>100</b>
Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements donnés	129	100
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

---

### 5.3.11. Tableau de mouvement des capitaux propres

(en Dinars)

Éléments	Capital	Réserve	Primes et	Réserve spéciale de réévaluation	Titres	Résultats	Résultat	Total
	social	légale	autres réserves		participatifs	reportés	de l'exercice	en DT
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>87 391 790</b>	<b>286 176</b>	<b>46 408 054</b>	<b>44 410 222</b>	<b>75 000 000</b>	<b>-183 038 270</b>	<b>5 569 995</b>	<b>76 027 967</b>
Affectation du bénéfice de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	5 569 995	-5 569 995	-
Bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	8 577 827	8 577 827
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>87 391 790</b>	<b>286 176</b>	<b>46 408 054</b>	<b>44 410 222</b>	<b>75 000 000</b>	<b>-177 468 275</b>	<b>8 577 827</b>	<b>84 605 794</b>
Affectation du bénéfice de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	8 577 827	-8 577 827	-
Bénéfice de l'exercice 2024	-	-	-	-	-	-	16 315 042	16 315 042
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>87 391 790</b>	<b>286 176</b>	<b>46 408 054</b>	<b>44 410 222</b>	<b>75 000 000</b>	<b>-168 890 448</b>	<b>16 315 042</b>	<b>100 920 836</b>
Affectation du bénéfice de l'exercice 2024						16 315 042		0
<b>Soldes au 31/12/2024 après affectation</b>	<b>87 391 790</b>	<b>286 176</b>	<b>46 408 054</b>	<b>44 410 222</b>	<b>75 000 000</b>	<b>-152 575 406</b>	<b>0</b>	<b>100 920 836</b>

### 5.3.12. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)

	2024	2023	2022
Résultat net de l'exercice	16 315 042	8 577 827	5 569 995
Résultats reportés	-168 890 448	-177 468 275	-183 038 270
<b>Résultats reportés</b>	<b>-152 575 406</b>	<b>-168 890 448</b>	<b>-177 468 275</b>

### 5.3.13. Evolution du résultat net et du résultat technique

(en Dinars)

	2024	2023	2022
Capital social	87 391 790	87 391 790	87 391 790
Nombre d'actions	87 391 790	87 391 790	87 391 790
Résultat technique (Vie et Non Vie)	15 407 487	6 064 354	4 078 125
Résultat technique par action	0,176	0,069	0,047
Résultat avant impôt	16 711 156	8 917 756	5 985 201
Résultat net	16 315 042	8 577 827	5 569 995
Résultat avant impôt par action	0,191	0,102	0,068
Résultat net par action	0,187	0,098	0,064

### 5.3.14. Evolution des dividendes

La société n'a pas distribué de dividendes durant les 3 derniers exercices.

### 5.3.15. Principaux indicateurs

(en Dinars)

	2024	2023	2022
Actifs corporels d'exploitations	3 861 623	3 537 810	2 658 237
Placements	497 391 285	472 278 530	463 052 826
Parts de réassureurs dans les provisions techniques	28 894 939	27 735 431	24 994 757
Créances	90 992 687	82 388 161	60 969 058
Autres éléments d'actifs	34 653 336	29 914 529	32 902 409
Capitaux propres avant affectation	100 920 836	84 605 794	76 027 967
Passifs	556 237 211	532 572 561	509 408 579
Autres Passifs	22 651 493	11 238 763	14 354 109
Provisions techniques brutes	488 838 814	481 992 955	459 994 660
Provisions pour autres risques & charges	9 227 726	6 495 037	5 949 851
Dettes totales	35 519 178	32 845 806	29 109 959
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	14 434 193	14 286 434	13 071 617
Autres dettes	21 084 985	18 559 372	16 038 342
Bénéfice net	16 315 042	8 577 827	5 569 995
Total Bilan	657 158 047	617 178 355	585 436 546
Capitaux permanents	598 987 376	573 093 786	541 972 478
Capitaux avant résultat	84 605 794	76 027 967	70 457 972

## Indicateurs propres au secteur de l'assurance

### 5.3.16. Principaux ratios

#### - Ratios de structure

	2024	2023	2022
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,59%	0,57%	0,45%
Placements / Total Bilan	75,69%	76,52%	79,10%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	4,40%	4,49%	4,27%
Créances / Total Bilan	13,85%	13,35%	10,41%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	5,27%	4,85%	5,62%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	15,36%	13,71%	12,99%
Passifs / Total Bilan	84,64%	86,29%	87,01%
Provisions pour autres risques & charges / Total Bilan	1,40%	1,05%	1,02%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs/ Total Bilan	2,20%	2,31%	2,23%
Autres dettes / Total Bilan	3,21%	3,01%	2,74%
Autres passifs / Total Bilan	3,45%	1,82%	2,45%
Dettes* / Capitaux propres avant affectation	35,20%	38,82%	38,29%
Dettes / Capitaux permanents**	5,93%	5,73%	5,37%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	19,28%	11,28%	7,91%

\*Dettes = Dettes pour dépôts en espèce reçus des réassureurs + Autres dettes.

\*\* Capitaux permanents = Capitaux propres avant affectation + Provisions pour risques et charges + provisions techniques.

#### - Indicateurs financiers propres à la réassurance

	2024	2023	2022
Primes rétrocédées - Vie (aV)	1 535 577	1 880 302	1 857 972
Primes rétrocédées - Non Vie (aNV)	8 022 240	8 736 831	5 697 080
Primes acceptées - Vie (bV)	27 467 792	21 857 717	50 029 723
Primes acceptées - Non Vie (bNV)	146 663 657	145 823 267	139 724 520
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises - Vie (cV)	27 467 792	21 857 717	50 029 723
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises - Non Vie (cNV)	145 298 333	135 450 786	133 331 145
Sinistres réglés - Vie	9 585 963	7 362 203	3 907 552
Sinistres réglés - Non Vie	97 506 033	93 555 467	110 898 029
Primes nettes des rétrocessions - Vie	25 932 215	19 977 415	48 171 751
Primes nettes des rétrocessions - Non Vie	138 426 360	137 086 436	134 027 440
Provisions techniques + Capitaux propres	589 759 650	566 598 749	536 022 627
Charges de sinistres + Frais d'exploitation - Vie (dV)	22 165 523	14 444 968	8 034 178
Charges de sinistres + Frais d'exploitation - Non vie (dNV)	136 716 814	134 683 790	140 479 153

#### - Ratios Réglementaires prudeniels

	2024	2023	2022
Marge de solvabilité constituée	99 556 656	83 281 899	75 168 708
Marge de solvabilité minimale	38 021 951	35 019 347	32 967 758
Ratio marge constitué / marge minimale	261,84%	237,82%	228,01%

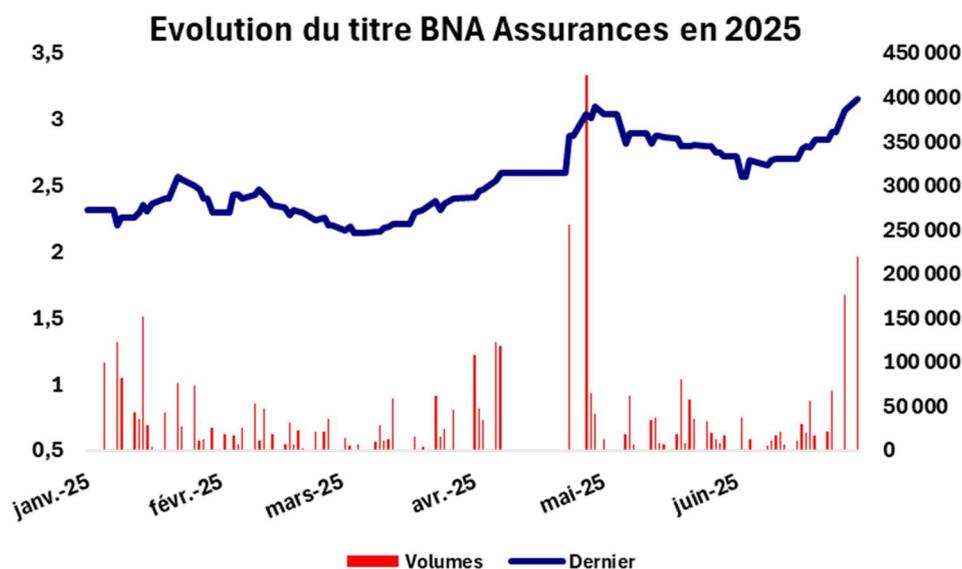
## 5.4. Comportement boursier du titre BNA Assurances sur le marché Hors cote de la Bourse

Le titre BNA Assurances affiche une performance de 29,0% depuis le début jusqu'au 30/06/2025. Les titres échangés ont atteint 1 500 145 actions sur 2 094 transactions pour un volume global de 3,9MD soit un taux de rotation de 1,72%. Sur le premier semestre 2025, le cours du titre a oscillé entre 3,160D et 2,140D.

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 30/06/2025
Nombre total des titres	87 391 790	87 391 790	87 391 790	87 391 790
Cours	2,02	1,89	2,45	3,16
Cours plus haut	2,15	1,96	2,59	3,16
Cours plus bas	1,85	1,6	1,57	2,14
Capitalisation boursière (MD)	176,5	165,2	214,1	276,2
Performance boursière	0,00%	-6,44%	29,63%	28,98%
Nombre de titres traités	384	1 201 188	2 292 289	1 500 145
Capitaux échangés (mD)	1 903	2 124 099	4 474 483	3 937 812
Taux de rotation	0,00%	1,37%	2,62%	1,72%
PE	31,7	19,3	13,1	19,1*
P/BV**	2,3	2,0	2,1	3,4*

\*Estimé

\*\*La Book Value value correspond aux fonds propres tel qu'ils sont présentés au niveau des états financiers.



## CHAPITRE 6 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

### 6.1. Membres des organes d'Administration et de Direction

#### 6.1.1. Membres des organes d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Lui même	Président <sup>(1)</sup>	2025 – 2027 <sup>(2)</sup>	Tunis
BNA	M. Sofiene REKIK	Membre	2025 – 2027 <sup>(2)</sup>	Tunis
BNA <sup>(5)</sup>	M. Tarek BEN ABDALLAH	Membre	2024 – 2026 <sup>(3)</sup>	Tunis
BNA <sup>(5)</sup>	M. Sofiene TIJANI	Membre	2024 – 2026 <sup>(3)</sup>	Tunis
BNA <sup>(5)</sup>	M. Ahmed AMOR	Membre	2024 – 2026 <sup>(3)</sup>	Tunis
BNA <sup>(5)</sup>	M. Lotfi BEN JEMAA	Membre	2024 – 2026 <sup>(3)</sup>	Tunis
UGTT	M. Noureddine TABOUBI	Membre	2023 - 2025 <sup>(4)</sup>	Tunis
HBG Holding	M. Firas SAIED	Membre	2023 - 2025 <sup>(4)</sup>	Tunis
M. Lassaad ENNABLI (Membre indépendant)	Lui même	Membre	2023 - 2025 <sup>(4)</sup>	Tunis
M. Badreddine OUALI (Membre indépendant)	Lui même	Membre	2023 - 2025 <sup>(4)</sup>	Tunis

<sup>(1)</sup> Renouvelé par le Conseil d'administration du 23/05/2025

<sup>(2)</sup> Nommé par l'AGO par l'AGO du 23/05/2025

<sup>(3)</sup> Nommé par l'AGO par l'AGO du 03/06/2024

<sup>(4)</sup> Nommé par l'AGO du 07/07/2023

<sup>(5)</sup> La BNA Assurances s'engage à régulariser la nomination des représentants de la BNA BANK au sein de son conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 191 du Code des Sociétés Commerciales

#### 6.1.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat	Adresse
M. Faker RAIS*	Directeur Général par intérim	2025	Tunis

\* Nommé par le Conseil d'administration du 23/05/2025

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonction dans la société.

#### 6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et leurs représentants et des Direction

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur Général par intérim à la BNA
M. Faker RAIS	Néant
M. Sofiene REKIK	Directeur Central à la BNA
M. Tarek BEN ABDALLAH	Responsable de la Direction Centrale Pilotage et Performance du Groupe BNA
M. Sofiene TIJANI	Directeur chargé de la Direction Centrale Pilotage de la Performance BNA
M. Ahmed AMOR	Chef de Département Inspection Générale BNA
M. Lotfi BEN JEMAA	Chef de Département à la Direction Intégration et Amélioration Continue BNA
M. Noureddine TABOUBI	Secrétaire général UGTT
M. Firas SAIED	Directeur Général HBG
M. Lassaad ENNABLI	Directeur Général PRAMEX du groupe BPCE
M. Badreddine OUALI	PDG VERMEG - Fondation Tunisie pour le développement

## 6.1.4. Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandat d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ahmed BEN MOULEHOM	BNA Capitaux - SICAF Participations BNA – Agro services – IBS – SICAR Invest
M. Faker RAIS	BNA Capitaux -BUAT - Sté Services Automobiles - IMAE - Polyclinique Cap Bon - Résidence Cap Bon - ESPAF - STIP- AMILCAR - TOSCANI
M. Sofiene REKIK	Essoukna – ATL LLD
M. Tarek BEN ABDALLAH	SICAR INVEST
M. Sofiene TIJANI	Tunis Center
M. Ahmed AMOR	AGROSERVICES
M. Lotfi BEN JEMAA	
M. Noureddine TABOUBI	SHIA HOTEL AMILCAR
M. Firas SAIED	Textile Retail Company/ASTORIA IMMOBILIERE/Tunisian Food Company/
M. Lassaad ENNABLI	Directeur Général PRAMEX du groupe BPCE
M. Badreddine OUALI	Vermeg Group/Vermeg Solutions/VermegFactory/Vermeg Media/Vermeg services/vermeg services GAFSA/BFI Inter/BFI SA/BFI Maroc/Ami/SPG/Esprit School B/Esprit/Heel

## 6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'Etablissement qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
BNA	M. Sofiene REKIK	Directeur Central à la BNA
BNA	M. Tarek BEN ABDALLAH	Responsable de la Direction Centrale Pilotage et Performance du Groupe BNA
BNA	M. Sofiene TIJANI	Directeur chargé de la Direction Centrale Pilotage de la Performance BNA
BNA	M. Ahmed AMOR	Chef de Département Inspection Générale BNA
BNA	M. Lotfi BEN JEMAA	Chef de Département à la Direction Intégration et Amélioration Continue BNA
UGTT	M. Noureddine TABOUBI	Secrétaire Général
HBG Holding	M. Firas SAIED	Directeur Général

## 6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2024

### 6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2024

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - Un salaire annuel net de 288 000 DT,
  - Une voiture de fonction,
  - 400 litres de carburant par mois,
  - Les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
  - Une prime variable dont le montant a été fixé par décision du conseil d'administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31/12 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 Mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 48 000dt (net) ;
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2023. Elle se compose des éléments suivants :
  - Un salaire annuel net de 130 600 DT,

- 400 litres de carburant par mois,
- Les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe,
- Une prime variable dont le montant a été fixé par décision du conseil d'administration. Dans ce cadre, un passif (rémunération à payer) a été comptabilisé au 31/12 2024 pour l'équivalent de la prime variable décidée par le Conseil d'Administration du 03 Mai 2024, au titre de l'exercice 2023, pour un montant de 25 200dt (net) ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024 ; a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 Juin 2024 à 7 000DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élève à 42 000DT.
- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 Juin 2024 à 7 000DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice clos au 31 Décembre 2024 s'élève à 154 000DT et se répartit par comité comme suit :
  - Comité stratégique : 35 000 DT ;
  - Comité permanent d'audit : 28 000 DT ;
  - Comité de placement : 28 000 DT ;
  - Comité des risques : 28 000 DT ;
  - Comité de nomination et de rémunération : 35 000 DT.

### 6.2.2. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2024

Néant

### 6.3. Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
« La Générale d'Audit & Conseil » Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Chiheb GHANMI	9, Place Ibn Hafis, Mutuelle Ville 1002 Tunis Tél : 71 283 150 Fax : 71 289 827 E-mail : gac.audit@gnet.tn	2024 - 2026*
« La Générale d'Expertise et de Management » Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M. Abderrazek GABSI	Immeuble Le Banquier - 2ème étage Rue du Lac Windermere Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie Tél. : (216) 71 656 020 Fax. : (216) 71 656 131 E-mail : gem.gabsi@planet.tn	2025 - 2027**

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 03/06/2024

\*\* Mandat renouvelé par l'AGO du 23/05/2025

#### 6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- Prêts octroyés :

- Les dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank (société mère) et qui sont échus au cours de la même année totalisent 26 900 MDT, avec des taux d'intérêt qui varient entre 7,99% et 9,83%.
- L'encours des dépôts à terme (comptes à terme et certificats de dépôt) souscrits, en 2024, par la société « BNA Assurances » auprès de la BNA Bank et qui ne sont pas encore échus au 31 décembre 2024, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA	32 000 000	32 000 000	04/03/2024	07/01/2025	10,13%
BNA	3 000 000	3 000 000	09/03/2024	12/01/2025	10,13%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	26/12/2024	26/12/2025	7,00%
BNA	10 000 000	10 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	15 000 000	15 000 000	23/12/2024	17/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	23/12/2024	21/01/2025	8,99%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	500 000	500 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	1 000 000	1 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
BNA	2 000 000	2 000 000	31/12/2024	15/12/2025	10,29%
<b>Total en DT</b>	<b>106 000 000</b>	<b>106 000 000</b>			

- L'encours des emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la société « BNA Assurances » avait souscrit, se présente comme suit au 31 décembre 2024:

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2024	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2019-1	4 000 000	800 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	200 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	400 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	700 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	300 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	3 200 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
BNA 2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA 2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
<b>Total en DT</b>	<b>35 000 000</b>	<b>20 600 000</b>			

- **Chiffre d'affaires réalisé :**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2024 s'élève à 23,94MDT et se détaille comme suit :

<b>Relation</b>	<b>Exercice 2024</b>
SICAR INVEST	45 210
BNA	19 289 706
Groupe HBG	122 656
Groupe VERMEG	4 239 387
UGTT	203 998
<b>Total en DT</b>	<b>23 900 957</b>

- **Contrats de gestion**

- ✓ Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la société BNA Assurances et la BNA Bank. À ce titre, les commissions servies à la BNA Bank sur les contrats qu'elle a distribués, au cours de l'exercice 2024, s'élève à 3 500 051DT.

- **Contrat de location :**

- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 648/ DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société;
- La société « BNA Assurances » a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 679 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société ;

## CHAPITRE 7 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

### 7.1. Evolution récente et orientations stratégiques

#### 7.1.1. Evolution récente

##### Indicateurs d'activité au 30 Juin 2025 :

Les indicateurs d'activité de BNA Assurances au 30/06/2025 font ressortir les éléments suivants :

Primes émises nettes (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	Var 25/24	2024
<b>Vie</b>	<b>20 579</b>	<b>11 779</b>	<b>74,71%</b>	<b>27 208</b>
Incendie & Risques divers et Spéciaux	2 709	2 482	9,15%	4 417
Transport	1032	1016	1,57%	2 326
Santé	3 511	3777	-7,04%	7 465
Automobiles	65 318	64 744	0,89%	132 359
<b>Non vie</b>	<b>72 569</b>	<b>72 020</b>	<b>0,76%</b>	<b>146 566</b>
<b>Total</b>	<b>93 148</b>	<b>83 799</b>	<b>11,16%</b>	<b>173 774</b>

- Au 30 juin 2025, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'élève à 93,1MDT, contre 83,7MDT à la même date en 2024, enregistrant ainsi une progression de 11,2% :
- Activité Non-Vie : Le chiffre d'affaires s'établit à 72,5MDT, en légère hausse par rapport aux 72,0MDT réalisés au 30 juin 2024, soit une évolution positive de 0,5MDT.
- Activité Vie : Les primes émises affichent une croissance de 74,7 %, passant de 11,8MDT au 30 juin 2024 à 20,6MDT au 30 juin 2025, soit une augmentation de 8,8MDT ;

Sinistres réglés (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	Var 25/24	2024
<b>Vie</b>	<b>5 036</b>	<b>5 007</b>	<b>0,58%</b>	<b>9 616</b>
Incendie & Risques divers et Spéciaux	197	401	-50,87%	994
Transport	-102	654	-115,60%	1 065
Santé	2 420	2173	11,37%	4 980
Automobiles	42 212	41 313	2,18%	84 956
<b>Non vie</b>	<b>44 727</b>	<b>44 541</b>	<b>0,42%</b>	<b>91 995</b>
<b>Total</b>	<b>49 763</b>	<b>49 548</b>	<b>0,43%</b>	<b>101 611</b>

- Sinistres réglés : Ils atteignent 49,8MDT, contre 49,5MDT un an auparavant, marquant une légère hausse de 0,2MDT ;

Primes cédées (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	Var 25/24	2024
<b>Vie</b>	<b>544</b>	<b>629</b>	<b>-13,51%</b>	<b>1 536</b>
Incendie & Risques divers et Spéciaux	2 096	1 980	5,86%	3 263
Transport	1090	816	33,58%	2 081
Santé	0	0	-	0
Automobiles	433	251	72,51%	2 893
<b>Non vie</b>	<b>3 619</b>	<b>3 048</b>	<b>18,73%</b>	<b>8 237</b>
<b>Total</b>	<b>4 163</b>	<b>3 677</b>	<b>13,22%</b>	<b>9 773</b>

- Les primes cédées ont totalisé 4,2MD à fin Juin 2025, pour l'activité Non vie en croissance de 18,7% par rapport à la même période en 2024 et une baisse de 0,1MD pour l'activité Vie en soit -13,5% sur la même période de référence.

En (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	2024
Produits de placement	21 246	18 927	37 997
Dont revenus financiers	20 975	18 870	37 847

- Les produits financiers s'élèvent à 21,2MDT à fin juin 2025, contre 18,9MDT au 30 juin 2024, enregistrant une progression de 2,3MDT, essentiellement liée à la cession partielle de titres pour un montant de 1.9 MDT ;

En (mD)	1er Semestre 2025	1er Semestre 2024	2024
Commissions	10 866	10 554	21 446

- Les commissions demeurent relativement stables, s'élevant à 10,8MDT au 30 juin 2025, contre 10,5MDT à la même période de l'année précédente.

### **7.1.2. Orientations stratégiques et axes de développement de la société BNA Assurances :**

Les orientations stratégiques de la société Assurances BNA Assurances pour les cinq prochaines années reposent sur les six axes suivants :

➤ **Stabilisation de la sinistralité et maîtrise des coûts des sinistres de la branche automobile :**

- Amélioration des processus internes ;
- Optimisation du traitement des sinistres ;
- Développement des actions de prévention ;
- Gestion optimisée des recours.

➤ **Hausse des primes moyennes de la branche automobile (tarification et ventes croisées) ;**

La compagnie fixe le montant de la prime d'assurance en fonction des risques liés à chaque demande.

- Les critères de tarification varient selon les garanties souscrites, la durée de couverture et les facteurs d'aggravation du risque ;
- Offres combinées : Proposer des packs combinant assurance auto avec d'autres produits.

➤ **Développement de la bancassurance ;**

- Croissance annuelle de +5% sur le produit découvert ;
- Lancement et accélération de la capitalisation ;
- Développement de la temporaire Décès ;
- Lancement de nouveaux produits.

➤ **Développement des branches Non Vie via les agents ;**

- Accompagnement des agences pour faciliter l'assimilation des spécificités des produits et services ;
- Organisation de réunions de formations continues du réseau et des structures d'appui du siège ;
- Tournées régulières du réseau bancaire tout au long de l'année.

➤ **Maitrise des frais généraux ;**

- Optimisation des charges opérationnelles ;
- Digitalisation des processus ;
- Gestion optimisée des frais commerciaux ;
- Suivi rigoureux et contrôle budgétaire.

➤ **Placements privilégiant les produits à rendement immédiat.**

- Mise en place d'une stratégie optimisée d'acquisition d'actifs ;
- Une politique active d'arbitrage sur le portefeuille existant ;
- Maitrise des risques et conformité aux exigences prudentielles et réglementaires.

## 7.2. Analyse des écarts

### 7.2.1. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2025-2029 par rapport aux informations prévisionnelles 2021-2025 :

#### Primes acquises :

Eléments	2025p
Primes émises (prévision initiale 2021-2025)	235,5
Primes émises (mises à jour 2025-2029)	199,2
<b>Ecart</b>	<b>-15,42%</b>
Commentaire	L'écart est dû au retard de lancement des produits capitalisation banque-assurance

#### Charges de sinistres :

Eléments	2025p
Charges de sinistres (prévision initiale 2021-2025)	156,2
Charges de sinistres (mises à jour 2025-2029)	133,8
<b>Ecart</b>	<b>-14,35%</b>
Commentaire	La baisse des charges de sinistres est proportionnelle à l'évolution du volume d'affaires et à une politique de souscription rigoureuse, prudente et orientée vers la profitabilité

#### Les provisions techniques :

Eléments	2025p
Provisions techniques brutes (prévision initiale 2021-2025)	641,1
Produits de placement (mises à jour 2025-2029)	524,6
<b>Ecart</b>	<b>-18,17%</b>
Commentaire	La différence de provisions brutes constituée est due à la différence au niveau du volume d'activité,

#### Frais généraux :

Eléments	2025p
Frais généraux (prévision initiale 2021-2025)	52,7
Frais généraux (mises à jour 2025-2029)	63,8
<b>Ecart</b>	<b>21,11%</b>
Commentaire	Le dépassement au niveau des frais généraux est dû au contexte inflationniste et aux besoins d'investissement dans la digitalisation de l'activité

### La réassurance :

Eléments	2025p
Réassurance (prévision initiale 2021-2025)	21,0
Réassurance (mises à jour 2025-2029)	9,5
<b>Ecart</b>	<b>-54,76%</b>
Commentaire	Les volumes cédés ont été réajustés afin de tenir compte de la nouvelle politique de rétention de la société ainsi que de l'évolution du volume d'affaires.

### Le résultat technique de l'activité Non Vie :

Eléments	2025p
Résultat technique Non vie (prévision initiale 2021-2025)	11,1
Résultat technique Non vie (mises à jour 2025-2029)	13,3
<b>Ecart</b>	<b>19,63%</b>
Commentaire	L'écart de résultat est dû à l'efficacité de la politique sélective, surtout au niveau de la branche automobile.

### Le résultat technique de l'activité Vie :

Eléments	2025p
Résultat technique Vie (prévision initiale 2021-2025)	0,9
Résultat technique Vie (mises à jour 2025-2029)	8,3
<b>Ecart</b>	<b>826,59%</b>
Commentaire	L'écart de résultat est dû au développement rapide de l'activité bancassurance et surtout à la maturité du stock de contrats en cours.

### Le résultat net :

Eléments	2025p
Résultat net (prévision initiale 2021-2025)	27,3
Résultat net (mises à jour 2025-2029)	14,5
<b>Ecart</b>	<b>-47,03%</b>
Commentaire	L'écart est dû à la différence au niveau du volume d'affaires prévu initialement, mais aussi à la différence de la charge d'impôt.

## 7.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations des exercices 2021-2024 par rapport au Business Plan (2021-2025)

### Primes émises :

Eléments	2021	2022	2023	2024
Primes émises (prévision initiale 2021-2024)	159,2	184,5	200,6	220,5
Primes émises (réalisées)	142,9	189,8	167,7	174,1
<b>Ecart</b>	<b>-10,24%</b>	<b>2,85%</b>	<b>-16,41%</b>	<b>-21,03%</b>
Commentaire	L'écart est dû au retard de lancement des produits capitalisation banque-assurance			

### Charges de sinistres :

Eléments	2021	2022	2023	2024
Charges de sinistres (prévision initiale 2021-2024)	109,9	126,7	128,6	144,0
Charges de sinistres (réalisées)	111,7	137,3	122,8	132,5
<b>Ecart</b>	<b>1,59%</b>	<b>8,34%</b>	<b>-4,54%</b>	<b>-8,01%</b>
Commentaire	La variation des charges de sinistres est proportionnelle à l'évolution du volume d'affaires.			

### Frais généraux :

Eléments	2021	2022	2023	2024
Frais généraux (prévision initiale 2021-2024)	41,4	46,5	49,5	50,1
Frais généraux (réalisées)	49,4	44,5	54,0	61,0
<b>Ecart</b>	<b>19,37%</b>	<b>-4,40%</b>	<b>9,06%</b>	<b>21,83%</b>
Commentaire	Le dépassement s'explique par le contexte inflationniste et les investissements nécessaires pour la digitalisation de l'activité. Pour 2022 : la baisse s'explique par l'impact du circulaire CGA relatif à la méthode de provisionnement des créances			

### La réassurance :

Eléments	2021	2022	2023	2024
Réassurance (prévision initiale 2021-2024)	9,4	16,3	18,2	19,2
Réassurance (réalisées)	7,4	7,6	10,6	9,8
<b>Ecart</b>	<b>-20,83%</b>	<b>-53,47%</b>	<b>-41,66%</b>	<b>-49,10%</b>
Commentaire	Les volumes cédés réalisés reflètent le changement de la politique de rétention de la société et sa capacité à couvrir plus de risques.			

### Résultat technique de l'activité Non vie :

Eléments	2021	2022	2023	2024
Résultat technique Non vie (prévision initiale 2021-2024)	0,6	4,3	6,1	8,5
Résultat technique Non vie (réalisées)	5,9	5,4	9,1	18,8
<b>Ecart</b>	<b>883,27%</b>	<b>26,37%</b>	<b>49,91%</b>	<b>121,47%</b>
Commentaire	L'écart de résultat est dû à l'efficacité de la politique sélective, surtout au niveau de la branche automobile.			

### Résultat technique de l'activité vie :

Eléments	2021	2022	2023	2024
Résultat technique Vie (prévision initiale 2021-2024)	-0,2	-0,1	5,3	6,3
Résultat technique Vie (réalisées)	-1,3	-1,4	-3,1	-3,4
<b>Ecart</b>	<b>555,67%</b>	<b>1255,68%</b>	<b>-158,12%</b>	<b>-154,25%</b>
Commentaire	Cet écart résulte du chargement des provisions mathématiques pour les premiers exercices de mise en place des produits Vie, en cohérence avec notre politique de prudence.			

### Résultat net :

Eléments	2021	2022	2023	2024
Résultat net (prévision initiale 2021-2024)	0,8	9,4	17,7	23,0
Résultat net (réalisées)	1,8	5,6	8,6	16,3
<b>Ecart</b>	<b>120,82%</b>	<b>-40,74%</b>	<b>-51,54%</b>	<b>-29,07%</b>
Commentaire	L'écart résulte de la différence entre le volume d'affaires initialement prévu (affaires directes et réassurance), de la reprise des PSAP ainsi que de la baisse des frais.			

### 7.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025

La confrontation des réalisations du premiers semestre de l'exercice 2025 reflétées par les indicateurs d'activité au 30/06/2025 avec les prévisions établies pour l'année 2025 fait ressortir les pourcentages de réalisation suivants :

Primes émises nettes (mD)	1er Semestre 2025	2025p	% de réalisation
Primes émises nettes	93 148	199 178	46,8%
Charges de sinistres réglés	49 763	93 540	53,2%
Primes cédées	4 163	9 500	43,8%
Produits financiers	21 246	40 913	51,9%

## 7.4. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de BNA Assurances ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période (2025-2029), ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 23/05/2025 et examinés par les Commissaires aux Comptes.

Les hypothèses relatives aux rubriques des états financiers prévisionnels traduisent les évolutions des chiffres prévisionnels desdites rubriques.

**La Société s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

### I. Présentation de la société Assurances BNA Assurances

La BNA Assurances est une société d'assurances multibranches, qui appartient au groupe BNA qui se compose de la banque « BNA », société mère, 19 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services. L'activité prévisionnelle de la société prend en considération le développement de l'activité bancassurance, ainsi que l'effet de synergie de la société avec les autres filiales du groupe.

### II. Les principales hypothèses retenues

Les perspectives d'avenir de la société BNA Assurances pour la période (2025-2029) ont été estimées sur la base :

- ✓ Des perspectives d'évolution de l'environnement économique, politique et social du pays ;
- ✓ De l'évolution du rythme de croissance du chiffre d'affaires du secteur de l'assurance combiné aux leviers de la synergie avec le groupe, surtout en termes de bancassurances ;
- ✓ Des réalisations de la société et de ses états financiers au 31/12/2024 ;
- ✓ Des orientations stratégiques de la société, de sa stratégie de développement commerciale et opérationnelle en tenant compte de son historique, de la structure de son portefeuille en termes de produits et de canaux de distribution.

### Intégration des dispositions de la loi de finance 2025 :

- Le taux de l'impôt sur les sociétés de 35% est relevé à 40% ;
- En plus de la contribution sociale de solidarité CSS au taux de 4%, une contribution conjoncturelle de 4% a été ajoutée pour les exercices 2024-2025 ;
- Mise en place d'une nouvelle cotisation salariale de 0,5% à la charge de l'employeur, au profit du fonds de garantie contre la perte d'emplois pour des raisons économiques ;
- Mise en place d'une taxe de 1% sur les primes et cotisations d'assurance, destinée à financer le fonds de protection sociale des travailleuses du secteur agricole.

### Principales hypothèses de développement de la bancassurance :

- Développement de la Temporaire Décès en couverture des crédits :
- Augmentation des crédits de 5 % chaque année depuis 2025
- Maitrise de la fuite sur la Temporaire Décès : -10% sur 2025

- Hausse tarifaire de 10% en 2025 et 10% en 2027
- Fin de la bascule des agences BNA BANK vers BNA Assurances en juillet 2024
- Croissance de +5% par an sur le produit découvert
- Lancement et accélération de la capitalisation : 16MD en 2025 puis croît progressivement pour atteindre 64MD au fil des années (32 MD, 43 MD, 53 MD, puis 64 MD)
- Lancement de nouveaux produits en banque-assurances et perspectives de croissance.

#### 7.4.1.1. Chiffre d'affaires

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires (Primes émises) de BNA Assurances durant la période du business plan est 10,4%. En effet, cette rubrique devrait passer de 167,7Md en 2023 à 285,7MD en 2029.

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Chiffre d'affaires (Primes émises)	174 131	199 178	223 156	243 856	263 374	285 749	10,4%
Variation	3,85%	14,38%	12,04%	9,28%	8,00%	8,50%	

Le taux de croissance par an pour chaque branche, Non Vie se présente comme suit :

##### ➤ Activité Non vie

##### Assurances Auto

Branche	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Assurance automobile	132 055	136 247	139 654	143 145	146 724	150 392	2,6%
Variation	-0,50%	3,17%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	

La croissance moyenne sur la période 2025-2029 pour la branche automobile devrait être de 2,6% par an, en raison de la maturité du marché et de la pression concurrentielle.

##### Assurances Groupe maladie

Branche (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Assurance Groupe Maladie	7 698	7 248	7 611	7 991	8 391	8 810	2,7%
Variation	13,51%	-5,85%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	

La croissance moyenne sur la période 2025-2029 pour la branche groupe maladie devrait être de 2,7% par an, compte tenu de la stratégie de développement de cette activité par la société.

##### Assurance Transport

Branche (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Assurance Transport	2 328	2 910	3 201	3 521	3 874	4 261	12,8%
Variation	-6,12%	25,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	

La croissance moyenne sur la période 2025-2029 pour la branche Transport devrait être de 12,8% par an, compte tenu des perspectives relatives à ce créneau et à la stratégie commerciale de la société.

##### Assurance Incendie

Branche (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Assurance Incendie	2 928	3 098	3 563	4 097	4 712	5 418	13,1%
Variation	66,38%	5,80%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	

Prise en compte d'une croissance moyenne sur la période 2025-2029 de 13,1% par an, pour la branche Incendie, qui dépend du développement de la synergie avec le groupe BNA.

## Assurance risques divers

Branche (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Assurance Risques Techniques et Divers	1 540	3 124	3 436	3 780	4 158	4 574	24,3%
Variation	-25,82%	102,80%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	

Prise en compte d'une croissance moyenne sur la période 2025-2029 de 24,3% par an, pour la branche risques techniques et divers, qui représente un axe de développement de la relation avec le groupe BNA.

### ➤ Activité vie

La croissance significative de l'activité vie, est essentiellement due au développement de l'activité de bancassurance, la création de nouveaux produits et le renforcement de l'effort commercial à travers le réseau de la société mère.

### Prévoyance :

Branche (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Assurance Vie Prévoyance	15 332	22 423	23 872	27 281	29 047	33 156	16,7%
Variation	443,72%	46,25%	6,46%	14,28%	6,47%	14,15%	

Les prévisions, sont d'une croissance moyenne par année pour la branche prévoyance de l'activité vie de 16,7% sur la période 2025-2029.

### Capitalisation :

Branche (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Assurance Vie Capitalisation	5 927	8 001	9 201	10 581	12 169	13 994	45,4%
Assurance capitalisation Epargne	6 209	16 000	32 480	43 307	54 133	64 960	
Total	12 136	24 001	41 681	53 888	66 302	78 954	
Variation	-	97,77%	73,66%	29,29%	23,04%	19,08%	

Les prévisions, sont d'une croissance moyenne par année pour la branche capitalisation de l'activité vie de 18,7% sur la période 2025-2029. Essentiellement boostée par la capitalisation Vie qui représente l'un des axes stratégiques les plus importants sur lequel s'orientera la synergie commerciale avec la BNA.

### 7.4.1.2. Sinistralité

Les sinistres payés par rapport aux primes émises de BNA Assurances, devraient observer une croissance modérée sur la période 2025-2029 en passant de 67,17% en 2025 à 75,59% en 2029.

Branche (en mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Automobile	90 886	83 608	87 840	91 554	94 081	98 036
Variation	1,22%	-8,01%	5,06%	4,23%	2,76%	4,20%
S/P	68,82%	61,36%	62,90%	63,96%	64,12%	65,19%
Groupe Maladie	5 741	4 820	5 061	5 314	5 580	5 859
Variation	-22,51%	-16,04%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
S/P	74,57%	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
TRANSPORT	1 258	1 028	1 097	1 213	1 341	1 482
Variation	-8,56%	-18,31%	6,70%	10,61%	10,57%	10,52%
S/P	54,05%	35,32%	34,26%	34,45%	34,63%	34,79%
BRANCHE INCENDIE	615	673	926	1 075	1 251	1 452
Variation	-28,73%	9,47%	37,66%	16,05%	16,31%	16,14%
S/P	21,00%	21,72%	26,00%	26,24%	26,54%	26,80%
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	437	727	952	1 047	1 152	1 267
Variation	-25,72%	66,53%	30,90%	10,03%	10,01%	9,98%
S/P	28,34%	23,27%	27,69%	27,70%	27,70%	27,70%
<b>Sinistres non vie</b>	<b>88 180</b>	<b>100 140</b>	<b>105 774</b>	<b>110 552</b>	<b>114 082</b>	<b>119 270</b>
Variation	-14,31%	13,56%	5,63%	4,52%	3,19%	4,55%
S/P	50,64%	50,28%	47,40%	45,33%	43,32%	41,74%
<b>Sinistres vie</b>	<b>26 692</b>	<b>33 647</b>	<b>52 126</b>	<b>65 141</b>	<b>81 533</b>	<b>96 723</b>
Variation	17,99%	26,06%	54,92%	24,97%	25,16%	18,63%
S/P	37,27%	5,78%	4,71%	4,37%	4,28%	4,19%
<b>S/P Global</b>	<b>65,97%</b>	<b>67,17%</b>	<b>70,76%</b>	<b>72,05%</b>	<b>74,27%</b>	<b>75,59%</b>

### 7.4.1.3. Les provisions techniques

Les provisions techniques brutes sur la période 2025-2029, devraient passer de 488,8MD en 2024 à 792,3MD en 2029, soit un taux croissance annuel moyen de 10,1% sur la période de référence.

Eléments (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Provision pour primes non acquises	58 002	59 313	60 667	62 069	63 522	65 030	2,3%
Variation	3,02%	2,26%	2,28%	2,31%	2,34%	2,37%	
Provision assurances vie	104 278	127 528	165 498	211 759	268 496	268 497	20,8%
Variation	14,34%	22,30%	29,77%	27,95%	26,79%	0,00%	
Provision pour sinistres (vie)	9 681	11 470	13 528	15 894	18 616	21 745	17,6%
Variation	34,28%	18,48%	17,94%	17,49%	17,12%	16,81%	
Provision pour sinistres (non vie)	314 209	323 432	333 239	343 477	354 023	365 039	3,0%
Variation	-2,90%	2,94%	3,03%	3,07%	3,07%	3,11%	
Provision pour participations aux bénéfices et ristourne (vie)	639	700	791	901	1 032	1 190	13,3%
Variation	13,89%	9,53%	13,06%	13,86%	14,61%	15,29%	
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>488 839</b>	<b>524 631</b>	<b>576 480</b>	<b>637 552</b>	<b>709 992</b>	<b>792 285</b>	<b>10,1%</b>
Variation	1,42%	7,32%	9,88%	10,59%	11,36%	11,59%	

#### 7.4.1.4. La réassurance

La société compte maintenir les conditions historiques relatives à la réassurance, en termes de cession des primes, commissionnement et prise en charge des sinistres :

Eléments (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	
Solde de réassurance Non vie	-5 883	-5 333	-5 831	-6 361	-6 941	-7 593	
Solde de réassurance Vie	125	518	-570	-541	-634	-1 001	
Solde de réassurance	-5 759	-4 815	-6 401	-6 902	-7 574	-8 594	
Variation	81,50%	-16,38%	32,94%	7,82%	9,74%	13,46%	

#### 7.4.1.5. Les frais généraux

Les perspectives de la société sont de maintenir le niveau de commissionnement, en termes de part du chiffre d'affaires.

Concernant les charges du personnel la société prévoit une croissance annuelle moyenne de 5,45% à partir de 2024.

Eléments (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Commissions	21 446	23 983	25 572	27 590	29 186	31 542	8,0%
Salaires	27 011	29 649	31 851	34 218	36 763	39 499	7,9%
Créances	5 630	3 058	3 098	3 245	3 400	3 744	-7,8%
Charges fiscales	3 206	5 957	6 650	7 257	7 836	8 497	21,5%
Autres charges	11 891	8 434	9 009	7 339	5 915	4 765	-16,7%
<b>Total</b>	<b>69 185</b>	<b>71 081</b>	<b>76 180</b>	<b>79 650</b>	<b>83 100</b>	<b>88 046</b>	<b>4,9%</b>
Variation	7,95%	2,74%	7,17%	4,55%	4,33%	5,95%	

Les frais généraux vont observer une progression moyenne de 4,9% en moyenne sur la période 2025-2029.

#### 7.4.1.6. Résultat technique

Eléments (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM*
Résultat technique Non Vie	18 825	13 279	12 305	11 673	13 102	12 433	-1,3%
Résultat technique Vie	-3 418	8 339	9 311	13 261	14 854	21 286	20,6%
<b>Résultat technique global</b>	<b>15 407</b>	<b>21 619</b>	<b>21 616</b>	<b>24 934</b>	<b>27 956</b>	<b>33 720</b>	<b>9,30%</b>

\*2025-2029

Le résultat technique de BNA Assurances devrait observer un taux croissance annuel moyen de 9,30% sur la période 2025-2029, essentiellement boosté par l'activité Vie dont le résultat technique devrait s'accroître de 20,6% sur la période de référence, contre une baisse de 1,3% pour l'activité Non Vie. Cette évolution s'explique par le développement de l'activité bancassurance et le développement de nouveaux produits capitalisation et épargne, et la forte concurrence au niveau de l'activité Non Vie.

#### 7.4.1.7. Evolution du résultat net

Eléments (En mD)	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM*
Résultat net	16 315	14 462	16 916	20 558	23 199	28 219	
Variation	90%	-11%	17%	22%	13%	22%	11,6%

Le résultat net de la société devrait s'apprécier de 11,6% en moyenne sur la période 2025-2029 par rapport à 2024, en passant de 16,3MD à 28,2MD en fin de période. Cette évolution sera essentiellement portée par l'activité Vie qui a été lancée en synergie avec la BNA et développée sur la période du business plan.

### 7.4.1.8. Activité financière

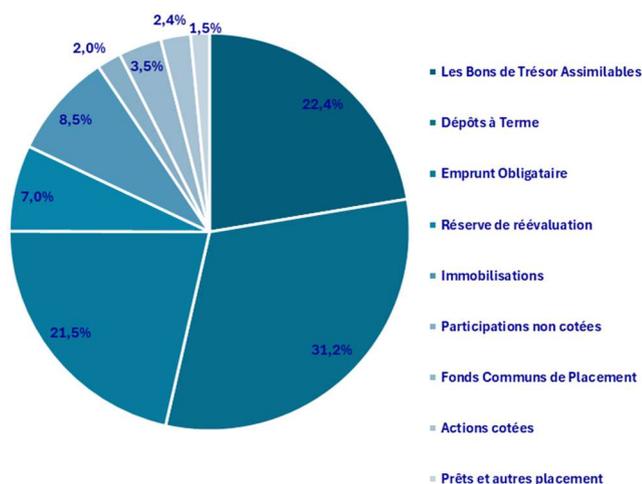
Le portefeuille de placement se présente suit :

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	TCAM
Les Bons de Trésor Assimilables	116 209	110 173	121 061	133 886	149 098	166 380	7,4%
Dépôts à Terme	162 000	188 534	207 289	258 535	319 975	365 742	17,7%
Emprunt Obligataire	111 938	125 205	134 582	160 205	190 925	213 809	13,8%
Réserve de réévaluation	36 499	36 499	36 499	36 499	36 499	36 499	0,0%
Immobilisations	44 410	44 410	44 410	44 410	44 410	44 410	0,0%
Participations non cotées	10 252	10 252	10 252	10 252	10 252	10 252	0,0%
Fonds Communs de Placement	18 057	18 057	18 057	18 057	18 057	18 057	0,0%
Actions cotées	12 516	12 516	12 516	12 516	12 516	12 516	0,0%
Prêts et autres placement	7 890	8 048	8 209	8 373	8 541	8 711	2,0%
<b>Total</b>	<b>519 771</b>	<b>553 693</b>	<b>592 875</b>	<b>682 734</b>	<b>790 273</b>	<b>876 376</b>	<b>12,50%</b>

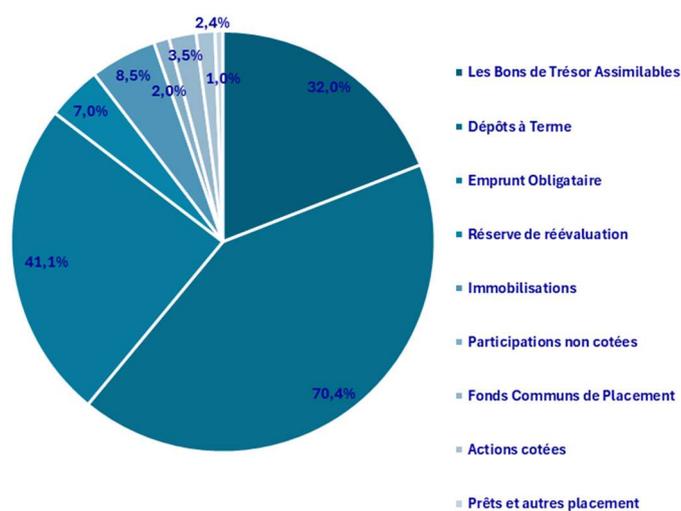
La structure du portefeuille placements de BNA Assurances, devrait observer une mutation modérée d'un exercice à un autre, pendant la période du business plan. Les parts des différentes rubriques par rapport au total du portefeuille. Le portefeuille de placement devrait observer une croissance annuelle moyenne de 12,50% par rapport à 2023.

Rubrique	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Les Bons de Trésor Assimilables	22,36%	21,20%	23,29%	25,76%	28,69%	32,01%
Dépôts à Terme	31,17%	36,27%	39,88%	49,74%	61,56%	70,37%
Emprunt Obligataire	21,54%	24,09%	25,89%	30,82%	36,73%	41,14%
Réserve de réévaluation	7,02%	7,02%	7,02%	7,02%	7,02%	7,02%
Immobilisations	8,54%	8,54%	8,54%	8,54%	8,54%	8,54%
Participations non cotées	1,97%	1,97%	1,97%	1,97%	1,97%	1,97%
Fonds Communs de Placement	3,47%	3,47%	3,47%	3,47%	3,47%	3,47%
Actions cotées	2,41%	2,41%	2,41%	2,41%	2,41%	2,41%
Prêts et autres placement	1,52%	1,45%	1,38%	1,23%	1,08%	0,99%

Structure des placements en 2024



Structure des placements en 2029



#### 7.4.1.9. Prévisions relatives à la distribution de dividendes

La société « BNA Assurances » ne compte pas distribuer de dividendes sur la période du business plan.

#### 7.4.1.10. Alignement aux exigences règlementaires

En MD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Actifs admis en représentation	514 327	580 530	622 487	714 766	824 605	913 331
Engagements techniques	488 839	524 631	576 480	637 552	709 992	792 285
<b>Taux de couverture</b>	<b>105%</b>	<b>111%</b>	<b>108%</b>	<b>112%</b>	<b>116%</b>	<b>115%</b>

Le taux de couverture minimale sera respecté tout au long de la durée du business plan.

## 7.5. Etats financiers prévisionnels de la société BNA Assurances sur la période (2025 – 2029)

### 7.5.1. Bilans prévisionnels

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
<b>Actifs incorporels</b>	<b>1 364</b>	<b>1 751</b>	<b>2 338</b>	<b>3 138</b>	<b>4 138</b>	<b>12 119</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>3 862</b>	<b>4 229</b>	<b>4 421</b>	<b>4 531</b>	<b>3 681</b>	<b>10 798</b>
<b>Placements</b>	<b>497 391</b>	<b>553 693</b>	<b>592 875</b>	<b>682 734</b>	<b>790 273</b>	<b>876 376</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>28 895</b>	<b>31 011</b>	<b>34 075</b>	<b>37 685</b>	<b>41 967</b>	<b>46 831</b>
-Provision pour primes non acquises	1 166	1 251	1 375	1 520	1 693	1 889
-Provision d'assurance vie	11 458	12 297	13 512	14 944	16 642	18 570
-Provision pour sinistres vie	370	397	437	483	538	600
-Provision pour sinistres non vie	14 477	15 537	17 072	18 881	21 026	23 463
-Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie	1 424	1 529	1 680	1 858	2 069	2 308
<b>Créances</b>	<b>90 993</b>	<b>94 401</b>	<b>97 923</b>	<b>101 560</b>	<b>105 317</b>	<b>109 195</b>
<b>Autres éléments d'actifs</b>	<b>34 653</b>	<b>31 387</b>	<b>36 175</b>	<b>42 346</b>	<b>44 433</b>	<b>51 423</b>
<b>Avoirs en banques, CCP et caisses</b>	<b>6 020</b>	<b>7 224</b>	<b>8 669</b>	<b>10 403</b>	<b>8 322</b>	<b>9 986</b>
Frais d'acquisition reportés	16 205	14 033	16 835	20 205	23 198	27 232
Autres charges à répartir	0	0	0	0	0	0
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>12 429</b>	<b>10 131</b>	<b>10 672</b>	<b>11 739</b>	<b>12 913</b>	<b>14 204</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	11 803	9 443	9 915	10 906	11 997	13 197
Autres comptes de régularisation	625	688	757	832	916	1 007
<b>Total des actifs</b>	<b>657 158</b>	<b>716 472</b>	<b>767 807</b>	<b>871 994</b>	<b>989 809</b>	<b>1 106 743</b>

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
<b>Capitaux propres</b>						
<b>Capital social</b>	<b>87 392</b>					
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>46 694</b>					
<b>Résultats reportés</b>	<b>-168 890</b>	<b>-152 575</b>	<b>-138 114</b>	<b>-121 198</b>	<b>-100 640</b>	<b>-77 441</b>
<b>Réserve spéciale de réévaluation</b>	<b>44 410</b>					
<b>Titres participatifs</b>	<b>75 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>84 606</b>	<b>65 921</b>	<b>80 383</b>	<b>97 298</b>	<b>77 856</b>	<b>101 055</b>
Résultat de l'exercice	16 315	14 462	16 916	20 558	23 199	28 219
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>100 921</b>	<b>80 383</b>	<b>97 298</b>	<b>117 856</b>	<b>101 055</b>	<b>129 274</b>
<b>Passifs</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>9 228</b>	<b>11 982</b>	<b>14 383</b>	<b>16 524</b>	<b>18 455</b>	<b>20 042</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>488 839</b>	<b>524 631</b>	<b>576 480</b>	<b>637 552</b>	<b>709 992</b>	<b>792 285</b>
Provision pour primes non acquises	57 669	58 979	60 333	61 735	63 188	64 697
Provision assurances vie	104 878	128 128	166 098	212 359	269 096	334 595
Provision pour sinistres (vie)	9 681	11 470	13 528	15 894	18 616	21 745
Provision pour sinistres (non vie)	314 209	323 432	333 239	343 477	354 023	365 039
Provision pour participations aux bénéfices et ristourne (non vie)	639	700	791	901	1 032	1 190
Provision pour participations aux bénéfices et ristourne (vie)	1 763	1 922	2 491	3 185	4 036	5 019
Autres provisions techniques non vie	0	0	0	0	0	0
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	<b>14 434</b>	<b>17 321</b>	<b>20 785</b>	<b>24 942</b>	<b>37 413</b>	<b>44 896</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>21 085</b>	<b>55 731</b>	<b>29 088</b>	<b>33 807</b>	<b>82 266</b>	<b>54 946</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 727	10 045	13 058	16 975	22 068	28 689
Autres dettes	13 358	45 687	16 030	16 831	60 198	26 257
<b>Autres passifs</b>	<b>22 651</b>	<b>26 424</b>	<b>29 772</b>	<b>41 313</b>	<b>40 628</b>	<b>65 301</b>
Comptes de régularisation Passif	22 651	0	0	0	0	0
Autres comptes de régularisation passif	0	0	0	0	0	0
<b>Total des passifs</b>	<b>556 237</b>	<b>636 090</b>	<b>670 509</b>	<b>754 138</b>	<b>888 754</b>	<b>977 469</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>657 158</b>	<b>716 472</b>	<b>767 807</b>	<b>871 994</b>	<b>989 809</b>	<b>1 106 743</b>

## 7.5.2. Etats de résultats techniques prévisionnels

### Etats de résultats techniques prévisionnels Non vie

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Primes émises et acceptées	146 664	152 754	157 603	162 687	168 025	173 639
Variation de la provision pour primes non acquises	-1 365	-1 310	-1 354	-1 402	-1 453	-1 509
<b>Primes acquises</b>	<b>145 298</b>	<b>151 443</b>	<b>156 249</b>	<b>161 285</b>	<b>166 572</b>	<b>172 131</b>
Produits de placements alloués, transférés de l'ER	18 287	19 806	22 179	24 010	26 514	29 538
<b>Charges de sinistres</b>	<b>-88 180</b>	<b>-100 140</b>	<b>-105 774</b>	<b>-110 552</b>	<b>-114 082</b>	<b>-119 270</b>
Montants payés	-98 937	-90 856	-95 876	-100 203	-103 404	-108 097
Variation de la provision pour sinistres	9 379	-9 223	-9 806	-10 239	-10 546	-11 015
Variation des autres provisions techniques	1 378	-61	-91	-110	-132	-158
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-50 696</b>	<b>-52 496</b>	<b>-54 517</b>	<b>-56 710</b>	<b>-58 962</b>	<b>-62 372</b>
Frais d'acquisition	-41 823	-35 745	-36 266	-38 880	-41 252	-44 427
Administration	-5 336	-4 110	-4 396	-4 698	-5 014	-5 353
Autres charges techniques	-3 538	-12 642	-13 854	-13 131	-12 696	-12 593
<b>Solde de réassurances</b>	<b>-5 883</b>	<b>-5 333</b>	<b>-5 831</b>	<b>-6 361</b>	<b>-6 941</b>	<b>-7 593</b>
Primes cédés aux réassureurs	-8 237	-7 811	-8 643	-9 575	-10 619	-11 792
Parts des réassureurs dans les charges de sinistres	1 119	659	767	913	1 090	1 284
Commissions reçues des réassureurs	1 235	1 819	2 045	2 300	2 589	2 915
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON VIE</b>	<b>18 825</b>	<b>13 279</b>	<b>12 305</b>	<b>11 673</b>	<b>13 102</b>	<b>12 433</b>

### Etats de résultats techniques prévisionnels vie

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Primes émises et acceptées	27 468	46 424	65 554	81 169	95 349	112 110
Produits de placements	5 239	6 767	9 262	12 451	16 884	22 792
<b>Charges de sinistres</b>	<b>-26 692</b>	<b>-33 647</b>	<b>-52 126</b>	<b>-65 141</b>	<b>-81 533</b>	<b>-96 723</b>
Montants payés	-10 238	-2 684	-3 087	-3 549	-4 082	-4 694
Variation de la provision pour sinistres et des autres provisions	-16 454	-30 963	-49 039	-61 591	-77 451	-92 029
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>-10 341</b>	<b>-11 328</b>	<b>-13 897</b>	<b>-14 648</b>	<b>-15 306</b>	<b>-16 259</b>
Frais d'acquisition	-8 609	-7 957	-10 237	-10 994	-11 615	-12 475
Frais d'administration	-847	-1 483	-1 590	-1 693	-1 794	-1 903
Autres frais généraux	-884	-1 888	-2 069	-1 962	-1 896	-1 881
<b>Solde de réassurances</b>	<b>909</b>	<b>125</b>	<b>518</b>	<b>-570</b>	<b>-541</b>	<b>-634</b>
Primes cédés aux réassureurs	-1 536	-1 689	-1 858	-2 044	-2 248	-2 473
Parts des réassureurs dans les charges de sinistres	2 123	1 421	1 958	996	1 199	1 259
Commissions reçues des réassureurs	321	392	418	477	508	580
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE</b>	<b>-3 418</b>	<b>8 339</b>	<b>9 311</b>	<b>13 261</b>	<b>14 854</b>	<b>21 286</b>

### 7.5.3. Etat de résultat global

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	18 825	13 279	12 305	11 673	13 102	12 433
<b>RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>-3 418</b>	<b>8 339</b>	<b>9 311</b>	<b>13 261</b>	<b>14 854</b>	<b>21 286</b>
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)	22 180	23 753	26 356	29 347	32 154	35 770
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-18 287	-19 806	-22 179	-24 010	-26 514	-29 538
PRNT2- Autres produits non techniques	245	0	0	0	0	0
CHNT3- Autres charges non techniques	-2 834	-2 754	-2 401	-2 141	-1 931	-1 587
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>16 711</b>	<b>22 811</b>	<b>23 393</b>	<b>28 129</b>	<b>31 665</b>	<b>38 365</b>
Min d'impôt après avantage fiscal	0	5 703	5 848	7 032	7 916	9 591
Dégrèvement fiscal	0	6 729	8 772	10 549	11 874	14 387
Montant à réinvestir	0	6 500	7 200	9 200	10 500	13 000
<b>Résultat avant impôt (après dégrèvement)</b>	<b>16 711</b>	<b>16 311</b>	<b>16 193</b>	<b>18 929</b>	<b>21 165</b>	<b>25 365</b>
CHNT41- Impôts exigibles	-386	-6 525	-6 477	-7 572	-8 466	-10 146
CHNT5- Pertes Extraordinaires (CSS + Taxe conjoncturelle)	-11	-1 825	0	0	0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>16 315</b>	<b>14 462</b>	<b>16 916</b>	<b>20 558</b>	<b>23 199</b>	<b>28 219</b>

## 7.5.4. Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En mD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation :</b>						
Encaissements des primes reçues des assurés	165 651	195 026	219 132	239 687	259 052	281 265
Sommes versées pour paiement des sinistres	-99 858	-93 540	-98 963	-103 753	-107 486	-112 791
Solde de réassurance	-2 023	-5 209	-5 313	-6 932	-7 481	-8 227
Commissions versées aux intermédiaires	-23 640	-23 483	-25 111	-27 118	-28 707	-31 047
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-28 281	-27 789	-29 543	-32 427	-34 836	-37 425
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-33 915	-44 202	-48 905	-55 895	-60 585	-65 774
Mouvement placement en net	-17 720	-57 634	-39 182	-89 859	-107 540	-86 103
Produits financiers reçus	31 631	40 913	43 264	49 800	57 359	62 617
Autres mv	13 885	19 487	23 451	30 641	29 580	39 016
<b>Flux de trésorerie provenant de (ou affectés à) l'exploitation</b>	<b>5 730</b>	<b>3 569</b>	<b>38 832</b>	<b>4 145</b>	<b>-643</b>	<b>41 532</b>
	0	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-999	-2 365	-2 387	-2 411	-1 437	-1 466
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	437	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-562</b>	<b>-2 365</b>	<b>-2 387</b>	<b>-2 411</b>	<b>-1 437</b>	<b>-1 466</b>
	0	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0	0	0	0	0
Encaissements Titres participatifs	0	0	-35 000	0	0	-40 000
Décaissements Billets de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Distribution Dividendes	0	0	0	0	0	0
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-35 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-40 000</b>
	0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie	5 167	1 204	1 445	1 734	-2 081	66
	0	0	0	0	0	0
Trésorerie au début de l'exercice	2 451	7 619	8 823	10 268	12 001	9 921
	0	0	0	0	0	0
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>7 619</b>	<b>8 823</b>	<b>10 268</b>	<b>12 001</b>	<b>9 921</b>	<b>9 986</b>

## 7.5.5. Principaux indicateurs prévisionnels

En MD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Actifs corporels d'exploitation	3 862	4 229	4 421	4 531	3 681	10 798
Autres éléments d'actifs	34 653	31 387	36 175	42 346	44 433	51 423
Part des réassureurs dans les provisions techniques	28 895	31 011	34 075	37 685	41 967	46 831
Capitaux propres avant résultat	84 606	65 921	80 383	97 298	77 856	101 055
Capitaux propres avant affectation	100 921	80 383	97 298	117 856	101 055	129 274
Passifs	556 237	636 090	670 509	754 138	888 754	977 469
Placements	497 391	553 693	592 875	682 734	790 273	876 376
Provisions techniques brutes	488 839	524 631	576 480	637 552	709 992	792 285
Provisions pour risques et charges	9 228	11 982	14 383	16 524	18 455	20 042
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires	14 434	17 321	20 785	24 942	37 413	44 896
Autres Dettes	21 085	55 731	29 088	33 807	82 266	54 946
Autres passifs	22 651	26 424	29 772	41 313	40 628	65 301
Dettes	58 171	99 476	79 646	100 062	160 307	165 142
Total Bilan	657 158	716 472	767 807	871 994	989 809	1 106 743
Capitaux permanents	589 760	605 014	673 779	755 408	811 047	921 559
Créances	90 993	94 401	97 923	101 560	105 317	109 195
Frais d'administration	6 183	5 593	5 986	6 391	6 808	7 255
Frais d'acquisition	50 432	43 702	46 504	49 874	52 867	56 901

## 7.5.6. Indicateurs prévisionnels propres au secteur de l'assurance et de la réassurance

En MD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Primes rétrocedées	9 773	9 500	10 501	11 618	12 868	14 265
Primes acceptées	174 131	199 178	223 156	243 856	263 374	285 749
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises	172 766	197 867	221 802	242 454	261 921	284 240
Sinistres réglés	109 175	93 540	98 963	103 753	107 486	112 791
Charges de sinistres	114 873	133 788	157 900	175 692	195 614	215 993
Primes nettes des rétrocessions	164 359	189 677	212 656	232 237	250 506	271 484
Provisions techniques + Capitaux propres (avant résultat)	573 445	590 552	656 863	734 851	787 848	893 340
Charges de sinistres + Frais d'administration + Frais d'acquisition	171 488	183 083	210 390	231 957	255 289	280 149
Résultat technique	15 407	21 619	21 616	24 934	27 956	33 720

## 7.5.7. Ratios prévisionnels

### Ratios de structure

En MD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,59%	0,59%	0,58%	0,52%	0,37%	0,98%
Placements / Total Bilan	75,69%	77,28%	77,22%	78,30%	79,84%	79,19%
Parts des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	4,40%	4,33%	4,44%	4,32%	4,24%	4,23%
Créances / Total Bilan	13,85%	13,18%	12,75%	11,65%	10,64%	9,87%
Autres éléments d'actifs / Total Bilan	5,27%	4,38%	4,71%	4,86%	4,49%	4,65%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	15,36%	11,22%	12,67%	13,52%	10,21%	11,68%
Passifs / Total Bilan	94,32%	105,14%	99,51%	99,83%	109,58%	106,07%
Provisions pour risques & charges / Total Bilan	1,40%	1,67%	1,87%	1,89%	1,86%	1,81%
Dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires / Total Bilan	2,20%	2,42%	2,71%	2,86%	3,78%	4,06%
Autres dettes / Total Bilan	3,21%	7,78%	3,79%	3,88%	8,31%	4,96%
Autres passifs / Total Bilan	3,45%	3,69%	3,88%	4,74%	4,10%	5,90%
Dettes / Capitaux propres avant affectation	57,64%	123,75%	81,86%	84,90%	158,63%	127,75%
Dettes / Capitaux permanents	9,86%	16,44%	11,82%	13,25%	19,77%	17,92%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	19,28%	21,94%	21,04%	21,13%	29,80%	27,92%

## Ratio financiers prévisionnels propres au secteur de l'assurance

En MD	2024r	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p
Taux de rétrocession (Primes rétrocédées / Primes émises)	5,61%	4,77%	4,71%	4,76%	4,89%	4,99%
Ratio combiné (Charges de sinistres + Frais d'exploitation) / Primes acquises nettes	98,48%	91,92%	94,28%	95,12%	96,93%	98,04%
Primes nettes des rétrocessions / Capitaux propres avant résultat	194,26%	287,73%	264,55%	238,69%	321,76%	268,65%
Sinistres réglés / Primes nettes des rétrocessions	66,42%	49,32%	46,54%	44,68%	42,91%	41,55%
Provisions techniques / Total Bilan	74,39%	73,22%	75,08%	73,11%	71,73%	71,59%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	577,78%	795,85%	717,17%	655,25%	911,93%	784,01%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des rétrocessions	358,82%	318,97%	316,84%	325,27%	323,76%	339,45%
Résultat technique / Primes acceptées	8,85%	10,85%	9,69%	10,22%	10,61%	11,80%
Provisions techniques / Primes acceptées	280,73%	263,40%	258,33%	261,45%	269,58%	277,27%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	28,96%	21,94%	20,84%	20,45%	20,07%	19,91%
Frais d'administration / Primes acceptées	3,55%	2,81%	2,68%	2,62%	2,58%	2,54%
Placements / Provisions techniques	101,75%	105,54%	102,84%	107,09%	111,31%	110,61%
(Placements + Avoirs en banques, Chèques & Caisse) / Provisions techniques	102,98%	106,92%	104,35%	108,72%	112,48%	111,87%
Placements / (Provisions techniques + Capitaux propres)	86,74%	93,76%	90,26%	92,91%	100,31%	98,10%

## 7.5.8. Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2025 à 2029



Immeuble Le Banquier - 2<sup>ème</sup> étage  
Rue du Lac Windermere  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie  
Tél. : (216) 71 656 020  
Fax. : (216) 71 656 131  
E-mail : gem.gabsi@planet.tn



A member of  
mgjworldwide

Société inscrite à l'Ordre  
Experts Comptables de Tunisi  
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle  
1002 Tunis - Tunisie  
Tél. : 00 216 71 282 730  
Fax. : 00 216 71 289 827  
E-mail: [gac.audit@gnet.tn](mailto:gac.audit@gnet.tn)

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DES EXERCICES 2025-2029

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant la période du 31/12/2025 au 31/12/2029, tel qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes explicatives aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction. Notre responsabilité est d'exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400.

Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des états financiers prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour leur établissement, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers états financiers annuels de la société.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels incluent des informations extraites des états financiers annuels au 31/12/2024 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les informations prévisionnelles au titre des exercices 2025 à 2029.

Sur la base des travaux que nous avons effectués, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée des hypothèses retenues par la société ainsi que sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisés avec celles suivies pour l'établissement des états financiers au 31/12/2024.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 10 juin 2025

### LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE  
MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé



P/ LA GÉNÉRALE D'AUDIT ET CONSEIL  
MEMBRE DE MGI WORLDWIDE

Chiheb GHANMI, associé

